MARDI 19 JANVIER 2010

PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 15 heures)

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 3. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 4. Récent séisme en Haïti (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, la baronne Ashton, sur le séisme en Haïti.

Nous entendrons également le commissaire De Gucht, mais la baronne Ashton s'exprimera en premier lieu. C'est avec beaucoup de plaisir que je l'accueille, car j'ai souvent eu l'occasion de travailler avec elle ailleurs et je lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle fonction.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, merci beaucoup pour ces mots gentils. Mesdames et Messieurs, j'ai demandé ce débat afin de tenir le Parlement informé de la situation en Haïti à la suite du terrible séisme du 12 janvier dernier. Les pertes sont terribles et les dégâts énormes. Pas moins de trois millions de personnes ont été touchées par la tragédie et le nombre de morts ne cesse d'être revu à la hausse.

Il s'agit d'une catastrophe humanitaire et politique majeure. Notre priorité première est de collaborer avec les Nations unies et les dirigeants haïtiens afin d'atténuer les souffrances de la population haïtienne. Notre engagement de reconstruire Haïti est un objectif à long terme. De nombreux citoyens européens ont également perdu la vie et 1 000 d'entre eux environ n'ont toujours pas été retrouvés.

L'UE a réagi rapidement, dans le souci non de faire les gros titres mais d'acheminer l'aide jusqu'aux personnes dans le besoin. Sur les conseils des Nations unies, nous avons résisté à l'envie pressante de partir immédiatement pour Haïti. Cela n'aurait fait que détourner l'attention et les ressources limitées des opérations de secours. Il va de soi que nous nous rendrons en Haïti dès que le moment sera opportun et le commissaire De Gucht et moi-même sommes convenus qu'il partirait pour Haïti cette semaine afin de présenter les condoléances de l'UE et de souligner notre engagement vis-à-vis de la population. Il profitera également de cette occasion pour faire le point sur nos efforts d'aide et pour discuter avec les Nations unies et notre personnel sur le terrain des besoins les plus pressants au cours des semaines et des mois à venir.

Entre-temps, nous continuerons de travailler d'arrache-pied sur tous les fronts: l'humanitaire, la politique et la sécurité. Au cours des derniers jours, j'ai été en contact permanent avec la secrétaire d'État Clinton, les dirigeants des Nations unies, les ministres des affaires étrangères de l'UE et le Canada, qui est à la tête du Groupe des amis d'Haïti, tout cela dans le but de garantir une réponse internationale efficace et coordonnée. Je partirai pour les États-Unis cette semaine pour suivre cela de près, de même que d'autres problèmes, avec l'administration des États-Unis, le secrétaire général de l'ONU et d'autres à New York.

L'ONU a demandé une aide financière urgente – 575 millions de dollars –, ainsi qu'une assistance logistique pour acheminer l'aide humanitaire. Hier, le secrétaire général des Nations unies a également demandé des renforts policiers et militaires pour la mission de maintien de la paix de l'ONU.

Pour mobiliser et coordonner notre réponse, j'ai demandé à la Présidence espagnole de l'UE de convoquer un Conseil extraordinaire «Affaires étrangères» hier. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous regroupons aujourd'hui les efforts de la Commission, du secrétariat du Conseil et des États membres dans le cadre d'une approche globale, sous ma coordination générale. C'est une grande première.

Nous avons eu une réunion productive du Conseil hier. Tout le monde a convenu de la nécessité d'une réponse rapide et d'une coordination étroite avec les Nations unies. Concernant l'aide financière, le Conseil a abouti aux conclusions suivantes. Il s'est félicité que la Commission se soit engagée, dans un premier temps, à verser une aide humanitaire immédiate de 30 millions d'euros, en plus des 92 millions d'euros promis par les États membres dans le cadre des engagements préalables.

Il a salué l'engagement de la Commission d'octroyer 100 millions d'euros d'aide d'urgence non humanitaire, notamment pour la remise en état et la reconstruction, et a pris note des premières indications de la Commission selon lesquelles 200 millions d'euros seraient libérés pour la réponse à plus long terme.

Il a réclamé la tenue d'une conférence internationale sur Haïti, en temps utile et après évaluation approfondie des besoins postérieurs à la phase d'urgence.

Au total, il s'agit d'une réponse de grande ampleur en un bref laps de temps. Une assistance sera également accordée à la République dominicaine. Il est actuellement moins difficile de récolter assez d'argent que de l'acheminer aux personnes qui en ont besoin. Nous devons nous assurer que cet argent est affecté comme il se doit à la reconstruction politique et physique à long terme. À la suite de la demande du secrétaire général de l'ONU, qui a réclamé de l'aide pour le transport de l'aide humanitaire et des unités de police supplémentaires, le Conseil m'a invitée à identifier les contributions des États membres de l'UE et à faire des propositions concernant cette mobilisation. Je travaille actuellement sur ce dossier.

Nous sommes convenus d'organiser une réunion du Comité politique et de sécurité immédiatement après la réunion du Conseil afin d'assurer le suivi. Nous disposons d'ores et déjà de premières indications concernant les contributions des États membres, notamment les éventuelles contributions au travers de la Force de gendarmerie européenne. Les travaux se poursuivront au sein des groupes préparatoires du Conseil au cours des jours à venir en vue de mettre en place une réponse rapide et ciblée.

Le Conseil «Affaires étrangères» se réunira à nouveau lundi prochain. Nous y suivrons l'évolution de la situation en Haïti et examinerons d'autres actions.

Il s'agit d'un test majeur pour la politique étrangère de l'UE dans le contexte nouveau du traité de Lisbonne. La population haïtienne – et nos propres concitoyens – attendent une réponse rapide, efficace et coordonnée. C'est ce que nous estimons être en train d'offrir.

J'attends avec impatience de travailler avec le Parlement sur ce dossier et je suis heureuse d'être là aujourd'hui pour vous communiquer ces informations et entendre vos points de vue.

Karel De Gucht, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en soulignant le caractère sans précédent de cette catastrophe – que ce soit en termes d'impact humanitaire ou de conséquences pour le pays tout entier.

Haïti est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Ce pays se trouve dans une situation de fragilité chronique et ses fonctions et capacités de base existantes ont été gravement perturbées. La communauté internationale a elle aussi été durement touchée. Des employés des Nations unies et d'ONG, ainsi que de notre propre Commission, manquent toujours à l'appel, ce qui explique également à quel point il est difficile d'organiser l'aide sur le terrain. Il est important que les gens comprennent que ce n'est pas par incompétence, mais que les organismes de secours ont eux aussi été touchés. Les opérations de secours ne se mettent pas en place aussi rapidement qu'on le souhaiterait, même si la situation s'améliore d'heure en heure.

En d'autres termes, il ne s'agit pas uniquement de sauver des vies humaines. Nous devons en fait sauver le pays tout entier. C'est la raison pour laquelle la haute représentante, Cathy Ashton, a demandé cette réunion extraordinaire du Conseil, qui s'est avérée très utile en vue de s'attaquer à ce problème. Permettez-moi de me concentrer très brièvement sur quatre grands défis.

Premièrement, nous devons bien évidemment répondre aux besoins humanitaires. Ceux-ci sont énormes et concernent principalement les soins médicaux d'urgence aux blessés, l'eau et l'hygiène publique – face au risque de choléra, par exemple –, la nourriture et l'hébergement. Ce sont les chirurgiens, les soins de santé primaires et les médicaments, les kits de traitement de l'eau, l'aide alimentaire, les abris d'urgence et le soutien logistique qui font le plus défaut. Les capacités de recherche et de sauvetage sont par contre disponibles en suffisance.

Les priorités en ce qui concerne les efforts de coordination organisationnelle sont de terminer l'évaluation des besoins, de se faire une idée plus claire des besoins précis et d'organiser la logistique du transport. Ces points seront également examinés au sein des institutions européennes.

Enfin, nous devons assurer la coordination des efforts de secours internationaux, ce qui est toujours très difficile dans ce type de circonstances. Permettez-moi de souligner que, quelques heures seulement après le séisme, des équipes européennes de l'ECHO et du MIC étaient déployées sur le terrain. Depuis lors, elles participent à l'évaluation des besoins et à la coordination de l'aide sur place. Nous travaillons avec des équipes du BCAH, une organisation des Nations unies, et sommes en contact permanent avec John Holmes, le coordinateur des secours d'urgence de l'ONU.

Le deuxième défi consiste à construire ou reconstruire les capacités essentielles de l'État. C'est primordial. Ce pays doit pouvoir fonctionner de nouveau, pas seulement physiquement – la plupart des bâtiments ont disparu – mais en tenant compte également de la disparition de nombreux hauts fonctionnaires et de la désorganisation sérieuse des structures de l'État.

Le Conseil salue notre décision d'envoyer de toute urgence une équipe d'experts européens avec pour mission spécifique d'évaluer les besoins les plus critiques de l'État haïtien et de l'administration civile afin d'apporter une assistance technique. Notre personnel diplomatique et de coopération sur le terrain est évidemment le mieux placé pour mener cette tâche à bien, mais il est débordé. Cette évaluation deviendra de plus en plus importante dans les jours à venir. L'Union européenne et la Commission européenne, en collaboration avec le Conseil, pourraient jouer un rôle de tête de file dans le rétablissement physique des institutions de l'État, notamment du point de vue du personnel.

Le troisième défi concerne bien évidemment le plan de reconstruction du pays, sur lequel nous devons nous pencher au-delà de la phase de secours immédiat. D'ici quelques semaines, de nombreux moyens et équipes d'urgence déployés à l'heure actuelle auront quitté le pays et nous risquons alors d'assister à une seconde catastrophe – très typique de ce type de tragédie – si nous ne prolongeons pas notre aide et notre soutien.

Nous devons mettre sur pied sans tarder des plans européens coordonnés et de grande envergure pour faire face à la crise à moyen et long terme. Nos services travaillent actuellement sur ce dossier. Ce plan doit être conçu de manière à garantir une répartition adéquate du travail entre les institutions européennes et les États membres et une approche liée en matière de développement, de réhabilitation et de secours, avec une transition en douceur et soutenue entre les secours immédiats et la réponse postérieure à la phase d'urgence.

Nous avons demandé à l'ensemble des États membres de participer pleinement à ces efforts et de transformer en actions tous nos engagements en matière de coordination et d'efficacité de l'aide. Dans un moment comme celui-ci, la solidité de nos engagements va être mise à l'épreuve et doit en ressortir renforcée si nous voulons réussir.

Enfin, le quatrième défi concerne la réponse financière. Ainsi que l'a souligné la haute représentante, la Commission européenne apportera une contribution majeure, tout d'abord en termes d'aide humanitaire – 30 millions d'euros, dont la majeure partie – 22 millions d'euros pour être précis – consiste en de l'argent frais et vient s'ajouter à nos engagements humanitaires existants à l'égard d'Haïti. L'aide d'urgence au redressement – qui n'est pas une aide humanitaire, et ce que je viens de dire à propos des institutions de l'État relève évidemment de ce domaine –, qui représente 100 millions d'euros et est financée à parts égales avec de l'argent réaffecté et de l'argent frais, et puis l'aide à la reconstruction à plus long terme, dont le montant initial s'élève désormais à 200 millions d'euros.

Nous devrons ensuite voir où nous en sommes. Les montants avoisineraient actuellement les 10 milliards de dollars. Cela me semble beaucoup et, de toute façon, une telle somme ne saurait être couverte par le budget de la Commission. Nous devrons voir avec la conférence des donateurs et les États membres comment nous pourrons éventuellement envisager d'augmenter le niveau de notre participation financière. Tel est le paquet qui vient d'être préparé à l'échelle européenne en plus de toutes les contributions actuelles et futures des États membres.

Comme l'a expliqué la haute représentante, je me rendrai dans la région – en Haïti, mais aussi en République dominicaine – demain matin afin de discuter avec les autorités, notamment des efforts pour tenter de reconstruire les institutions de l'État. Le président et d'importantes ONG sont sur le terrain. Je me rendrai également en République dominicaine. Il est important que nous rencontrions également les autorités dominicaines, car ces deux pays sont voisins. Il apparaît d'ores et déjà que la situation pourrait finalement

provoquer des débordements à la frontière, raison pour laquelle je rencontrerai également les autorités dominicaines.

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Je ferai un rapport à la commission du développement à mon retour, lundi après-midi.

Gay Mitchell, *au nom du groupe* PPE. – (EN) Monsieur le Président, je suis certain que le Parlement voudra avoir une pensée pour les employés disparus de l'ONU et de l'UE, ainsi que pour toutes les personnes disparues et qui souffrent actuellement en Haïti.

Je me réjouis par ailleurs que le commissaire De Gucht se rende sur place et fasse un rapport à la commission du développement lundi, à son retour. Il s'agit là d'un développement particulièrement bienvenu. Pour reprendre ses propres termes, le caractère de l'impact est sans précédent et je pense que c'est la bonne attitude à avoir dans un pays comme celui-là, raison pour laquelle – et je le dis simplement en passant – je pense vraiment que l'Union européenne doit accroître sa visibilité.

Maintenant que nous avons une haute représentante qui est également vice-présidente de la Commission, il faut que cette personne se rende plus visible sur les questions de ce type.

L'Union européenne est le plus grand donateur d'aide au monde, avec une contribution représentant 60 % de l'aide, et est probablement le plus grand pourvoyeur d'aide humanitaire également. Mais si l'on peut voir des navires-hôpitaux américains là-bas, tout ce que nous voyons de l'UE, ce sont des États membres qui se rendent sur place au départ de la Belgique, de l'Irlande, de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs. Il devrait y avoir une présence européenne visible. Pourquoi pas des groupements tactiques? Ou encore des groupes permanents, sur une base tournante, qui seraient prêts à partir lorsque des situations de ce type se produisent?

Pour terminer, je voudrais ajouter que les événements en Haïti s'inscrivent dans un climat de pauvreté et que nous ne devons pas oublier Haïti une fois que cette terrible tragédie s'apaisera et disparaîtra des écrans. L'heure est venue de nous attaquer à la pauvreté endémique en Haïti une fois pour toute.

Linda McAvan, *au nom du groupe S&D*. – *(EN)* Monsieur le Président, face à cette tragédie, nos pensées vont aujourd'hui à la population haïtienne et je suis sûre que tous les députés voudront faire part de leurs condoléances aux Haïtiens. C'est une tragédie, mais, comme Gay Mitchell l'a déclaré, c'est une tragédie dans un pays où 75 % de la population vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté. Nous devons absolument en tenir compte à l'heure d'envisager l'avenir.

Les citoyens ont répondu de façon magnifique au défi lancé pour aider Haïti. Rien qu'au Royaume-Uni, nous avons recueilli 30 millions de livres en quelques jours seulement – de la part de nos concitoyens, en cette période de crise financière. Nous savons donc que le public nous soutient dans nos efforts pour dégager des fonds pour Haïti.

Madame la Haute représentante, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez accompli en vue de mettre en place une réponse européenne rapide à cette situation. Nous avons appris lors du tsunami qu'une bonne coordination est en fait aussi importante que les fonds engagés. La question n'est pas de savoir quel drapeau flotte sur l'aide, mais d'acheminer l'aide là-bas, en collaboration avec les Nations unies.

Concernant le plus long terme, je me réjouis de la tenue d'une conférence internationale sur Haïti. Je pense que nous devons nous pencher sur la situation générale d'Haïti, et notamment sa dette en cours, et j'espère que le problème de la dette d'Haïti seront à l'ordre du jour de la conférence internationale. Haïti doit 890 millions d'euros à des créanciers internationaux, dont une grande partie au FMI. Le FMI lui a octroyé un prêt de 100 millions d'euros. Ne pourrions-nous pas le transformer en subvention? Il est inutile d'appauvrir ce pays pour 100 années de plus. J'espère donc que vous inscrirez ce point à l'ordre du jour de la réunion du FMI

J'espère également que nous nous attaquerons à d'autres questions et j'estime que vous avez raison de considérer que le problème de la frontière avec la République dominicaine est également important. Je voudrais donc vous remercier à nouveau de vos efforts et j'espère que le Parlement tout entier travaillera d'arrache-pied pour aboutir à un effort coordonné de qualité.

Liam Aylward, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en souhaitant bonne chance à la haute représentante, la baronne Ashton, face aux nombreux défis auxquels elle sera confrontée pendant son mandat. Comme elle le sait et ainsi que les Nations unies l'ont déclaré, la

situation en Haïti est la pire catastrophe humanitaire de ces dernières décennies et le nombre de personnes disparues, de victimes et de morts ne cesse d'augmenter.

Le coût humain de cette tragédie ne peut se chiffrer, et si les secours commencent à arriver, nous ne sommes que trop conscients des problèmes majeurs rencontrés par les secouristes à l'heure d'essayer d'apporter leur aide aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les problèmes croissants d'insécurité, de logistique et de bureaucratie ont été identifiés par les ONG sur le terrain comme autant d'obstacles à l'aide et aggravent une situation déjà catastrophique. Tels sont les problèmes qui font osciller la balance entre la vie et la mort pour les Haïtiens.

Face à tout le travail épars réalisé pour apaiser les souffrances et mettre fin au chaos, une autorité claire et une assistance coordonnée sont indispensables. Les ONG, les organismes gouvernementaux, les organisations internationales et les autorités locales doivent unir leurs forces pour acheminer l'aide d'urgence multisectorielle jusqu'aux personnes dans le besoin.

Il est clair que, dans l'immédiat, le pays a besoin d'un soutien international massif. La réponse des citoyens européens, leur générosité et leur solidarité sans précédent ont été énormes. L'annonce d'hier faisant état de l'octroi par l'Union européenne d'une aide humanitaire de plus de 420 millions d'euros pour Haïti témoigne de notre rôle de chef de file et de notre engagement, mais son acheminement doit à présent être coordonné et efficace.

L'objectif déclaré de l'Union européenne est de consolider et de renforcer les opérations internationales de secours. J'espère, Madame Ashton et Monsieur le Commissaire De Gucht, que vous œuvrerez avec énergie en faveur de cet objectif lors de vos visites respectives aux États-Unis, en Haïti et ailleurs plus tard dans la semaine.

Le développement à long terme du pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental doit devenir une priorité. L'allocation d'une aide de 200 millions d'euros par l'Union européenne en vue de la reconstruction à long terme d'Haïti est un premier pas positif, mais lorsque les caméras auront quitté le pays et que l'attention du monde se portera ailleurs, l'Union européenne, en tant que leader mondial, devra agir et assumer ses responsabilités.

Eva Joly, *au nom du groupe Verts/ALE.* – Monsieur le Président, Madame la Haute représentante, Monsieur le Commissaire, chers collègues, cette nouvelle crise humanitaire dans laquelle est plongée Haïti dépasse peut-être dans son ampleur toutes celles qui l'ont précédée, de sorte que je doute qu'on puisse trouver les mots justes pour penser aux victimes, parler aux survivants et s'adresser aux familles pour leur dire à quel point nous partageons leur douleur et sommes conscients de notre responsabilité.

Aussi violent qu'ait été le tremblement de terre, il n'explique pas à lui seul l'ampleur des dégâts. Celle-ci tient aussi à la pauvreté chronique dans laquelle Haïti survit depuis de nombreuses années. Et la communauté internationale a été incapable jusqu'ici d'y changer quoi que ce soit. Pire, en imposant à Haïti des politiques dont on sait aujourd'hui qu'elles ne marchaient pas, les institutions internationales, l'Europe et ses partenaires ont aggravé la fragilité de son tissu social, de son économie, de ses institutions.

Dans les années 70, Haïti était, sur le plan alimentaire, presque autosuffisante. Elle produisait 90 % de ses besoins agricoles. Aujourd'hui, elle en importe plus de la moitié. On se doute que cela n'a pas pu se faire sans mettre à mal la production locale. Haïti, dès avant ce tremblement de terre, était un pays sans ressources, parce que privé des ressources auxquelles il avait droit.

Il nous faut donc d'abord apporter un maximum de soutien à Haïti, pour régler ce qui relève de l'urgence. De ce point de vue, on ne peut que déplorer les difficultés de l'assistance internationale à se mettre en place. À l'avenir, nous devons améliorer nos façons de procéder. Mais, surtout, nous devons prendre conscience que l'aide au développement à long terme ne saurait être efficace si nous imposons ce que nous considérons être les bonnes priorités alors que tous, sur place, nous disent que nous nous trompons. C'est à une remise en cause de nos propres méthodes que nous devons procéder, et cela n'ira pas sans augmenter les fonds que nous réservons à long terme aux politiques de développement. L'Union européenne a annoncé le montant de l'aide qu'elle débloquerait pour Haïti, et les États membres ont fait de même. Nous parlons de 130 millions d'euros à court terme, et de 200 millions pour les besoins à long terme.

J'aimerais comparer ces chiffres à d'autres chiffres, aux 155 milliards de dollars que les banques de la City et de Wall Street s'apprêtent à payer à quelques milliers de personnes qui travaillent dans les banques. Cela pose la question du modèle de développement que nous voulons promouvoir au niveau global.

L'aide humanitaire d'urgence est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Elle ne doit en aucun cas se substituer à l'aide au développement qui, elle-même, ne doit pas être vécue par les pays qui sont censés en bénéficier comme un véritable diktat. La première façon de venir en aide aux pays en grandes difficultés, c'est encore de les respecter, de leur permettre de bénéficier de leurs propres ressources. Nous devons annuler la dette d'Haïti et nous acquitter de celle que nous lui devons.

Monsieur le Président, Madame la Haute représentante, Monsieur le Commissaire, chers collègues, nous devons aux victimes d'Haïti de les aider à reconstruire un pays qui était dévasté avant même qu'une catastrophe naturelle ne l'ait totalement renversé.

(Applaudissements)

Nirj Deva, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, toutes nos pensées vont à la population haïtienne en ces moments de souffrance. Je rends hommage à la baronne Ashton et Karel De Gucht, car ce qu'ils ont déclaré jusqu'ici a été fait ou est en train de se faire. Il ne fait aucun doute que des fonds seront dégagés. J'étais présent lors du tsunami qui a touché le Sri Lanka, puis l'Indonésie. J'ai été témoin de séismes en Turquie. J'ai vu ce qu'il s'est passé en Chine. Chaque fois qu'une telle catastrophe se produit, nous sommes pris de court, non pas en termes de comprimés pour purifier l'eau, de tentes ou d'eau potable, mais au niveau de l'infrastructure. Nous nous exclamons: «Oh, l'infrastructure est détruite». Bien sûr qu'elle est détruite. Mais nous devons pouvoir fournir très rapidement une infrastructure d'urgence.

Comment faire? Pourquoi pas au moyen d'un porte-avions? Un tel bâtiment dispose d'électricité, d'énergie nucléaire, de générateurs pour l'épuration de l'eau et d'hélicoptères. Ne pourrions-nous pas monter une opération de sauvetage mondiale, prête à partir sur-le-champ et capable de fournir des ports de fortune et des abris temporaires et de remplacer toute l'infrastructure détruite? Nous devons réfléchir à nouveau à la manière de sauver des vies tout de suite après le déclenchement d'une catastrophe.

Patrick Le Hyaric, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente et Haute représentante, Monsieur le Commissaire, je veux dire, une nouvelle fois, combien nous sommes bouleversés par ce que doivent endurer le peuple haïtien, les enfants d'Haïti.

Depuis maintenant sept jours, ils vivent, ils survivent dans un véritable enfer. L'élan de solidarité mondiale fait chaud au cœur, mais il doit encore se renforcer, être mieux coordonné au seul service de la population assoiffée, affamée, privée de maisons et de soins médicaux les plus élémentaires. Nous saluons toutes celles et tous ceux qui y participent.

L'Union européenne a décidé de débloquer de premiers moyens financiers. Mais nous ne pourrons pas en rester là. L'aide de l'Union européenne doit être considérablement augmentée et le système bancaire mondial doit être mis à contribution. Des surplus alimentaires européens doivent être acheminés d'urgence pour les populations haïtiennes.

On peut se le dire franchement. Notre continent a une véritable dette vis-à-vis d'Haïti, un devoir de réparation après tant d'années de domination et de pillages. Il faut tirer toutes les leçons de la mise sous tutelle de cette île, perle des Caraïbes, par les institutions financières internationales qui l'ont asphyxiée avec la dette odieuse et les intérêts tout aussi odieux liés à cette dette.

Notre Parlement devrait se prononcer pour l'annulation immédiate et sans conditions de la totalité de cette dette. Notre groupe souhaite que la conférence qui aura lieu prochainement à Montréal prépare efficacement une conférence internationale de réparation, de reconstruction et de développement durable d'Haïti avec la population d'Haïti.

Cette reconstruction doit être placée sous l'égide des Nations unies, de telle sorte que le peuple haïtien retrouve sa souveraineté économique et politique. Haïti ne doit pas être l'enjeu d'une bataille de domination entre grandes puissances. Ainsi, tout en saluant les efforts de solidarité des États-Unis, il nous faut prendre garde et refuser que cette terrible catastrophe serve aux dirigeants nord-américains, de prétexte pour occuper l'île, l'administrer et y installer des bases militaires.

L'Europe doit être exemplaire. Elle ne doit avoir qu'un objectif, un seul souci: le peuple, les enfants d'Haïti.

Fiorello Provera, *au nom du groupe EFD*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'exprimer ma profonde solidarité avec toutes les personnes frappées de plein fouet par cette catastrophe naturelle.

Dans des situations comme celle-ci, où de nombreux bâtiments et infrastructures sont détruits et où les morts se comptent par milliers, il est quasiment impossible d'apporter une aide efficace sans des conditions minimales d'ordre public et de sécurité. Tous les efforts d'aide seront compliqués sans une coordination étroite au niveau de la collecte des produits nécessaires et une distribution ordonnée de l'aide. Il est essentiel de déterminer ce qui est nécessaire, qui doit l'apporter et quand.

Par ailleurs, ne perdons pas de vue que, trop souvent, la générosité des donateurs publics et privés a été détournée et que des sommes énormes d'argent ne sont jamais parvenues aux personnes qui en avaient réellement besoin. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place un système strict de contrôle pour empêcher le gaspillage ou le vol de l'argent, en particulier dans des pays fragiles confrontés à des niveaux élevés de corruption et de faibles niveaux de gouvernance. L'Europe se doit de prouver sa propre efficacité et j'espère qu'elle y parviendra.

Nick Griffin (NI). – (EN) Monsieur le Président, la tragédie qui a frappé Haïti est épouvantable. Il est tout à fait humain de ressentir de la compassion pour les victimes innocentes de la catastrophe naturelle survenue là-bas.

Nous percevons tous des salaires confortables et pouvons nous permettre de faire des dons. Je suis près à donner mon indemnité de présence d'aujourd'hui si tous les députés britanniques font de même. Nos électeurs ne peuvent par contre pas se permettre votre générosité au vu des impôts auxquels ils sont soumis.

Le mondialisme a détruit nos industries. Les banques ont ruiné nos économies. La bureaucratie européenne étrangle nos entrepreneurs et le canular de la taxe sur le carbone plonge des millions de personnes dans une précarité énergétique implacable.

Le nombre de victimes en Haïti est certes terrible, mais, cet hiver et rien qu'en Grande-Bretagne, plus de 50 000 retraités mourront prématurément à cause du froid et du coût du chauffage.

À l'échelle européenne, cela représentera des centaines de milliers de décès, mais, parce que cette vérité fait honte à l'élite politique et souligne la vérité gênante du refroidissement mondial, ce scandale sera enterré aussi discrètement que le seront nos aînés décédés.

Des centaines de milliers de nos concitoyens meurent à cause de la négligence du gouvernement et des taxes européennes sur le froid, mais vous insistez pour jeter l'argent d'autrui dans une catastrophe qui s'est produite ailleurs. Ce n'est pas de la compassion: c'est de l'hypocrisie abjecte.

Je sais que ce Parlement n'est pas très à l'aise avec notre héritage chrétien, mais, comme toujours, notre Bible énonce une vérité éternelle que la plupart des personnes présentes ici préférerait ignorer – le premier livre de Timothée, 5:8: «Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle».

Michèle Striffler (PPE). - Monsieur le Président, Madame la Haute représentante, comme cela a été dit précédemment, la catastrophe a été d'une extrême ampleur, du fait de la violence du séisme, sans doute une des plus graves de l'histoire, qui fait donc craindre un bilan humain terrifiant.

Je me félicite néanmoins de la réaction rapide de la Commission européenne et des États membres et de l'engagement qu'ils ont pris d'affecter une aide massive de 429 millions d'euros à l'aide humanitaire d'urgence et à la reconstruction d'Haïti. Cependant, il est à regretter que les Européens aient agi en ordre dispersé et que l'action de l'Union européenne ne soit pas suffisamment visible, ce qui tranche avec l'efficacité de la machine d'aide américaine et fait oublier que l'Union européenne est le premier donateur mondial d'aide humanitaire et d'aide au développement.

La Commission européenne a également activé le mécanisme communautaire de protection civile, qui coordonne les offres de secours des pays membres et qui constitue à l'heure actuelle l'essentiel du système de réponse aux crises. Les événements récents confirment qu'il faut améliorer la réponse aux crises de l'Union européenne. Une organisation réelle des capacités de protection civile est essentielle, et je rappelle à ce titre la proposition de Michel Barnier, qui date de 2006, qui est prête, qu'il suffit d'appliquer, et qui est de créer une force de protection civile européenne.

De plus, le président du Conseil, M. van Rompuy, s'est exprimé aujourd'hui en faveur d'une force de réaction rapide. En l'espace de quelques jours, les Américains ont endossé un rôle dominant en matière de secours et de coordination. Il est essentiel de rappeler le rôle de coordination centrale et global d'OCHA, le Bureau de

la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, qui est le mieux placé pour effectuer cette coordination.

Alors, qu'on ne se méprenne pas, il ne s'agit pas de mener une guerre de drapeaux. Mais, qui dit bonne organisation, dit gain de temps, et gain d'argent, et je crois que les citoyens européens ont le droit de savoir ce que fait l'Union européenne.

Patrice Tirolien (S&D). - Monsieur le Président, Haïti serait-elle condamnée au malheur?

Depuis son indépendance, les désastres naturels y succèdent aux calamités politiques, et nous voici aujourd'hui face à un drame historique. Il y a les morts, les blessés, les destructions innombrables et l'anéantissement des structures politiques nationales et des structures de coopération.

Il faut dépasser la fatalité. L'Union européenne doit participer à ce double effort d'urgence et de reconstruction. Nous le devons à nos liens multiples avec Haïti. Historiques, tout d'abord: jadis colonie, elle était la plus prospère d'entre toutes. Diplomatiques, ensuite: les accords de Cotonou font de l'île un partenaire privilégié. Et, enfin, géographiques, puisqu'Haïti est un pays voisin de l'Union grâce aux régions ultrapériphériques.

La crise en Haïti constitue par ailleurs le premier test du nouveau service européen d'action extérieure, dont vous avez la charge, Madame Ashton. Et cela a été concluant jusque là. Cette catastrophe dessine également les défis et les améliorations que nous devons apporter à cette structure, car au-delà du mouvement de solidarité de notre continent, la réaction américaine pose la question de notre capacité de mobilisation.

Ainsi, les efforts remarquables en faveur d'une coordination européenne, les contributions des États membres ne doivent pas masquer la difficulté des discussions concernant l'envoi de la force européenne de gendarmerie. S'il est primordial que la dépense de l'Union soit guidée par les Nations unies, ces difficultés amènent à un constat: l'Union européenne doit se doter d'une structure autonome, intégrée et disposant de moyens à la hauteur d'une tâche aussi complexe que l'urgence humanitaire.

Enfin, la phase de reconstruction représente un immense défi. Les chantiers ne manquent pas: politique, administratif, économique, social et environnemental. Nous sommes peut-être à l'année zéro d'une nouvelle ère pour Haïti. C'est un enjeu politique majeur pour une Europe qui doit s'affirmer en leader visible dans ce processus.

Charles Goerens (ALDE). - Monsieur le Président, chers collègues, le journal de 20 heures nous le rappelle tous les soirs, la souffrance en Haïti n'a pas de nom.

Peut-être la souffrance n'a-t-elle d'égale que la compassion, quasi planétaire, qui l'entoure. Cette compassion est certes spontanée et sincère, mais elle est éphémère. Dans quinze jours, lorsque les médias auront choisi de privilégier d'autres événements, ce sera l'heure de vérité. Si alors la relève n'est pas assurée, les Haïtiens risqueront à nouveau de se retrouver seuls, abandonnés à leur sort.

Dans un pays où tout reste à faire, à commencer par la réhabilitation et la reconstruction, il importe d'agir en sorte que les différentes séquences débouchent sur un vrai développement. L'Union européenne, quant à elle, dispose d'une boîte à outils multiple et d'une solide expérience en la matière. C'est pourquoi les défis auxquels est exposée la société haïtienne, qui manque cruellement de moyens, constituent aussi l'heure de vérité pour l'Union européenne.

C'est dans les jours et les mois qui suivent qu'il va falloir agir de façon efficace et déterminée. Cet aspect est le plus important si l'on se place dans une optique de redressement après avoir rétabli les conditions de sécurité et d'ordre public indispensables à toute action coordonnée dans un pays où tout a souffert du tremblement de terre, y compris les structures institutionnelles.

Aussi me semble-t-il judicieux d'insister sur un aspect essentiel: le redressement, la reconstruction de l'État haïtien doit être l'œuvre des Haïtiens eux-mêmes. C'est de leur développement qu'il s'agit. Nous pouvons les aider, dans un esprit de partenariat. L'Europe ferait bien de l'affirmer dans les conférences internationales prévues à cet effet.

Oui au partenariat, non au paternalisme et au néocolonialisme!

Edvard Kožušník (ECR). – (CS) Nous sommes probablement tous d'accord sur le fait qu'il s'agit, pour cette région, d'une des pires catastrophes de ces 200 dernières années. Au nom de mes collègues du groupe des conservateurs européens, ainsi que de tous mes concitoyens tchèques, je voudrais exprimer notre sympathie et notre compassion à l'égard de toutes les victimes et des personnes dans la souffrance. Indépendamment

de cette tragédie, certains signes montrent toutefois que, malgré la ratification du traité de Lisbonne, l'Union européenne manque toujours de coordination et est incapable d'agir rapidement. Elle me fait un peu penser à un dragon à quatre têtes. Nous avons un président, un Premier ministre du pays à la Présidence, un président de la Commission et un commissaire désigné. Mesdames et Messieurs, j'estime personnellement que nous devons admettre que l'Union européenne a fait preuve de maladresse dans ce cas-ci. Les seuls à ne pas avoir été pris au dépourvu sont les citoyens des États membres qui, jour après jour, ont apporté une aide matérielle et financière.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, nous nous joignons au reste du monde pour exprimer notre compassion et nos condoléances face à la tragédie qui s'est abattue sur la population haïtienne, et souhaitons leur manifester toute notre solidarité. Nous nous devons toutefois de mettre en évidence certains problèmes que nous jugeons cruciaux.

Nous devrions commencer par dénoncer les individus ou les pays qui cherchent à tirer profit de cette catastrophe pour restaurer le néocolonialisme. Une telle attitude semble en effet sous-tendre le déploiement de milliers de soldats nord-américains armés, alors que la majorité de la population vit dans la pauvreté et continue d'être exploitée par des multinationales et l'ingérence d'organismes externes, en particulier nord-américains.

L'heure est venue d'offrir à la population haïtienne toute l'aide humanitaire, toute la coopération et tout le soutien à la reconstruction qu'elle mérite par sa dignité et son courage. N'oublions pas que c'est en Haïti que 400 000 Africains, asservis et vendus par des Européens, se sont révoltés contre l'esclavage et ont provoqué la première grande révolution sociale sur le continent américain.

Une aide coordonnée doit être envoyée de toute urgence, sans toutefois céder aux tentations néocolonialistes.

Roberta Angelilli (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Haïti connaît aujourd'hui une terrible tragédie, causée par la nature, mais également par l'absence d'un État digne de ce nom, totalement incapable de gérer la catastrophe et l'urgence humanitaire, ou encore l'aide destinée à la population civile qui est désormais la proie de personnes sans scrupules.

La Croix-Rouge a lancé un cri d'alarme. Lors de la conférence de Montréal qui se tiendra le 25 janvier prochain, l'UE se doit de s'exprimer d'une seule voix et de réclamer une gestion coordonnée et unique de l'action humanitaire. Sinon, nous risquons de nous retrouver dans une situation chaotique et d'assister au gaspillage de l'aide, et notamment des sommes énormes et précieuses mentionnées aujourd'hui par la Commission et de l'aide apportée par les États membres.

Madame la Baronne Ashton, un effort exceptionnel doit être fait pour les enfants, en particulier les orphelins, qui méritent une assistance prioritaire, notamment en termes de soutien psychologique, à défaut de quoi ils seront condamnés à la pauvreté et à l'exploitation. Nous devons également nous assurer que la communauté internationale n'est pas simplement prête à simplifier les procédures d'adoption. Une telle solution ne ferait que déboucher sur une forme de déportation légalisée des enfants. Or, ce n'est pas de cela qu'Haïti a besoin.

Le ministre italien des affaires étrangères, M. Frattini, a raison de proposer de construire des bâtiments et des centres d'accueil afin qu'ils puissent grandir en toute dignité dans leur propre pays, et de faciliter les voyages temporaires à l'étranger pour les vacances et, surtout, à des fins éducatives. Je terminerai par la question suivante: sommes-nous prêts, au niveau international, à réduire ou à annuler la dette d'Haïti?

Corina Crețu (S&D). – (RO) Le monde entier est actuellement en train de manifester sa solidarité et sa compassion envers les victimes du terrible séisme en Haïti, soulignant une fois de plus la nécessité d'agir rapidement et de manière coordonnée dans de telles situations. La limitation des pertes dépend à présent de l'efficacité de l'intervention et, ainsi que cela a déjà été dit ici, les agences et organisations internationales, de même que le Service d'aide humanitaire de l'UE, ont agi de manière exemplaire, sans oublier les gestes individuels posés par des États membres.

J'estime qu'une force opérationnelle d'intervention rapide doit être créée au sein de l'Union européenne, car la situation en Haïti démontre la nécessité de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité de la population, en plus d'offrir l'aide requise aux survivants. Nous sommes actuellement dans une situation où de nombreuses voix s'élèvent et lancent des accusations selon lesquelles l'intention présumée est de réaliser une occupation militaire sous le couvert de l'aide humanitaire. Lorsque les forces de l'ONU s'avèrent insuffisantes ou sont dépassées par les événements, l'Union européenne devrait toutefois s'impliquer davantage, en particulier dans la mesure où elle bénéficie d'une grande crédibilité dans la région.

J'estime que l'Union européenne doit se lancer dans un processus de reconstruction de grande envergure en Haïti, tout en renforçant dans le même temps la stabilité des structures de l'État. Il va de soi qu'il est très important de faire preuve de compassion à l'égard des habitants de ce pays qui traversent cette dure épreuve et cela implique notamment de trouver des solutions spécifiques pour faciliter les procédures d'adoption d'enfants rendus orphelins par cette catastrophe et d'offrir une aide concrète à la population si durement éprouvée.

Paweł Robert Kowal (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, Madame Ashton, les interventions que nous entendons aujourd'hui émanent des différents groupes de ce Parlement, mais un sujet, un thème, revient dans toutes: la réponse politique insuffisante et mal coordonnée de l'Union européenne. Je pense que nous devrions remercier les associations caritatives d'avoir remédié à ce besoin de manière aussi spontanée et, comme toujours, sans faillir.

Nous devrions par ailleurs réfléchir à ce qui pourrait être amélioré. Je n'ai en fait qu'une seule question à l'attention de M^{me} Ashton: c'est la toute première situation de ce type à laquelle vous êtes confrontée dans vos nouvelles fonctions. Quelle est la principale conclusion que vous tirez de cet événement et des erreurs que nous avons tous épinglées ici? Mais surtout, que pouvons-nous améliorer dans le futur? J'estime que nous devrions nous pencher sur cette question en priorité et que c'est, somme toute, notre rôle de le faire.

Philippe Juvin (PPE). - Monsieur le Président, Madame Ashton, ça suffit! Ça suffit. À chaque catastrophe, c'est pareil, les Français envoient un avion, des secours, les Belges, les Italiens, les Allemands, tout le monde fait la même chose, et c'est à chaque fois chacun dans son coin, c'est à chaque fois pareil. Sur le terrain, le résultat est toujours le même, pas de coordination, perte de chances pour les victimes, désorganisation.

Quand cela va-t-il cesser? Quand la Commission va-t-elle enfin agir? Et ne venez pas nous dire que c'est compliqué, parce que les projets sont prêts. Il n'y a qu'à s'en saisir. En 2006, Michel Barnier avait proposé la création d'une force européenne de protection civile, sur la base de volontariat des États, sans avoir à attendre une hypothétique unanimité des vingt-sept, en mutualisant des unités nationales de protection civile déjà existantes, en les entraînant ensemble avec des techniques de sauvetage communes, des moyens de communication communs, un état major commun.

C'est facile, Madame Ashton, faites-le avec ceux qui le veulent! Quant aux autres, ils nous rejoindront quand ils auront compris que c'est l'avenir. Après le tsunami, des engagements avaient été pris. Et, aujourd'hui, rien n'a été fait.

Je pèse mes mots, cette inaction de la Commission est criminelle. Madame Ashton, pourquoi l'Europe est-elle condamnée à reproduire ses erreurs? Madame Ashton, personne ne met en doute votre bonne volonté, mais annoncez ici, aujourd'hui, la création de cette force européenne de coordination. Le Parlement vous suivra. Si vous avez besoin de soutien, nous sommes là pour vous aider. Mais, de grâce, cessez de nous parler de coordination, faites-la, cette coordination! N'attendez pas la prochaine catastrophe!

Michael Cashman (S&D). – (EN) Monsieur le Président, force est de constater qu'il y a ceux qui agissent et ceux qui parlent. Je voudrais par conséquent féliciter le Conseil, la Commission et la haute représentante pour leur action. Rien de cela n'était prévisible. Nous examinons une situation qui était inimaginable.

Je me suis assis et j'ai écouté les critiques politiques faciles à l'encontre de la haute représentante, des États membres et de la Commission arguant, d'une certaine manière, que parce que c'est une main américaine qui sort une personne des décombres et sauve une vie, il faudrait l'écarter et dire «pas de néo-colonialisme» et que, quelque part, en vous en prenant à Haïti, vous améliorez la vie des personnes qui souffrent là-bas. Honte à vous.

Faisons en sorte de coordonner notre action. Confiez la coordination aux Américains – si cela peut sauver des vies, c'est autant de gagné. Oubliez la rhétorique politique!

Mes félicitations d'avoir dégagé une telle somme d'argent. Je tiens également à vous féliciter, Madame la Baronne Ashton, de ne pas avoir joué la carte grand public et utilisé l'espace aérien pour vous rendre en Haïti juste pour y aller et montrer que vous êtes là. À quoi cela servirait-il? Absolument à rien. Par conséquent, c'est empli de colère au nom de ces personnes qui attendent des secours que je vous demande de faire en sorte de coordonner nos actions avec les Américains. Bottons les fesses des Nations unies afin qu'elles acheminent l'aide et arrêtons ces critiques politiques faciles.

(Applaudissements)

Róża, Gräfin von Thun Und Hohenstein (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle de M. Juvin: l'aide humanitaire est mal coordonnée. Je ne veux pas uniquement parler de l'aide humanitaire, mais aussi de ce que l'on nomme l'aide technique, structurelle ou au développement. La catastrophe n'était pas prévisible, mais nous savions qu'Haïti était dans un état déplorable et, pour aggraver encore les choses, il a fallu que le pays soit frappé par ce malheur. Nous sommes au courant depuis longtemps de la situation terrible dans laquelle se trouve Haïti et du mauvais fonctionnement de ses structures. Nous savons également que si elles avaient mieux fonctionné et si, avant le séisme, nous avions mieux organisé l'aide et la coopération avec Haïti, ces structures auraient été plus efficaces, ce qui aurait permis une utilisation plus adéquate de notre aide aujourd'hui, en plus de sauver plusieurs milliers de personnes, mais cela ne s'est pas fait.

En tant que haute représentante et membre du Conseil, M^{me} Ashton entend-elle prendre des mesures spécifiques, assorties de dates précises, afin de coordonner la coopération technique des différents pays européens afin que les pays tiers bénéficiaires de notre aide puissent disposer de celle-ci de manière réellement appropriée? Allons-nous mettre en place une sorte d'échange de bonnes pratiques entre les pays qui jouissent d'une grande expérience et dans lesquels la coopération technique fonctionne très bien et ceux qui commencent seulement à utiliser cette coopération technique? Une politique européenne solide, commune et de qualité que les pays tiers puissent utiliser réellement va-t-elle voir le jour pour éviter que nous ne distribuions l'aide humanitaire à l'aveuglette et à la hâte lorsque des centaines de milliers de personnes se retrouvent subitement dans une situation tragique?

David-Maria Sassoli (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Haute représentante, Mesdames et Messieurs, la terrible tragédie qui a frappé Haïti requiert une réponse immédiate et de nombreuses opérations d'aide et de secours sont en cours à l'initiative de différents États membres, et l'on observe même une certaine compétition entre les pays européens.

La nouvelle Europe, avec son haut représentant, devrait être capable d'offrir sa propre aide aux personnes dans la souffrance. De plus, le séisme a frappé le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, puisque 80 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté et 54 % dans une pauvreté absolue.

Cette situation critique en cache par ailleurs une autre, celle des enfants, la partie la plus vulnérable de la population, qui n'ont plus ni famille, ni protection, ni État. Je voudrais dès lors demander à la haute représentante pour les affaires étrangères d'examiner les actions prévues en vue de permettre aux enfants haïtiens de 10 ans et moins d'être recueillis et pris en charge par des pays européens.

Madame Ashton, l'Europe peut les accueillir et leur offrir des conditions de vie décentes; il doit s'agir d'une durée limitée dans le temps, jusqu'à ce que les conditions se prêtent à leur retour dans leur pays. Un tel accueil pourrait être facilement organisé par les pays européens et ce serait une manière appropriée de répondre au besoin de solidarité, mais également d'éviter des actions spéculatives et illégales aux dépens des enfants. Il est question ici des enfants, la ressource la plus précieuse que nous ayons à protéger en Haïti.

Laima Liucija Andrikienė (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, nous avons entendu ces derniers jours plusieurs plaintes concernant l'inefficacité et la lenteur de la réponse à la crise haïtienne.

Bon nombre d'entre elles soulignent l'insécurité croissante, le désespoir grandissant chez les survivants du séisme et le manque effroyable de nourriture et de vêtements.

Il est un fait qu'il y a certains problèmes et que nous devons les résoudre au plus vite. Nous devrions toutefois saluer l'engagement des différents acteurs internationaux, des gouvernements aux organisations de la société civile, en passant par les citoyens du monde entier.

L'Union européenne figure clairement parmi ceux qui ont témoigné une solidarité inconditionnelle vis-à-vis de la population haïtienne. De nouveau pourtant, de nombreuses personnes ont critiqué la soi-disant lenteur de réaction de l'UE à la crise, y compris aujourd'hui. L'UE ne se limite cependant pas à des décisions prises à Bruxelles. Les gouvernements nationaux ont déjà envoyé des milliers d'hommes et de femmes sur place pour aider les Haïtiens et ont alloué des millions d'euros d'aide.

L'intervention de l'UE doit se concentrer davantage sur l'aide à moyen et long terme et être ciblée sur la reconstruction des villes et des villages haïtiens, de leurs infrastructures, de leurs écoles et de leurs hôpitaux.

L'UE peut clairement être le forum sous l'égide duquel l'aide européenne à moyen et long terme pourra être distribuée et coordonnée.

L'engagement récemment pris par la Commission et les États membres d'allouer près de 500 millions d'euros constitue assurément un pas significatif et majeur dans cette direction, que nous devrions tous soutenir.

Enrique Guerrero Salom (S&D). – (*ES*) Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes condoléances et mon soutien à la population haïtienne, si durement touchée par cette catastrophe.

L'Union européenne n'est pas une puissance militaire et ne souhaite pas en être une. Nous jouissons cependant d'un certain pouvoir dans le monde en raison de notre modèle social. Nous sommes également une puissance qu'il convient de prendre en considération par notre coopération au développement et notre aide humanitaire, ce dont nous sommes fiers.

Aujourd'hui, Haïti, ou à tout le moins la catastrophe qui a touché ce pays, met au défi les nouvelles institutions créées par le traité de Lisbonne. Si l'heure est actuellement à l'aide humanitaire, le moment de reconstruire, de promouvoir le développement et d'apporter un soutien à la gouvernabilité et à l'institutionnalité viendra très bientôt. Et nous devrons alors répondre aux attentes de la population haïtienne d'une seule voix. Nous devrons répondre en combinant les fonctions de la haute représentante avec celles des commissaires au développement et à l'aide humanitaire.

Pourquoi? Pourquoi devrons-nous agir de concert? Pour mieux coordonner l'aide des pays, pour apporter une aide plus efficace, pour nous exprimer d'une seule voix identifiable dans le monde et pour répondre aux attentes du monde à notre égard dans de telles circonstances, à savoir soutenir la crise humanitaire et promouvoir le développement. La tragédie qui touche Haïti aujourd'hui pourrait être une autre catastrophe demain et pourrait toucher toutes les régions du monde après-demain.

Jim Higgins (PPE). – (EN) Monsieur le Président, l'un des pays les plus pauvres du monde a été ravagé en 15 secondes seulement, victime d'un mauvais gouvernement, de la dictature et de la corruption. Cinquante mille morts, des milliers de disparus et trois millions de sans-abri.

La réponse des États-Unis a été louable, celle des Nations unies un peu moins, mais je ne peux qu'être d'accord avec tout ce qui a été dit. Nous ne faisons pas de politique ici, Monsieur Cashman: notre réponse est loin d'avoir été adéquate. Nous sommes restés dans le sillage des États-Unis.

Les problèmes logistiques seront surmontés – de l'eau potable, des médicaments, de la nourriture et des abris – tout cela sera réglé en temps utile. Mais pour émerger de cette catastrophe, Haïti a avant tout besoin d'une démocratie parfaitement opérationnelle et d'une économie capable de soutenir la population. Son redressement devra être mesuré au fil des ans et pas uniquement dans les semaines et les mois qui suivront cette crise.

Ainsi que cela a été dit à maintes reprises, Haïti disparaîtra des postes de télévision. Au cours des deux ou trois semaines à venir, le sujet ne fera plus la une et retombera en deuxième ou troisième position, avant de disparaître définitivement. C'est précisément là que réside le véritable défi, car en 2008, Haïti a été frappé par deux ouragans dévastateurs, qui ont laissé dans leur sillage pauvreté et désolation. À l'époque, les dirigeants de la planète avaient promis une aide de 600 millions d'euros. Or, 40 millions seulement ont réellement été versés.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une renaissance, d'une résurgence, d'une réémergence et d'un redéveloppement d'Haïti. Le pays doit être dirigé et géré de manière appropriée mais, surtout, il doit mettre en place une stratégie claire et réalisable qui lui permette de devenir l'entité fière, indépendante et démocratique qu'il devrait être, mais n'a jamais été à ce jour, avec pour résultat la catastrophe à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Roberto Gualtieri (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la catastrophe humanitaire sans précédent en Haïti nous touche profondément et l'Union européenne se doit de contribuer le mieux possible aux efforts de la communauté internationale, en utilisant tous les outils à sa disposition.

Sur le plan des ressources financières, des progrès significatifs ont été faits ces derniers jours et heures. Les autres aspects de la réponse européenne à la crise méritent par contre que l'on s'y arrête. Nous devrions par ailleurs éviter de nous préoccuper de notre image pour nous concentrer sur la substance, ainsi que l'a déclaré à juste titre la haute représentante.

Le rôle central de la MINUSTAH est aujourd'hui apparu clairement, que ce soit sur le plan de la protection civile ou de sécurité, excluant l'envoi d'une mission indépendante de la PESD. Le rôle de coordination de l'UE en vue de soutenir la mission de l'ONU demeure néanmoins capital.

Sur ce point, je voudrais rappeler à M. Juvin que cette coordination existe et que le Centre de suivi et d'information l'applique dans le domaine de la protection civile, tandis que le Centre de situation se charge de l'instaurer dans le secteur de la sécurité. Nous espérons que ce travail débouchera sur le déploiement de la Force de gendarmerie européenne, ainsi que l'ont expressément demandé les Nations unies.

Ce qu'il serait utile d'apprendre de la bouche de la haute représentante et de la Commission, c'est de quelle manière le MIC et le Centre de situation répondent, dans la pratique, face à ces tâches et ces tests très lourds, comment leur coordination fonctionne et si leurs instruments et leurs ressources sont adéquats.

Cela nous servira aussi plus tard, lorsque nous devrons examiner la pertinence de ces instruments et la capacité de protection consulaire, mais le moment est actuellement mal venu pour avoir de tels débats. L'heure est aujourd'hui à l'action et à l'engagement et nous soutenons de tout cœur l'action de la haute représentante.

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Milan Zver (PPE). – (*SL*) Je voudrais à mon tour exprimer ma compassion face aux événements qui se sont déroulés en Haïti, et féliciter la Commission et les institutions européennes de leur réponse relativement appropriée.

Néanmoins, à l'instar de certains de mes collègues, je me demande moi aussi si notre réponse a été suffisamment rapide. Ce serait peut-être une bonne idée que M^{me} Ashton, vice-présidente de la Commission, se rende personnellement sur les lieux de cet événement tragique, et ce pour plusieurs raisons.

Je ne suis pas d'accord avec ceux parmi vous qui prétendent que la présence de soldats et d'autres représentants des forces de l'ordre pourrait annoncer le début d'une approche coloniale de notre part vis-à-vis d'Haïti. J'estime que de tels propos ne sont ni justifiés ni appropriés.

L'important est que, lors de la prochaine conférence internationale sur Haïti, nous adoptions des mesures à long terme pour le rétablissement des institutions de l'État, afin qu'elles puissent fonctionner à nouveau. Je pense notamment aux politiques en matière de santé et d'éducation. Seules des politiques de ce type et seuls des progrès dans ces domaines et par rapport à ces institutions pourront transformer Haïti en un pays plus stable qu'il n'a été jusqu'à ce jour.

María Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais souligner l'importance de l'Union européenne en tant que leader: pas seulement au niveau de l'aide humanitaire d'urgence immédiate, mais également pour la coopération à long terme en vue de la reconstruction du pays. Nous devons travailler avec les autorités locales et le gouvernement haïtien, car le pays est déjà suffisamment fragile pour que nous ne le fragilisions pas encore plus en remplaçant ses autorités par les organisations internationales. Nous devons également travailler aux côtés des organisations non gouvernementales locales.

Je voudrais saluer la réponse rapide de la Présidence espagnole, que ce soit au niveau de la coordination de l'aide ou de la mise à disposition de l'Union européenne des ressources d'aide que l'Espagne possédait déjà dans le pays et dans le région en sa qualité de principal donateur d'aide européenne, non seulement en Amérique latine, mais aussi spécifiquement en Haïti.

Marielle De Sarnez (ALDE). - Monsieur le Président, Madame Ashton, la politique, ce sont d'abord des symboles et c'est pourquoi je crois que vous ne devriez pas être ici, mais à Haïti, c'est pourquoi je crois que vous ne devriez pas vous rendre aux États-Unis, mais à Haïti.

J'ai le sentiment, et je le dis avec une grande tristesse, que vous n'avez pas pris la mesure de l'événement et de cette terrible tragédie et, au fond, quand on regarde tout cela, jamais l'Europe n'a été aussi absente. Nous sommes les premiers donateurs, mais nous n'existons pas.

Et j'ai un deuxième sentiment, c'est que plus nous procédons à des nominations, plus nous créons des fonctions et des titres, moins nous existons, et ceci devrait nous inciter à nous interroger. Combien de catastrophes faudra-t-il encore pour que les responsables de l'Union européenne soient enfin à la hauteur de leurs responsabilités? Il y a, sur la table, un rapport de Michel Barnier depuis 2006. Qu'attendons-nous pour l'adopter? Qu'attendons-nous pour l'appliquer?

James Nicholson (ECR). – (EN) Monsieur le Président, je pense que nous avons exprimé toute notre sympathie et que celle-ci doit aller à ceux qui ont perdu la vie: le personnel des Nations unies, la population d'Haïti et les personnes qui souffrent, même si elles sont toujours en vie.

Nous avons besoin d'un effort coordonné à la fois solide et de qualité et rien – j'insiste là-dessus – ne devrait se mettre en travers de cela. Permettez-moi de saluer l'engagement de l'Europe vis-à-vis de la population haïtienne. J'espère que nous irons jusqu'au bout, car j'ai été touché – ce qui est assez normal –, mais que se passera-t-il dans deux semaines lorsque ce sujet n'apparaîtra plus dans les médias et cessera d'être évoqué par les nouvelles? Que feront alors ces gens?

Oui, il est clairement nécessaire de reconstruire Haïti, que ce soit à court ou à long terme, mais le plus important à présent est de faire en sorte que l'aide soit distribuée aux personnes qui souffrent sur le terrain et qui sont blessées. Je voudrais ajouter que je suis parfaitement d'accord avec les propos tenus par M. Cashman un peu plus tôt. C'est trop important pour que l'on comptabilise des points politiques faciles.

Luis Yáñez-Barnuevo García (S&D). – (ES) Accordez-moi quelques secondes pour féliciter la haute représentante, le Conseil, la Commission et la Présidence tournante de l'Union européenne pour la rapidité, la coordination et les efforts dont ils ont fait preuve dès le début.

Peut-être n'ont ils pas bénéficié de la couverture médiatique provoquée par l'arrivée de 10 000 marines américains sur l'île, mais j'estime – et j'ai une grande expérience en la matière – que tout s'est déroulé très rapidement et de manière très efficace. Je voudrais juste préciser une chose, qui n'a pas été dite lors du débat, à savoir que 50 % des survivants sortis des décombres au cours des 78 premières heures ont été sauvés par des équipes d'Europe et des États membres.

Frédérique Ries (ALDE). - Monsieur le Président, M^{me} Joly l'a dit déjà, il est des circonstances où les mots et les chiffres perdent tout sens, deviennent dérisoires: 2 millions de réfugiés – on l'a entendu – peut-être plus, plus de 200 000 morts, un pays qui est ravagé, une capitale qui est quasiment rayée de la carte.

L'urgence maintenant, c'est d'exhumer les derniers survivants, s'il en reste, c'est d'enterrer les morts, c'est de nourrir les vivants, c'est de distribuer de l'eau, c'est de soigner, c'est d'opérer et c'est de reconstruire. Chaque pays est parti vite, très vite, avec ses moyens, son matériel, ses chiens, ses hommes et sa générosité. L'effort est immense, il est magnifique, mais il est national.

L'Europe doit maintenant impérativement monter en puissance et donner corps à cette idée que nous sommes certains, nombreux, à défendre, ici au Parlement européen et ailleurs depuis quelques années, la mise en œuvre d'un corps européen d'intervention civile, des casques verts ou des casques blancs, peu importe la couleur, des hommes, des moyens et des stratégies communes.

EU-FAST, l'initiative lancée en 2003 par Guy Verhofstadt, ou Europaid lancé en 2006 par Michel Barnier, peu importe finalement la paternité, l'idée c'est la capacité d'agir rapidement, d'être prêts ensemble.

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (FI) Monsieur le Président, je trouve singulier que certains députés aient parlé ici de visibilité et mis en cause les motivations des États-Unis, car pour l'instant, une aide est nécessaire. J'estime qu'il est tout particulièrement tragique que, parmi les décombres, se trouvent actuellement des personnes qui pourraient encore être sauvées. Tout ce qui peut être fait pour améliorer la situation doit l'être.

Il y a peu de temps, lorsque des forces de gestion des crises ont été mises en place pour soutenir la politique étrangère et de sécurité de l'Europe, ainsi que sa politique de défense, j'ai justifié cette décision, à tout le moins en Finlande, par le fait que ces forces seraient également là en cas de catastrophes naturelles et pourraient intervenir partout dans le monde le cas échéant, y compris en Europe, bien sûr. À l'heure actuelle, ces forces de gestion des crises n'ont cependant rien à faire dans les différentes parties d'Europe où elles sont stationnées. Elles n'ont rien à y faire. L'Europe ne traversant fort heureusement aucune crise, elles n'ont rien à faire. Qu'est-ce qui nous empêche d'utiliser ces forces de gestion des crises dans des situations de ce type lorsque de l'aide est réclamée?

Zigmantas Balčytis (S&D). – (LT) Au lendemain de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous sommes aujourd'hui confrontés à ce qui est sans doute la plus grande tragédie qui se soit jamais produite et nous devons comprendre la position de la haute représentante qui, au tout début de son mandat, doit résoudre une tâche relativement compliquée à laquelle je dirais qu'elle n'a jamais été confrontée auparavant. Oui, c'est vrai, certains défauts transparaissent aujourd'hui et, à l'avenir, nous devrons tâcher d'avoir des forces communes européennes mieux préparées, capables de participer à des opérations de sauvetage. Je pense que

notre contribution la plus importante en ce jour serait d'envoyer l'argent dont nous avons parlé aujourd'hui en République d'Haïti, afin qu'il puisse être utilisé au plus vite pour la reconstruction des infrastructures, ainsi que le président haïtien l'a mentionné. Il pourrait en outre peut-être servir à déblayer certaines maisons qui se sont effondrées et obstruent actuellement les rues.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début, je voulais venir au Parlement pour entendre les avis. Je prends note et comprends la frustration ressentie par les députés, car certains problèmes pourraient être pris en charge de manière plus efficace.

Des députés se sont interrogés sur la visibilité et la coordination. Il est évident que, parce que les États-Unis sont plus proches, parce qu'ils ont la capacité de se mobiliser aussi rapidement qu'ils l'ont fait, les images que vous découvrirez sur vos écrans de télévision les montreront. Le fait que nous ayons travaillé de manière aussi étroite et avec un tel degré de collaboration avec les États-Unis constitue également une part importante de notre travail actuel et futur.

Il ne fait par ailleurs aucun doute que, lorsque j'ai été réveillée en pleine nuit pour être informée du séisme, nous nous sommes mobilisés aussi vite que nous le pouvions. 21 États membres se sont mobilisés pour répondre. Nous avons accompli des choses, avec le Conseil et la Commission réunis pour la toute première fois, et, si vous me le permettez, je voudrais rappeler que cela fait seulement huit jours que je me suis présentée devant vous pour mon audition.

21 États membres avec 11 équipes de recherche et de sauvetage, cinq hôpitaux de campagne, six postes médicaux avancés, 40 équipes médicales, six unités d'épuration de l'eau, nous les avons tous dépêchés aussi vite que nous avons pu et je voudrais rendre hommage aux États membres pour le travail réalisé. Je rends également hommage aux fonctionnaires qui ont travaillé et continuent de travailler jour et nuit pour mettre sur pied cet effort.

J'ai très vite demandé aux services des Nations unies sur le terrain, ainsi qu'au secrétaire général Ban Ki-moon, à quel niveau mes efforts pourraient s'avérer les plus utiles. Il était clair que je n'avais rien à faire sur le terrain à part occuper un espace précieux, alors que des avions décrivaient des cercles au-dessus de l'aéroport, incapables d'atterrir en raison de l'état actuel des pistes. Je ne suis pas docteur. Je ne suis pas pompier. Mon rôle était d'organiser la coordination, de parler avec le Groupe des amis d'Haïti et d'assurer la coordination avec les États-Unis pour que le maximum puisse être fait sur le terrain.

Je rends également hommage, à l'instar des députés, aux ONG et aux personnels sur le terrain. La catastrophe a eu de terribles répercussions sur les Nations unies, qui ont perdu de nombreux membres de leur direction, et sur les ONG, qui n'ont tout simplement pas pu répondre aussi vite qu'elles le voulaient en raison de la mort de certains de leurs membres.

Cela a rendu la situation très difficile: vous avez vu, tout comme moi, des gens attendre désespérément de l'aide et se demander pourquoi elle n'arrivait pas. Apporter de l'aide dans de telles circonstances est extrêmement difficile et, à ce niveau également, des gens ont travaillé sans relâche pour permettre son acheminement. Les choses sont à présent plus faciles, l'aide est acheminée, mais, de grâce, ne sous-estimez pas un seul instant les difficultés qui ont été rencontrées sur le terrain.

Les choses ont-elles bien fonctionné? Oui. Suis-je satisfaite? Non. Cela ne fait que quelques semaines que je suis à ce poste et je tiens à vous dire très clairement que je vous entends. J'entends la frustration. Je la comprends. Et vous avez raison de me critiquer, car il est possible d'améliorer les choses dans le futur. Vous avez raison. Cela devrait et doit aller de mieux en mieux.

Je dois à présent analyser ce qu'il s'est passé et tirer les leçons qui s'imposent pour être certaine que nous pourrons faire davantage dans le futur au niveau de la coordination. Cela n'enlève cependant rien au travail extraordinaire qui a été accompli et qui continue d'être effectué heure après heure, jour après jour.

Concernant le long terme, les députés ont parfaitement raison. Une fois que les caméras seront parties, nous devrons être là. Nous devrons être là physiquement, afin d'offrir le support que nous sommes en mesure d'apporter. Je suis d'accord sur la nécessité d'aborder la question de la dette lors des discussions qui se déroulent actuellement. Je suis d'accord sur la nécessité de mener les actions en partenariat avec la population haïtienne, avec tout le respect qui lui est dû. Je suis d'accord sur l'importance de reconstruire les infrastructures, de même que sur la nécessité de veiller à ce que la mission des Nations unies soit reconnue et que celles-ci puissent la mener à bien.

C'est la raison pour laquelle je me rends non seulement aux États-Unis pour rencontrer la secrétaire d'État Clinton, mais également aux Nations unies pour parler avec le secrétaire général et les personnes compétentes sur ce que nous pouvons faire à présent pour coordonner nos efforts dans le futur, car ce sera extrêmement important, ainsi que vous l'avez déclaré.

Permettez-moi de terminer en vous présentant un tableau de la situation. Ainsi que les députés l'ont déclaré, plus de 70 % des habitants de ce pays vivaient déjà sous le seuil de pauvreté. Il est primordial, ainsi que l'ont déclaré les députés, de veiller à ce que les enfants, en particulier les orphelins, soient pris en charge de manière adéquate et cette catastrophe exigera un soutien de notre part au cours des années à venir.

Permettez-moi simplement de dire quelques mots à propos de l'infrastructure à l'heure actuelle. Les hôpitaux, l'électricité, les communications, la distribution d'eau, les ports maritimes et les aéroports ont été gravement endommagés. Les principaux bâtiments officiels, le palais présidentiel, le parlement et les ministères du trésor, de la justice, de la planification, de la santé et de l'intérieur ont été totalement détruits. Bon nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement sont portés disparus. Les capacités du gouvernement haïtien ne sont pas opérationnelles. Comme vous l'avez expliqué, ce pays est déjà l'un des plus pauvres au monde et, face à la nécessité de reconstruire ces infrastructures, je partage votre volonté de vous assurer que nous tenons nos engagements.

(Applaudissements)

Karel De Gucht, *membre de la Commission.* – Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais dire à M. Le Hyaric, qui demande d'acheminer des surplus alimentaires en Haïti, que ce n'est pas l'approche de l'Union européenne, cela pour la toute simple raison que la Commission préfère acheter ces produits dans la région. On va d'abord voir si l'on peut les acheter dans la région plutôt que d'acheminer nos surplus en Haïti.

(EN) Deuxièmement, en ce qui concerne la question de la coordination, de la protection civile et du reste, permettez-moi de vous dire trois choses.

Premièrement, la protection civile est la compétence des États membres et toutes les initiatives de coordination doivent se construire sur cette base. C'est ce qui était également proposé par le rapport Barnier mais jusqu'ici nous ne sommes pas parvenus à une conclusion. C'est la compétence des États membres et non de la Commission en tant que telle

Deuxièmement, en ce qui concerne la protection civile et sa coordination, depuis le tsunami de 2004 la coordination de la protection civile de l'UE a gagné en force et en efficacité. Les exercices de simulation ne sauraient naturellement suffire à tester l'efficacité de notre coopération, certainement pas au même titre que le font les catastrophes naturelles, hélas. Dans cette crise, les États non-européens font appel au MIC pour voir comment ils peuvent contribuer à l'effort de secours avec les moyens de l'UE.

Troisèmement, n'oublions pas que dans la Commission Barroso numéro deux, l'aide humanitaire et la protection civile sont passées sous le contrôle d'un seul commissaire, ce qui, je le pense, est un effort digne d'être mentionné. Ce que nous avons pu observer par le passé en ce qui concerne la coordination, c'est qu'elle ne fait pas défaut à l'intérieur de la Commission par exemple – j'y reviendrai dans une minute – mais est parfois déficiente en tre les institutions européennes et les États membres et entre la Commission et le Conseil. Toute l'idée derrière ce double chapeautage était précisément que le Conseil et la Commission pouvaient mieux travailler ensemble et j epense que nous avons au cours de cette crise assisté à la démonstration que cela représentait un véritable progrès.

Enfin, je voudrais aussi dire que je suis un peu triste des déclarations faites par certains membres de ce Parlement. Naturellement en tant que commissaire, je n'ai pas le droit d'être triste, seulement de prendre bonne note, mais ces remarques ne prennent pas assez en considération les efforts de tous ceux qui ont travaillé, en Haïti même et à Bruxelles, dès la première heure, nuit et jour, pendant le week-end, sans rechigner ni demander de compensation. Ils travaillent très dur et en quelques heures ils étaient également en action sur place, bien que leurs infrastructures aient été lourdement frappées.

Et donc je vous prie de bien vouloir considérer que cette catastrophe appartient à la catégorie des tragédies massives imprévisibles, qu'il n'est donc possible d'y apporter une réponse qu'après qu'elles se sont produites et qu'elles demandent une réponse dont nous devons démontrer qu'elle peut être aussi rapide que possible. Je crois que la Commission en a fait la démonstration et que les États membres ont imédiatement et massivement soutenu notre action et je crois que nous devrions nous montrer un tout petit peu moins critiques vis-à-vis des services rendus.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la séance plénière de février.

Déclarations écrites (article 149)

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Je voudrais exprimer ma solidarité avec la population haïtienne frappée de plein fouet par le séisme qui s'est abattu sur le pays le 12 janvier dernier et je salue les engagements pris par l'UE en matière d'aide. L'Union européenne est le principal pourvoyeur d'aide humanitaire et au développement dans le monde. Quelques heures seulement après la catastrophe, l'UE a octroyé 3 millions d'euros d'aide pour les premières opérations de secours. Un montant de 134 millions d'euros a été libéré pour les premiers efforts de réhabilitation et de reconstruction. 200 millions d'euros ont par ailleurs été prévus pour la réhabilitation à plus long terme, en plus des 92 millions d'euros dégagés par différents pays européens. Ces montants, qui s'élèvent au total à 429 millions d'euros, pourront être revus à la hausse par la suite, en fonction de l'évaluation des besoins. Je voudrais féliciter la Commission pour la manière dont elle a coordonné cette aide, tout en regrettant que l'Union européenne n'ait pas été plus présente sur le terrain. Ce manque de visibilité pourrait nuire à l'image de l'UE aux yeux de l'opinion publique internationale et contraste avec celle des États-Unis, qui sont intervenus à hauteur de 91,6 millions d'euros. Cette crise a engendré un besoin clair de soins médicaux, de sorte que je voudrais demander une augmentation du quota de médecins et de techniciens de la santé, de même qu'un plus grand soutien logistique.

Gaston Franco (PPE), par écrit. – Je m'étonne de l'absence de la Haute représentante aux affaires étrangères sur les lieux de la catastrophe naturelle en Haïti. En dépit de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne peine donc encore à montrer son visage sur la scène internationale et c'est fort regrettable. Le dispositif européen de réponse aux crises m'apparaît comme trop dispersé, trop complexe et pas assez abouti. Pour la réhabilitation d'Haïti (100 millions prévus) et pour la reconstruction du pays (200 millions), que financeront exactement le FED et l'Instrument de stabilité? En outre, pour répondre à la sollicitation de l'ONU en termes de soutien logistique et de sécurité, l'Union européenne doit selon moi être en mesure d'utiliser l'ensemble des instruments fournis par le traité de Lisbonne, y compris la réponse militaire. Je plaide pour la mise en place rapide d'une force européenne de protection civile telle qu'imaginée en 2006 par Michel Barnier dans le but de parvenir à une réponse européenne planifiée, véritablement coordonnée et efficace. Les récentes déclarations d'Herman Van Rompuy vont dans le bon sens. Il s'est prononcé en faveur de la création d'une force de réaction rapide humanitaire. Quelle sera la teneur exacte de ce projet et quand verra-t-il le jour?

Filip Kaczmarek (PPE), par écrit. — (PL) Mesdames et Messieurs, les rapports qui nous parviennent d'Haïti sont choquants. C'est l'une des catastrophes les plus terribles que nous ayons jamais connues. Nous pouvons cependant déjà tirer un certain nombre de conclusions qui pourraient s'avérer utiles pour l'avenir. Il apparaît clairement que les mécanismes de coordination de l'aide humanitaire ne sont pas optimaux. L'aide apportée aux Haïtiens aurait pu être plus efficace si les donateurs d'aide humanitaire avaient eu à leur disposition des moyens plus performants pour coordonner leur travail. L'amélioration de la coopération ne concerne pas uniquement l'Union européenne, car des progrès dans ce domaine exigent une analyse constructive et une action de la part de tous les grands donateurs. Dans des situations comme celle que connaît Haïti aujourd'hui, l'important est de faire preuve de rapidité, de compétence et d'élasticité. Le moment est inapproprié pour décider, par exemple, qui doit contrôler l'aéroport de la capitale d'Haïti. Ces choses sont certes importantes, mais les décisions concernant le recours à des solutions spécifiques devraient être prises à un autre moment. Pour l'instant, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous concentrer sur l'objectif premier: sauver des vies humaines.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Le récent séisme en Haïti nous montre à tous combien la vie sur cette terre peut être fragile. Nous avons tous été bouleversés par les images et les récits relayés par les médias ces derniers jours. La réponse de la communauté internationale à cette catastrophe naturelle a été incroyable et je voudrais rendre hommage à toutes les personnes qui participent aux opérations de secours ou qui financent celles-ci depuis chez eux. Il faudra plusieurs générations avant que la population haïtienne ne soit pleinement rétablie d'un événement qui ne survient généralement qu'une fois dans la vie, du moins nous l'espérons. Il est important que le Parlement manifeste sa solidarité à l'égard de cette population. J'espère que l'Union européenne pourra jouer un rôle déterminant en offrant à ces gens l'espoir d'un avenir meilleur. L'aide d'urgence à court terme doit être soutenue par une aide à plus long terme afin d'aider les générations futures à se remettre de cette terrible épreuve. La manière dont les députés de ce Parlement ont répondu jusqu'à présent, quel que soit leur groupe politique, est extrêmement encourageante. J'attends avec impatience de me mettre au travail avec mes collègues afin de venir en aide à la population haïtienne. L'UE doit être un

exemple et montrer que les nantis sont toujours prêts à tendre une main secourable en direction des personnes moins bien loties.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, des informations tragiques sur le terrible séisme en Haïti nous parviennent chaque jour. Ces informations montrent clairement qu'Haïti, plongé dans le chaos le plus total et privé de tout soutien, est incapable de faire face aux conséquences de cette terrible tragédie. La communauté internationale toute entière, dont l'Union européenne, est obligée d'apporter une aide humanitaire aux victimes de cette catastrophe, privées de tout. Je voudrais dès lors en appeler aux structures compétentes de l'Union européenne pour qu'elles prennent des mesures immédiates et efficaces pour envoyer au plus vite une aide et un soutien essentiels pour lutter contre les conséquences du séisme en Haïti.

5. Situation en Iran (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission sur la situation en Iran.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, honorables députés, c'est là une occasion majeure d'aborder la situation en Iran.

L'Union européenne souhaite entretenir des relations normales avec l'Iran, et nos efforts dans le dossier nucléaire s'inscrivent dans ce cadre. Dans ce contexte, je poursuivrai, en ma qualité de haute représentante, le rôle joué par mon prédécesseur, Javier Solana, dans les négociations internationales avec l'Iran.

L'Iran est un pays important à l'histoire ancienne, à la riche culture et à la population remarquablement talentueuse. Les films et les livres qui nous viennent d'Iran sont impressionnants, le niveau d'éducation des femmes est élevé, il existe une capacité au débat public et les jeunes sont dynamiques et actifs. À de nombreux égards, la société iranienne a les caractéristiques et la capacité d'une société libre. La menace qui pèse sur cette société s'est traduite dans les troubles qui ont fait suite à l'élection de l'an dernier, que beaucoup en Iran ont qualifiée de frauduleuse. Cette question concerne bien sûr les Iraniens. Ce qui nous importe, c'est que les normes et critères internationaux en matière de droits civils et politiques soient respectés.

Sur ce point, je suis profondément inquiète face aux rapports évoquant la violente répression et les arrestations arbitraires opérées à Téhéran et dans d'autres villes iraniennes lors des récentes manifestations organisées pour Achoura, à la fin décembre. Le recours à la violence contre des manifestants qui tentent d'exercer leur liberté d'expression et d'assemblée est inacceptable. Ces droits humains sont universels et doivent être respectés; les personnes arrêtées pour avoir exercé pacifiquement ces droits doivent être libérées.

Je note également avec une vive inquiétude que nombre des arrestations semblent avoir visé des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, et que nombre des personnes détenues se voient refuser l'accès à une représentation en justice et les contacts avec leurs proches. L'Iran doit respecter ses obligations internationales et traiter les prisonniers conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Une autre problématique récente est celle de l'arrestation de 12 autres membres de la communauté religieuse baha'i. Il y a lieu d'assurer à ces personnes un procès juste, transparent et équitable, conforme aux normes internationales.

L'UE n'a pas perdu une seule occasion d'inviter le gouvernement iranien à respecter les obligations internationales qu'il a contractées librement et volontairement. Nous publions des déclarations et recourons à d'autres moyens diplomatiques. Nous œuvrons à travers les Nations unies: l'Assemblée générale a adopté une résolution condamnant la situation pas plus tard que le mois dernier. Nous mettrons pleinement à profit le prochain examen de la situation iranienne, qui aura lieu début février à Genève, lors du Conseil des droits de l'homme des Nations unies de février.

Sur la question nucléaire, nous regrettons que Téhéran n'ait pas donné suite à la dernière réunion qui s'est tenue le 1^{er} octobre à Genève entre Javier Solana et Saeed Jalili, le négociateur principal. Nous avons tous estimé que la réunion était positive, mais dans les faits, l'Iran vient de rejeter un projet d'accord proposé par l'AIEA et refuse de poursuivre les pourparlers sur la question nucléaire.

L'UE et ses partenaires de négociation s'engagent tous à trouver une solution diplomatique au problème nucléaire iranien et, à cette fin, nous devons continuer d'appliquer l'approche à deux voies. Nous avons besoin d'un engagement sincère de la part de Téhéran en faveur de négociations sérieuses.

Notre objectif reste de renforcer les garanties que le programme nucléaire servira exclusivement des fins civiles. La crise de confiance s'est encore aggravée quand nous avons appris que l'Iran construisait une autre installation d'enrichissement sans en avoir informé l'AIEA en temps voulu. En outre, le pays continue de ne pas coopérer pleinement avec l'AIEA et de ne pas respecter ses obligations internationales.

Il est essentiel que l'UE et la communauté internationale soient unies dans l'effort de négociation, notamment en soutenant cet effort par des mesures appropriées. L'unité la plus vaste possible est essentielle si nous souhaitons réaliser notre objectif.

Si l'Iran adopte une attitude plus constructive dans le dossier nucléaire et à l'égard de la stabilité régionale en général, il pourrait être appelé à jouer un rôle important au Moyen-Orient et dans la région du Golfe, ce qui illustrerait bien la place qui lui revient ainsi que sa glorieuse histoire.

En conclusion, les défis que lance l'Iran pèsent lourd dans mon portefeuille. Ce pays présente un potentiel considérable et nous avons exprimé à maintes reprises notre volonté de nous engager de façon constructive aux côtés de l'Iran. Je continuerai de plaider cette cause. J'espère sincèrement pouvoir, pendant mon mandat, revenir devant cette Assemblée avec une image plus positive des relations avec l'Iran.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, au nom du groupe PPE. – (ES) Madame Ashton, vous avez raison de vous inquiéter, car la situation en Afghanistan est extrêmement grave, en particulier sur le plan des droits de l'homme. Je veux notamment parler des droits civils et des libertés politiques, un domaine dans lequel on assiste à une débâcle parfaitement incroyable: recours arbitraire à la violence, incarcération en masse des membres de l'opposition, assassinats, exécutions, organisations non gouvernementales mises dans l'incapacité de faire leur travail et non-respect de la liberté de la presse. Une délégation du Parlement européen s'est même vue refuser l'entrée du pays.

Monsieur le Président, eu égard à la situation actuelle, je me demande s'il vaut la peine de se rendre dans le pays actuellement.

Vos observations sur le dossier nucléaire, Madame Ashton, étaient très claires et très simples: l'Iran continue de produire de l'uranium enrichi en dépit des avertissements de la communauté internationale. Il a rejeté la main tendue du président Obama ainsi que le dernier plan en date avancé par les Six, qui comprenaient la Russie et la France.

Ma question, Madame Ashton, est très simple: pensez-vous que nous soyons déjà à bout de patience avec ce pays? Pensez-vous que nous devrions dès à présent prendre des mesures plus sévères ou pensez-vous au contraire qu'une approche toute en douceur est la meilleure façon de négocier avec le régime iranien?

Je tiens à vous dire que je salue sincèrement votre déclaration en faveur de la défense des droits de l'homme dans ce pays. Les violations sont extrêmement graves, et je pense, Monsieur le Président, que le Parlement doit condamner sans ambages la situation des droits de l'homme dans ce pays. J'espère que, pour ce faire, il pourra approuver la résolution en la matière. Il doit continuer de se montrer ferme, très ferme dans sa défense sans relâche de la liberté.

Roberto Gualtieri, *au nom du groupe S&D.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au vu de l'évolution de la situation en Iran, comment ne pas dire son inquiétude? Cette inquiétude est suscitée par l'augmentation des violations des droits politiques et civils, que nous condamnons vivement, mais aussi par le non-respect des obligations qui incombent à l'Iran du fait de son adhésion à l'accord de non-prolifération, que le pays déclare par ailleurs ne vouloir aucunement remettre en cause.

Nous ne remettons pas en question le droit de l'Iran de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pas plus que nous n'entendons sous-estimer le rôle majeur que l'Iran peut jouer sur le plan régional, ses exigences légitimes en termes de sécurité ou la nécessité de créer un système crédible de sécurité régionale associant toutes les puissances nucléaires dans la région. C'est pour cette raison précise que nous ne comprenons pas les raisons du refus d'accéder à la demande de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui souhaitait que l'uranium soit enrichi à l'étranger, et nous regrettons cette décision.

Face à cette situation, il incombe au Conseil de sécurité de définir la réponse de la communauté internationale et la possibilité de nouvelles sanctions, qui devraient être axées sur la non-prolifération et viser à constituer

un instrument à l'appui de la voie difficile mais inévitable du dialogue, et non être conçues et utilisées pour abattre le régime.

En ce qui concerne cette attitude, l'Union européenne devrait jouer le rôle qui lui revient en envisageant, au bon moment et sous la forme appropriée, les mesures techniques possibles afin de compléter les sanctions des Nations unies et, parallèlement, en confirmant sa volonté de débattre et de dialoguer, qu'elle ne doit jamais perdre, pas même dans les moments difficiles.

Nous soutiendrons pleinement les initiatives de l'Union européenne et de la haute représentante conformes à l'approche énoncée clairement dans le discours de la haute représentante.

Marietje Schaake, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, l'été dernier, j'ai été élue au Parlement européen à la suite de mes critiques à l'encontre de mon gouvernement. Toute jeune femme qui en ferait autant en Iran aurait sans doute été tuée, emprisonnée, torturée ou violée depuis lors.

Grâce aux nouveaux médias, nous avons tous vu les images illustrant avec quelle brutalité le régime iranien punit les citoyens qui s'expriment pacifiquement en faveur de la démocratie et de la liberté. Les arrestations récentes de reporters spécialistes des droits de l'homme par l'office de renseignement de la Garde révolutionnaire montrent que le régime iranien semble de plus en plus vouloir isoler le pays. Leurs rapports ont largement servi aux journalistes internationaux.

Hier, c'était la Journée Martin Luther King. Nous commémorons un homme qui a également manifesté pacifiquement dans les rues et déclaré: «Il vient un moment où le silence est une trahison.» Madame la Haute représentante, ce moment est arrivé depuis longtemps.

Le président Barack Obama a interrompu ses vacances de Noël afin de condamner les nouvelles attaques brutales perpétrées contre des citoyens après l'Achoura. Dans le projet d'approche à deux voies à l'égard de l'Iran, qui concilie la question nucléaire et les droits de l'homme, les États-Unis mettent de plus en plus l'accent sur les droits de l'homme. L'Europe devrait prendre plus résolument l'initiative ici, et pas seulement quand c'est sans risque de le faire.

La catastrophe d'Haïti est une terrible tragédie, et je suis heureuse que vous preniez des mesures. Toutefois, à ce jour la catastrophe d'origine humaine qui se déroule en Iran n'a pas encore reçu de l'Europe une réponse résolue et coordonnée. Le mois dernier, une délégation de ce Parlement était censée se rendre en Iran, mais le régime n'a pas souhaité que nous voyons de nos propres yeux ses faiblesses et ses divisions. Il est grand temps que l'Europe adopte une position à l'égard de l'Iran, le monde attend.

Le régime iranien actuel, qui a perdu sa légitimité et est divisé sur le plan interne, est-il un protagoniste crédible des négociations? Quelles mesures proposez-vous dans le dossier nucléaire afin de cibler le gouvernement sans porter préjudice à la population? Êtes-vous disposée à convoquer un débat d'urgence sur l'Iran en Europe?

Afin de garantir que les droits de l'homme restent une priorité pour l'Europe, comment mobiliserez-vous l'instrument de l'UE pour les droits de l'homme? Je pense que nous devons soutenir les citoyens, la société civile et les journalistes. Le programme «Shelter City», proposé par la Présidence tchèque, pourrait constituer un outil utile pour venir en aide aux Iraniens menacés en Europe.

Lors des auditions de la commissaire Kroes, je lui ai demandé si elle était disposée à collaborer avec vous afin de faire de la liberté de parole sur l'internet un élément central de la politique étrangère de l'Europe. Je vous pose la même question.

Barbara Lochbihler, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Madame Ashton, le Parlement européen a suivi de très près l'évolution de l'Iran en matière de politique intérieure et étrangère. La délégation pour les relations avec l'Iran poursuit le dialogue avec des représentants du gouvernement et de la société civile et avait effectué des préparatifs en vue d'un voyage en Iran au début du mois, bien que, malheureusement, ce voyage ait été annulé à la dernière minute.

Le mécontentement qui fait suite aux élections frauduleuses et l'augmentation constante de la répression et de la violence de l'État ont incité les représentants de la société civile iranienne à s'adresser au Parlement européen. Dans leur courageuse démarche, ils font appel à notre soutien pour garantir le respect des libertés démocratiques et nous exhortent à prendre au sérieux nos propres valeurs fondamentales. Les protestations sont nombreuses et elles se poursuivent. Le gouvernement iranien est invité à apporter des réponses politiques à ces questions ouvertes; or, on observe une augmentation des pires violations des droits de l'homme, telles

que la torture et les agressions sur la personne des détenus, et on apprend la mort de manifestants et la tenue de procès iniques.

De nombreux Iraniens souhaitent que nous prêtions non seulement attention à la politique étrangère et au programme nucléaire, mais aussi que nous nous efforcions de prendre des mesures en ce qui concerne la situation politique à l'intérieur de l'Iran. Nous nous félicitons que des pays tels que l'Espagne et l'Irlande soient disposés à délivrer des visas selon une procédure accélérée aux défenseurs des droits de l'homme persécutés, les aidant par là à échapper à un danger mortel. D'autres États membres devraient suivre cet exemple, et nous demandons également à la Commission d'apporter une aide rapide aux personnes qui font l'objet de persécutions politiques.

De l'extérieur, ce que l'on peut faire est limité. Les changements essentiels doivent venir de l'intérieur du pays même. Il nous faut toutefois maintenir ouverts les canaux de communication avec le monde extérieur. Dans ce contexte, nous ne pouvons que critiquer sévèrement des sociétés étrangères telles que Siemens et Nokia, dont les technologies contribuent à permettre la censure et même à la renforcer.

Dès lors qu'aucun accord n'a été dégagé dans les négociations sur le dossier nucléaire, il est de plus en plus question d'imposer des sanctions. On ignore toutefois quelles sanctions auraient l'effet voulu sur les responsables politiques. Si les sanctions entraînent une dégradation des conditions de vie pour de nombreuses personnes, comme par exemple des sanctions pétrolières, elles n'atteindront pas leur objectif et permettront au régime de blâmer ce qu'il appellera le monde extérieur hostile pour la dégradation de la situation économique.

Il est donc essentiel d'élaborer des sanctions ciblées et intelligentes, y compris à l'encontre des personnes. Le Conseil peut ainsi, par exemple, établir une liste noire des individus responsables des mesures répressives auxquelles on a assisté ces derniers mois. Dans le cadre de la politique de l'UE à l'égard de l'Iran, il est crucial que nous adoptions et respections une approche à deux voies. Malgré les rebuffades, nous devons chercher à nouer un dialogue politique. Isoler l'Iran n'aiderait ni son peuple ni ses voisins dans la région.

Charles Tannock, *au nom du groupe ECR.* – (*EN*) Monsieur le Président, l'ambition impitoyable du président Ahmadinejad de développer des armes nucléaires constitue, à mes yeux, la pire menace pour la paix dans le monde actuellement.

Seule une approche unie et coordonnée permettra à la diplomatie de l'UE de parvenir à ses fins. Les sanctions renouvelées doivent à présent être ciblées et extrêmement dommageables pour le régime de Téhéran. Mais il nous faut également reconnaître que le peuple d'Iran et le régime iranien sont deux choses distinctes.

Depuis qu'Ahmadinejad a fait main basse sur les élections présidentielles de l'an dernier, nous avons vu de nombreux dissidents et jeunes manifestants courageux descendre dans la rue. Ces personnes ont besoin de notre appui, car elles s'identifient à nos valeurs de liberté, de démocratie et d'État de droit. En effet, le désespoir est tel en Iran que le chef de l'opposition Mir Hossein Moussavi, qui ne s'est pas particulièrement distingué en tant que démocrate par le passé, s'est déclaré prêt à donner sa vie pour le bien et l'avenir de son pays. Dans le même temps, on continue d'assister aux mêmes scandaleuses violations des droits de l'homme, des mineurs et des homosexuels étant exécutés couramment.

Les députés de cette Assemblée souhaitent voir un Iran démocratique et libre, qui n'exporte plus le terrorisme via le Hamas et le Hezbollah et prenne au sein de la communauté internationale la place qui lui revient. L'UE doit redoubler d'efforts en vue d'accélérer ce processus par tous les moyens possibles.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) Monsieur le Président, les médias nous ont présenté une situation délicate la semaine dernière: Israël, affirment-ils, attaquera tôt ou tard son ennemi juré, l'Iran. Tandis que ce débat faisait rage en Europe, les médias d'Iran discutaient eux aussi largement de l'option militaire contre le projet nucléaire controversé de Téhéran. Mensonges et exagérations sionistes, concluait le journal conservateur *Kayhan* au sujet de la prétendue menace nucléaire. Dans le même temps, il ne fait aucun doute que le programme nucléaire de la République islamique constitue une menace sérieuse pour Israël, avant tout, mais aussi pour l'ensemble de la région. Je continue donc d'espérer que la communauté internationale ne se contentera plus de le reconnaître, mais prendra réellement des mesures à cet égard. J'estime que toutes les options doivent être étudiées dans ce dossier. Le régime de sanctions efficaces appelé de ses vœux hier encore par la chancelière allemande Angela Merkel impliquera en tout état de cause que l'État hébreu ne doit prendre aucune initiative unilatérale.

J'en viens à une question cruciale pour le Conseil, pour vous, Madame la Haute représentante. Existe-t-il en effet une base européenne pour le renforcement rigoureux des sanctions à l'encontre du régime iranien? Les relations commerciales étroites entre plusieurs États membres de l'UE de premier plan – inutile que je dise lesquels, car vous n'ignorez sans doute pas desquels il s'agit – et la République islamique pourraient toujours dresser des obstacles majeurs sur la voie d'un règlement sérieux de la question nucléaire. Au cours de ces dernières semaines, le *Wall Street Journal* a publié plusieurs articles sur la question qui dressaient pour ainsi dire un procès-verbal à l'égard de l'Europe. En bref, Madame Ashton, existe-t-il une entente européenne pour le renforcement de sanctions efficaces à l'encontre de la République islamique d'Iran? J'attends votre réponse.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, les tout derniers événements ont notamment mis en lumière les lacunes manifestes que l'attitude à l'égard des libertés civiles présente en Iran, aux yeux des Européens. Les condamnations à mort prononcées récemment contre des manifestants révèlent la différence d'attitude qu'il existe dans ce pays à l'égard des droits fondamentaux et de leur respect. Toutefois, il est également bon de souligner que la politique extérieure de l'UE ne doit pas être inéquitable, attendu que, souvent, nous fermons volontiers les yeux sur ce genre de choses dans le cas de partenaires importants sur le plan économique et géostratégique – comme la Chine ou, peut-être, l'Arabie saoudite – alors que de sérieuses entorses à l'encontre de nos idéaux européens de démocratie et d'État de droit sont également commises dans ces pays-là.

En ma qualité de membre de la délégation pour les relations avec l'Iran, je tiens sincèrement à ce que le voyage en Iran, qui a été reporté, soit reprogrammé dès que possible afin d'améliorer les communications bilatérales avec l'UE et, ce faisant, de contribuer également, par le dialogue, à désamorcer la situation dramatique de l'Iran.

Lena Kolarska-Bobińska (PPE). – (PL) Monsieur le Président, Madame Ashton, La situation intérieure de l'Iran se dégrade radicalement de semaine en semaine, voire de jour en jour. Des infractions brutales aux droits de l'homme sont commises sous nos yeux, et nous assistons à une terreur d'un genre auquel nous n'avons pas été confrontés depuis des décennies. L'État se livre à une vague sans précédent de répression afin de tenter de réduire au silence les personnes qui se battent pour les réformes démocratiques en Iran. Dans la guerre qu'il livre à ses citoyens, le gouvernement fait également appel aux jeunes spécialement formés de la milice armée Basidji.

Le Parlement européen doit condamner le recours excessif du gouvernement à la force et les violations des droits de l'homme, en augmentation. Il est également inacceptable d'appliquer la peine de mort à l'égard de l'opposition, notamment sous le prétexte du délit de «moharebeh» (crime contre Dieu). C'est pourquoi l'Union européenne a besoin d'une nouvelle approche à l'égard de la situation en Iran. La haute représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, devrait envoyer un message fort et clair aux citoyens d'Iran, qui confirme notre souhait de défendre les droits de l'homme.

La question de l'arme nucléaire est extrêmement importante. Toutefois, nous ne devons pas cesser de défendre les valeurs fondamentales uniquement pour obtenir un avantage tactique dans les négociations. Dans les pourparlers avec l'Iran, nous ne devons pas reléguer au second plan l'État de droit, la liberté de parole ou le droit à l'information. Ces valeurs ne doivent pas être traitées comme des enjeux de moindre importance.

Je viens de Pologne. Dans mon pays, il y a plus de 20 ans, en 1989, la tyrannie a fait place à la démocratie. Cette évolution a pu se faire grâce à l'action non violente du mouvement d'opposition Solidarité et au dialogue pacifique entre le gouvernement et la population. Je ne vois pas aujourd'hui de meilleure façon d'avancer pour les citoyens d'Iran.

Ana Gomes (S&D). – (*PT*) La question iranienne est l'un des dossiers les plus importants de la politique internationale moderne. Il faut tout faire pour empêcher le régime iranien, qui a tant porté préjudice à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, d'accéder à l'armement nucléaire.

Cependant, le rôle de l'Union européenne dans ses relations avec l'Iran ne doit pas être gâché sur la question nucléaire. Depuis les élections truquées de juin, on assiste à un mouvement populaire contre la nature répressive, obscurantiste et antidémocratique du régime iranien.

L'Europe doit se montrer cohérente lorsqu'elle promeut la valeur universelle des droits de l'homme, pour lesquels de nombreuses personnes risquent leur vie dans les rues de Téhéran. Sans remettre en question le droit souverain des peuples de décider de leur propre destinée, il est impératif que l'Union européenne prenne des mesures afin d'encourager ceux qui se battent pour la liberté et la démocratie en Iran. Il n'est rien de plus

efficace que des voies d'information libres et alternatives pour lutter contre la censure, qui est la prérogative de tous les régimes oppressifs.

Eu égard à cela, nous espérons que la chaîne de télévision en farsi, attribuée à Euronews par la Commission européenne, sera opérationnelle très bientôt.

Nous espérons aussi que la baronne Ashton, en sa qualité de haute représentante, mettra en avant des initiatives créatives qui contribueront à améliorer la transparence politique en Iran et qui tiendront compte des recommandations formulées par tous ceux qui se battent pour un Iran libre, y compris les Iraniens en exil.

En outre, ce souci de l'avenir politique de l'Iran doit guider toute nouvelle sanction arrêtée dans le cadre du dossier nucléaire. Comme l'a expliqué l'intellectuel iranien Akbar Ganji, ici devant le Parlement, il est impératif que nous évitions toute sanction économique qui affaiblirait les citoyens, en particulier les classes moyennes iraniennes, qui constituent la base de l'opposition.

Rien ne sera plus profitable à la sécurité au Moyen-Orient, à l'Europe et au monde qu'une démocratie iranienne qui aura été bâtie par les Iraniens eux-mêmes. L'Union européenne doit en faire l'un de ses objectifs.

Frédérique Ries (ALDE). - Monsieur le Président, l'Iran traverse sans conteste la crise la plus grave de son histoire depuis 1979, par la faute de ce régime hermétique à tout changement, qui a multiplié, depuis la farce électorale du 12 juin dernier, les assassinats ciblés d'opposants, les rafles, les emprisonnements de manifestants pacifiques, de journalistes aussi.

M^{me} Ashton a évoqué, en début de débat, les rapports des ONG, rapports catastrophiques, à cet égard, ceci sans parler encore des parodies de justice réservées à la Française, Clotilde Reiss, à la minorité des Baha'is – sept d'entre eux sont jugés depuis lundi dernier à Téhéran. Ils risquent la prison à vie ou pire, simplement parce que leur religion n'est pas celle du pouvoir.

Le constat est donc implacable, les élections présidentielles n'ont rien changé, ou plutôt si, elles ont radicalisé encore, si c'était possible, le régime iranien, radicalisation aussi vis-à-vis de l'extérieur, avec la volte-face de ces autorités iraniennes sur le projet d'accord nucléaire négocié en octobre 2009 à Vienne.

Quand allons-nous envisager d'évoquer – je parle d'évoquer ici – des sanctions intelligentes et ciblées, comme les évoquait M^{me} Lochbihler, sanctions donc à l'encontre de ce régime qui est ouvertement antioccidental et antisémite. Je sais que cette fenêtre d'opportunité est étroite, Madame la Haute représentante, mais ne pensez-vous pas que nous devons ici faire plus et mieux, aider la jeunesse iranienne, qui crie sa révolte sur l'internet, dénoncer les appels récurrents à la destruction de l'État d'Israël et, surtout, soutenir cette société civile et l'opposition, ce mouvement démocratique qui défie ce président voleur de voix et ses milices?

Il faut éviter l'escalade, j'en suis très consciente, mais il faut éviter aussi la dérobade et ne pas réitérer l'erreur que nous avons commise en Afghanistan où l'Europe n'a pas su, n'a pas pu protéger le commandant Massoud. Il est de notre devoir de soutenir les dirigeants de l'opposition iranienne pour leur éviter le même sort.

Fiorello Provera (EFD). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la situation en Iran continue de se détériorer.

Au moins huit personnes ont été tuées récemment, le régime a multiplié les arrestations de femmes – journalistes, syndicalistes et intellectuelles –, 30 mères qui réclamaient des nouvelles de leurs enfants disparus ont été arrêtées, et la tombe de la jeune martyre de la liberté, Neda Agha-Soltan, a plusieurs fois été profanée par des tirs d'armes à feu. Il est manifeste que le régime compte intensifier la répression et instaurer un climat de terreur.

En plus de cette situation intérieure, l'Iran fait fi de la coopération internationale, refusant à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'accès aux sites iraniens d'enrichissement d'uranium. Cela révèle clairement les vraies intentions du programme atomique iranien; s'il visait uniquement des fins pacifiques, il n'y aurait aucune nécessité de les cacher.

L'Europe doit donc exprimer avec vigueur ses inquiétudes, car une puissance militaire nucléaire risquerait de compromettre la sécurité du continent et d'avoir des conséquences politiques majeures pour tous les pays de la région.

Martin Ehrenhauser (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, même si le conflit en Iran paraît souvent être une lutte de pouvoir entre l'ancien et le nouvel *establishment*, il n'en reste pas moins très clair que ce système social

très fermé présente des failles très nettes. La situation en Iran prouve à suffisance l'importance de la démocratie, c'est-à-dire la capacité pour tout citoyen d'exprimer sa volonté politique.

Les responsables politiques d'Iran répondent actuellement à cette demande légitime de la société par une répression de l'État qui va jusqu'à la peine de mort. Il faut immédiatement mettre fin à ces attaques qui visent les citoyens, car la répression de l'État ne mettra certainement pas un terme à cette volonté de la société. Au contraire, comme nous le montre aussi la longue histoire de l'Iran.

Quant au voyage à Téhéran de la délégation du Parlement européen qui a été annulé à la dernière minute par le gouvernement iranien, je voudrais juste dire qu'à ce stade, ce voyage était capital, avant tout afin de pouvoir s'entretenir et dialoguer avec toutes les parties, notamment, et surtout, avec les citoyens et la société civile locale.

Philippe Juvin (PPE). - Monsieur le Président, les Iraniens ont déclaré qu'ils étaient prêts à un échange progressif de l'uranium faiblement enrichi contre du combustible. Alors, cette production a été rejetée par le groupe des Six, même si, en fait, elle n'était pas si éloignée de la proposition que ce même groupe avait formulée un peu avant.

Je ne méconnais pas du tout les qualités de négociation des Iraniens, en particulier concernant la définition du caractère progressif de l'échange qu'ils proposaient, mais compte tenu de l'enjeu, Madame Ashton, ne pensez-vous pas que ce refus du groupe des Six aurait peut-être pu faire l'objet d'une prise de position précise de l'Union européenne? Pourquoi ne pas avoir saisi cette chance?

J'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous en pensez. J'avoue, en effet, être très perplexe sur la discrétion de l'Europe dans ce débat. Nous avons une légitimité, l'Europe a une légitimité. Utilisons-la pour contribuer à trouver un accord.

María Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) Ma première intervention devant le Parlement, en juin l'an dernier, portait sur l'Iran, au lendemain de la dernière vague en date d'exécutions. À l'époque, j'ai appelé l'Union européenne à mobiliser tous les instruments à sa disposition afin de protéger les droits de l'homme.

Nous constatons à présent que la répression se poursuit toujours à l'encontre de la minorité religieuse baha'i, des homosexuels – et j'appelle notamment à la libération des homosexuels incarcérés, qui sont condamnés à mort dans certains cas –, de l'opposition – avec plus de 2 500 membres de l'opposition en prison –, de la liberté de la presse – pas plus tard que ce lundi, le journal *Farhang-e-Ashti* a été fermé pour avoir publié une déclaration de M. Moussavi, le dirigeant de l'opposition – et de la minorité kurde.

L'Iran demeure un défi majeur à l'ordre du jour européen, et pas uniquement en raison de la menace nucléaire: la communauté internationale prend d'ores et déjà des mesures à cet égard. Le défi est que l'Iran possède une solide capacité d'influence dans pratiquement tous les domaines où des efforts sont déployés afin de trouver une solution pacifique et diplomatique au Proche-Orient, ainsi qu'en Irak et en Afghanistan.

Par ses mesures répressives, l'Iran détruit toute possibilité de normaliser ses relations étrangères afin d'être accepté par la communauté des nations et de jouer un rôle constructif dans les relations internationales.

Telle est la situation à laquelle les socialistes aspirent, mais elle ne pourra voir le jour que si l'Iran respecte ses engagements internationaux, à commencer par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Aux termes de ce pacte, l'Iran doit reconnaître les partis politiques, les syndicats, les organisations non gouvernementales, le droit d'association, la liberté d'expression, etc.

Le soutien et la solidarité de l'Union européenne, que j'appelle de mes vœux au nom de ceux qui revendiquent davantage de droits et de ceux qui sont réprimés par le régime, ne doivent pas être confondus avec une quelconque ingérence occidentale. Ils expriment au contraire un souhait de voir l'Iran répondre aux exigences minimales nécessaires pour lui permettre de négocier avec le reste du monde.

Marco Scurria (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans les publications et sur les sites web de l'Union européenne, nous affirmons souvent que les droits de l'homme sont au cœur du processus d'intégration européenne et qu'ils sont les éléments clés des relations extérieures de l'UE.

Les pays qui ont conclu des accords politiques ou commerciaux avec l'Union européenne sont tenus de respecter ces droits. Madame Ashton, nous devons nous demander si ces exigences s'appliquent toujours dans nos relations avec l'Iran et s'il est réellement logique que nous envoyions une délégation à Téhéran sans

convenir avec le gouvernement iranien d'un programme approuvé par les deux parties, un programme qui nous permette d'entendre également les arguments et les voix de l'opposition.

Quant à ce que nous pouvons faire, nous devons nous montrer prudents, en particulier lorsque nous parlons de sanctions, parce que l'histoire montre que les sanctions économiques et commerciales ont souvent renforcé les régimes visés au lieu de les affaiblir, et ont en réalité affaibli les populations, en particulier les plus pauvres. Lorsque nous avons auditionné certaines personnes dans le cadre d'une délégation et entendu des témoignages concernant les droits des femmes et des minorités en Iran, ces personnes nous ont appris que, peut-être, il serait préférable d'imposer des sanctions symboliques, telles que des sanctions culturelles.

Ces derniers jours, nombre de représentants et d'intellectuels de toute l'Europe ont écrit pour exhorter l'UNESCO à ne pas organiser la Journée mondiale de la philosophie à Téhéran. Je pense que le Parlement pourrait souscrire cet engagement également, étant donné que Neda Agha-Soltan était une étudiante diplômée en philosophie et que ce symbole pourrait réunir le Parlement européen dans un appel commun pour que l'UNESCO prenne cette initiative.

Sergio Gaetano Cofferati (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ces dernières semaines, on a pu voir le gouvernement iranien, ou le régime iranien, commettre des violations sérieuses des droits de l'homme et des libertés démocratiques les plus fondamentales.

Aussi la question ne concerne-t-elle plus simplement, pour ce Parlement et pour l'Europe, les relations d'un pays qui envisage une politique nucléaire en dehors des règles acceptées et des éléments de contrôle spécifiques qui, en règle générale, sont arrêtés par la communauté internationale pour ces domaines. Il y a un aspect neuf, ou un aspect ancien qui se fait plus pressant, sur une question encore plus préoccupante: les droits de l'homme.

Je suis convaincu que l'Iran pourrait jouer un rôle nettement plus important dans la région où il se situe. Cependant, cette dernière vague d'infractions aux droits doit, selon moi, être une priorité pour nous et pour la haute représentante. La répression à laquelle se livre le gouvernement n'a pas fait taire les voix des opposants démocratiques. Il est temps à présent que la communauté internationale joue un rôle actif et porte assistance à ceux qui s'opposent au régime et pensent que leurs droits fondamentaux doivent être respectés.

Nous devrions donc avoir une présence permanente là-bas. La délégation du Parlement européen peut, en identifiant des objectifs très précis, se rendre en Iran pour témoigner de sa solidarité avec les démocrates iraniens, et certainement pas pour appuyer, même involontairement, la répression à laquelle se livre le gouvernement iranien. Je pense que nous devrions discuter de tout cela plus avant et réaliser notre objectif.

Monica Luisa Macovei (PPE). – (EN) J'ai décidé de consacrer la plus grande partie de mon temps de parole à citer les noms de personnes présumées détenues en Iran, dont certaines ont été condamnées à mort pour avoir critiqué le régime politique ou défendu les droits civils.

Ali Mehrnia, Parviz Varmazyari, Majid Rezaii, Alireza Nabavi, Ali Massoumi et Shirin Alavi Holi seraient en prison, condamnés à mort pour «moharebeh», ce qui signifie «crime contre Dieu».

Trente-trois femmes membres des Mères en deuil d'Iran, dont les enfants ont été tués, ont disparu ou ont été arrêtés dans les affrontements violents qui ont suivi les élections, sont la cible de harcèlements.

D'autres femmes activistes et leurs familles sont emprisonnées: Atefeh Nabavi, Shabnam Madadzadeh, Mahsa Naderi, Fatemeh Ziaee Azad et Nazila Dashti.

Huit militants du Comité des reporters des droits de l'homme sont incarcérés: Saeed Kalanaki, Saeed Jalalifar, Shiva Nazar-Ahari, Kouhyar Goudarzi, Saeed Haeri, Parisa Kakayi et Mehrdad Rahimi. Quatre autres se cachent depuis qu'ils ont été convoqués au ministère de l'information: Hesam Misaghi, Saeed Habibi, Navid Khanjani et Sepeher Atefi.

D'autres, membres de l'association libérale des étudiants et des anciens sont incarcérés: Mehrdad Bozorg, Ehsan Dolatshah et Sina Shokohi.

Ce que ces personnes ont en commun, c'est d'avoir rapporté ou exprimé leur préoccupation face à la situation en Iran

Que comptent faire la Commission ou le Conseil pour obtenir la libération des personnes détenues pour des motifs politiques? Quels fonds la Commission accorde-t-elle aux ONG de défense des droits de l'homme actives en Iran?

George Sabin Cutaş (S&D). – (RO) Personnellement, je pense qu'il existe un grand potentiel de liens économiques, culturels et politiques étroits entre l'Iran et l'Union européenne. Mais ce potentiel reste inexploité. Les relations entre l'Iran et l'Union européenne se heurtent à des difficultés majeures lorsque l'on aborde des sujets sensibles, tels que le programme nucléaire de l'Iran ou les droits de l'homme.

Je pense que les Iraniens doivent accéder au souhait de dialogue exprimé par l'Union européenne. Leur refus de nouer le dialogue ne peut que limiter le transfert d'idées et de connaissance sur des sujets présentant un intérêt mutuel. Je me dois de vous rappeler que l'Union européenne est le premier partenaire commercial de l'Iran et, dès lors que l'Iran a pour objectif de rejoindre l'Organisation mondiale du commerce, un partenariat commercial plus étroit avec l'Union européenne aiderait l'Iran dans ses efforts pour répondre aux normes de l'Organisation.

Toutefois, tant que les Iraniens feront preuve d'un manque d'ouverture à l'égard de la coopération, aucun dialogue constructif entre l'Iran et l'Union européenne ne sera possible.

Salvatore Tatarella (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Madame Ashton, Mesdames et Messieurs, vous avez, Madame la Baronne, dressé un état des lieux effroyable de la situation dans ce grand pays qui a une grande histoire, une grande culture et une grande civilisation.

Les dissidents et l'opposition sont la cible de la répression, les droits civils font l'objet de très graves restrictions, on observe des violations des libertés, il y a un programme nucléaire inquiétant et une menace à l'égard d'Israël et de la paix.

Malheureusement, je n'ai pas compris quelles initiatives l'Europe entend mettre en œuvre pour mettre fin à cette situation, pour défendre la paix, la liberté et les droits civils. J'espère que, dans les conclusions à ce débat, vous pourrez énumérer quelques faits et initiatives, quelques positions à adopter et peut-être aussi répondre à la suggestion avancée par M. Scurria.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le Parlement, je suis membre d'une délégation qui s'est battue pour obtenir du gouvernement iranien la permission de se rendre en Iran, qui, lorsqu'elle a voulu annuler le voyage en signe de protestation n'a pas pu le faire et qui a essuyé en fin de compte l'affront de se voir interdire le voyage par l'Iran.

Je suis favorable au dialogue avec l'Iran, mais le Parlement italien et la délégation doivent faire valoir avec force notre position au sujet de la défense de la liberté et des droits qui sont menacés.

Sari Essayah (PPE). – (*FI*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, le gouvernement iranien actuel enfreint outrageusement les droits de l'homme et foule aux pieds les droits fondamentaux de ses citoyens. Les preuves les plus récentes en sont le massacre de huit personnes à la suite des manifestations de l'Achoura et le fait que cinq membres de l'opposition attendent actuellement leur mise à mort.

Le régime iranien actuel est la plus grande menace qui pèse sur la paix dans le monde. Il est tout à fait incompréhensible que la communauté internationale observe ces faits de loin tandis que le gouvernement iranien développe tranquillement un programme nucléaire militaire et fait fi des avis de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les dirigeants actuels du pays sont autorisés à menacer publiquement un autre État membre des Nations unies, Israël. Ils soutiennent également le groupement terroriste du Hezbollah, qui est actif au Liban et en Syrie.

D'une certaine façon, ces événements rappellent des moments d'il y a 60 ans. Nous n'avons pas besoin de réfléchir à ce que nous aurions pu faire d'autre pour pouvoir éviter la haine. Aujourd'hui toutefois, si nous prenons des mesures efficaces, nous pouvons éviter que la même chose ne se reproduise.

Nous devons commencer au plus vite à prendre des sanctions économiques à l'égard du gouvernement iranien. La situation étant ce qu'elle est, il serait préférable d'empêcher la délégation de l'UE pour les relations avec l'Iran de se rendre dans le pays, car la visite serait mise à profit par les mollahs à des fins de propagande. Rappelons-nous que le problème, en l'espèce, n'est pas tant qu'il y a beaucoup de mauvais, mais plutôt que les bons gardent le silence.

Bogusław Sonik (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, la fin de l'année dernière a vu les plus grandes manifestations de l'opposition en Iran depuis celles qui ont suivi l'élection présidentielle de juin, lorsque la victoire du président en exercice a été annoncée. Lors d'affrontements avec les forces de sécurité, huit personnes ont été tuées, des centaines blessées et des centaines d'autres incarcérées. Des étudiants soutenant l'opposition ont été attaqués sur le campus universitaire, ce qui a suscité une réaction de la part de 88 professeurs de

l'université sous la forme d'un appel à l'ayatollah Ali Khamenei afin qu'il cesse de recourir à la force contre les manifestants.

La situation en Iran suscite une inquiétude croissante, et c'est également vrai à l'échelon international. La prise de sanctions à l'encontre du gouvernement de Téhéran est envisagée par les Allemands, dont la chancelière, M^{me} Merkel, a déclaré que l'Iran n'a pas répondu à la proposition de l'Ouest de coopérer à la cessation du programme nucléaire. Le Premier ministre israélien a également réclamé des sanctions internationales sévères contre l'Iran. Selon lui, un régime qui tyrannise ses propres citoyens risque de devenir rapidement une menace pour le monde entier.

Tout en respectant la souveraineté de l'Iran, il nous faut souligner fermement la responsabilité qui incombe aux autorités du pays de respecter les droits humains, politiques et des citoyens, et nous devons également insister sur le fait que, dans l'exercice de son droit de développer son propre programme nucléaire, l'Iran ne doit pas, en parallèle, faire peser une menace sur la sécurité internationale. La patience dont a fait preuve la communauté internationale en dialoguant avec Téhéran est à bout. Le monde ne peut rester l'otage de la politique agressive et provocatrice des dirigeants politiques actuels de l'Iran. La Présidence espagnole et le chef de la diplomatie, M^{me} Ashton, doivent entamer des pourparlers sur ce dossier avec la Russie, afin d'inclure Moscou dans une politique commune de pression sur l'Iran.

Arnaud Danjean (PPE). - Monsieur le Président, Madame Ashton, les événements d'Achoura et la répression sanglante des dernières manifestations en Iran ont montré qu'il était totalement illusoire d'opérer une distinction très artificielle entre le raidissement intérieur du régime et la politique inflexible qu'il mène sur le plan extérieur, en particulier sur le dossier nucléaire iranien.

Dès lors, la perspective de sanctions additionnelles semble inévitable, voire souhaitable. J'aurais souhaité connaître votre point de vue sur le calendrier et la nature des sanctions possibles de façon, justement, à opérer une bonne articulation entre les événements intérieurs en Iran et le dossier nucléaire.

Potito Salatto (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne souhaite pas poursuivre la liste des motifs de notre désaccord avec le gouvernement iranien.

Puisqu'il n'en a pas été fait mention ici, j'insisterai seulement sur l'une des plus sérieuses violations des droits civils, qui concerne les jeunes. Le gouvernement iranien, qui a signé la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, continue néanmoins d'appliquer la peine capitale à des mineurs d'âge.

Après ce débat, Madame Ashton, je voudrais, tout d'abord, assumer la tâche d'élaborer une approche commune pour l'ensemble de l'Europe et le Parlement européen dans son ensemble sur les événements en Iran et, ensuite, je voudrais que la délégation interparlementaire pour les relations avec l'Iran prenne acte du fait qu'elle doit changer de ligne de conduite.

Mes amis MM. Scurria et Tatarella et moi-même avons protesté auprès de la délégation: celle-ci affirmait dans une déclaration officielle vouloir se rendre en Iran quoi qu'il en soit, même si elle avait présenté une demande péremptoire afin de pouvoir rencontrer l'opposition et s'entretenir avec elle. Dorénavant, je voudrais que la délégation change son fusil d'épaule et soutienne des relations d'assistance, de soutien et de débat avec les représentants de l'opposition en exil, notamment M^{me} Myriam Rajavi, qui incarne très bien cette situation. C'est cela que l'Union européenne devrait faire, au lieu de prendre des sanctions.

Tunne Kelam (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je me dois de dire à M^{me} Ashton que nos espoirs de convaincre le régime iranien de nos inquiétudes resteront vains, je le crains.

En effet, nous sommes face à une dictature d'autrefois, et ce qu'il faut à présent, c'est nous concentrer sur la possibilité de changement. Le régime est en mauvaise posture, et les citoyens iraniens ont courageusement montré, depuis juin dernier, qu'ils ne font pas confiance à cette dictature menteuse et agressive et ne la soutiennent pas. Pourquoi devrions-nous continuer de le faire?

Nous devons soutenir sérieusement la société civile et l'opposition démocratique, y compris le Conseil national de la résistance, la seule organisation à avoir présenté un programme démocratique très clair en faveur d'un Iran sans nucléaire.

Alexander Alvaro (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, le journal allemand *Süddeutsche Zeitung* rapporte aujourd'hui qu'hier, le ministère public de Téhéran a demandé la peine capitale pour cinq représentants de

l'opposition. Selon Amnesty International, ces cinq représentants de l'opposition sont Ali Mehrnia (17 ans), Parviz Varmazyari (54 ans), ainsi que Majid Rezaii, Alireza Mabavi et Ali Massoumi. Si un régime tel que celui de Téhéran, qui est non seulement anachronique, sanctionne également sa propre population par la peine de mort, la lapidation et d'autres méthodes, et que l'Union européenne ne prend pas les mesures nécessaires, nous nous rendons coupables, avant tout à l'égard de ceux qui voudraient ériger une société raisonnable dans ce pays, à l'égard des enfants qui grandissent dans des conditions qui n'ont absolument rien à voir avec celles que – bien d'accord avec mon collègue député qui n'est, malheureusement, plus présent – nous souhaiterions pour une future société. Je voudrais entendre ici des paroles claires et fermes de la part de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et je voudrais nous voir non seulement réclamer des sanctions à l'encontre de l'Iran, mais aussi mettre en œuvre ces sanctions.

Ulrike Lunacek (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, je pense qu'il est clair pour tous ici que le régime iranien est un régime dictatorial et criminel. La question est: comment traiter avec un tel régime?

Je voudrais affirmer très clairement mon soutien pour la délégation de ce Parlement qui devait se rendre en Iran. La délégation aurait rencontré, pendant toute une journée, des membres de l'opposition et des dissidents. Elle aurait renforcé leur position. Ils le souhaitaient. Je regrette donc sincèrement que cette délégation n'ait pu effectuer sa visite.

J'ai une question très concrète à vous poser, Madame Ashton. Plusieurs collègues députés ont évoqué des sanctions. Eu égard à mon expérience au sein du Parlement national et aux conversations que j'ai pu avoir avec de nombreuses personnes pendant très longtemps, je serais réellement favorable à des sanctions intelligentes ciblées, par exemple, sur des membres spécifiques de la Garde révolutionnaire, en les inscrivant sur une liste noire pour les visites, ou sur d'autres personnes spécifiques.

Je suis contre la prise de sanctions à l'égard de l'ensemble du pays, car cela renforcerait probablement le gouvernement, parce que la pauvreté augmenterait alors – le pays n'aurait pas accès au pétrole, par exemple –, ce qui contribuerait à soutenir le régime au lieu de l'affaiblir.

Struan Stevenson (ECR). – (*EN*) Monsieur le Président, je souhaite me ranger derrière Tunne Kelam et M. Alvaro. Le moment du dialogue et de l'engagement aux côtés de l'Iran est passé depuis longtemps.

Des personnes meurent presque quotidiennement dans la rue lors de manifestations contre ce régime fasciste. Hier encore, comme vous l'aurez appris, un tribunal irrégulier de Téhéran a réclamé la mort pour cinq manifestants arrêtés lors des manifestations de l'Achoura du 27 décembre.

C'est assez! Assez de pourparlers, assez de conciliation. Nous devons prendre des sanctions sévères. De la sorte seulement, nous pourrons faire comprendre aux citoyens ordinaires d'Iran que nous soutenons leurs protestations.

Niki Tzavela (EFD). – (EL) Madame Ashton, j'ai été ravie d'observer votre position toute en sobriété, fondée sur le respect à l'égard d'un pays qui a l'histoire et la fierté de l'Iran. L'Iran est un cas spécial, et je suis heureuse que vous suiviez l'approche diplomatique dite «smart power» (force intelligente), à savoir des sanctions d'une part et le dialogue de l'autre. Je vous exhorte à poursuivre le dialogue.

En général, les pays qui condamnent de tels pays sont très éloignés de la culture et de la mentalité de pays tels que l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan. Je vous suggérerais d'étendre le groupe que vous avez créé afin de poursuivre le dialogue ouvert avec l'Iran en ajoutant des pays qui entretiennent traditionnellement de bonnes relations avec l'Iran, comme mon pays, la Grèce, surtout actuellement avec un gouvernement socialiste à sa tête. La région ne supportera pas une nouvelle guerre. J'exprime ici les craintes non seulement d'Israël, mais aussi des Émirats, au sujet du programme nucléaire de l'Iran. Poursuivez le dialogue, et je pense que nous arriverons à quelque chose.

Krisztina Morvai (NI). – (*HU*) Trois brèves questions. Premièrement, le plus grand expert nucléaire iranien a été tué récemment lors d'un attentat terroriste violent. Quelle est la position de l'Union européenne sur cette affaire? Curieusement, il n'en a pas été fait mention aujourd'hui. Je le déplore amèrement. Deuxièmement, pourquoi au juste le potentiel nucléaire iranien pose-t-il un plus grand problème, un risque plus sérieux pour la paix que, par exemple, celui d'Israël? Pourquoi l'UE ne s'attèle-t-elle pas à cette question aussi? Troisièmement, en 2006, le gouvernement libéral-socialiste de Hongrie de l'époque a ordonné que des coups de feu soient tirés sur des groupes de manifestants pacifiques. Quatorze personnes ont notamment été blessées aux yeux. Beaucoup d'entre elles sont devenues aveugles. Malgré nos demandes répétées, l'UE a refusé à l'époque, et continue de refuser de s'occuper de cette affaire. Où est la différence? De même, elle

refuse de s'occuper des centaines de prisonniers politiques qui ont été incarcérés en Hongrie. Aujourd'hui même, il reste des dizaines de prisonniers politiques dans les prisons de Hongrie. Merci beaucoup, j'attends votre réponse avec impatience.

Mariya Nedelcheva (PPE). - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente de la Commission, la mort et la disparition du corps de Seyyed Ali Moussavi, neveu du leader de l'opposition iranienne, est un exemple tragique parmi tant d'autres qui montrent le mal-être dans lequel se trouve actuellement la République islamique d'Iran.

La légitimité du régime iranien issu d'élections plus que douteuses au mois de juin dernier est pour le moins critiquable. Ainsi, notre tâche est de soutenir autant que faire se peut la société civile iranienne dans son mouvement de résistance. Madame Ashton, vous pouvez être assurée du plein soutien que notre Parlement vous apportera pour désapprouver ce type d'agissement.

Je tiens à souligner que ce n'est pas en continuant à nier le rôle de l'opposition que le régime iranien pourra nous convaincre de sa volonté d'agir pour le bien-être du peuple iranien. Le droit d'existence de l'opposition et son droit à une libre compétition entre partis permettant de représenter la pluralité des opinions dans la société iranienne sont des signes positifs que nous attendons depuis longtemps. Or, nous sommes loin d'observer cela en Iran.

Certes, à présent, pour beaucoup, il ne tient qu'au régime iranien d'entendre les appels des manifestants ainsi que les vœux de la communauté internationale pour effectuer une transition démocratique. L'Europe doit être le principal témoin de ce qu'est l'État de droit.

Piotr Borys (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, Madame Ashton, l'Iran est un pays clé, qui influe sur la stabilisation de la paix dans le monde et dans une partie du Moyen-Orient. Il est bien sûr incontestable que nous devons défendre les droits de l'homme et exprimer résolument notre inquiétude face aux violations des droits de l'opposition qui se poursuivent depuis plusieurs mois. Je tiens toutefois à dire que l'Union européenne devrait avant tout mettre en œuvre activement un programme antinucléaire, parce que l'Iran doté d'une arme nucléaire constituerait une menace considérable pour toute une partie du Moyen-Orient.

En outre, nous savons que l'instigation de la révolution au Yémen et le soutien du Hamas dans la Bande de Gaza et d'Al-Qaïda en Afghanistan inspirent sans doute aussi une partie de la politique iranienne. À cet égard, ce dont nous avons plus que tout besoin ici, c'est d'un certain équilibre, et je pense que l'Arabie saoudite devrait également avoir un rôle important à jouer. Je pense que nous souhaitons voir M^{me} Ashton faire preuve d'une très grande volonté de dialogue et d'engagement dans ce dossier.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, dans ce contexte, comme toujours, je voudrais souligner qu'ici, en Europe, nous ne reconnaissons en effet que la responsabilité individuelle et rejetons par principe la suspicion généralisée. Je suis certain que la baronne Ashton, en tant que Britannique, pourrait fort bien être tentée par l'idée de frapper d'un blocus les parties coupables de situations comme celle-ci, mais non l'ensemble du peuple, qui se trouve dans cette situation plus ou moins involontairement. Cherchons le dialogue. Ma question est la suivante. Voyez-vous en Iran des interlocuteurs possibles avec qui vous pourriez prendre contact afin d'avoir un dialogue sérieux et objectif dans les formes politiques appropriées?

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Je ne veux pas défendre le régime iranien des ayatollahs ni ses positions antidémocratiques, mais je tiens à dire deux choses: la première est que, même en Europe et même au sein des États membres de l'UE, on assiste à une répression de la liberté de parole non violente. En outre, les activités et événements en Iran sont tout à fait cyniquement mis à profit par les États-Unis et leurs alliés pour fomenter un mouvement favorable à la guerre contre l'Iran, et je pense que cette réponse serait parfaitement disproportionnée.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je pense que nous avons eu là un débat extrêmement important et opportun, avant tout parce que nous avons répété l'engagement de l'Union européenne à l'égard de l'importance des valeurs des droits de l'homme.

Et bien entendu, dans notre dialogue avec l'Iran, tout ce que nous souhaitons, c'est qu'ils respectent les engagements internationaux qu'ils ont signés volontairement et de leur plein gré, et c'est là un point fondamental de l'approche que nous devons appliquer à ces questions. En nommant des personnes et en décrivant les événements survenus en Iran, les députés ont mis en lumière les questions qui nous préoccupent le plus.

Les députés ont également fait valoir qu'en fin de compte, comme vous l'avez dit, Monsieur Gualtieri, le dialogue doit être inévitable. Il est capital que nous continuions de suivre l'approche du «dialogue sérieux». Mais je le fais tout en reconnaissant que mon prédécesseur, Javier Solana, a passé six ans à dialoguer, six ans à offrir de poursuivre le débat. Alors, oui au dialogue, mais pas comme prétexte à l'inaction au nom de l'Iran, mais au contraire comme un moyen de nous assurer que nous accroissons la force de cette relation et que nous obtenons ce que nous jugeons important.

Et dans ce cadre, les pourparlers concernant l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce, qui piétinent depuis longtemps, pourraient nous permettre de parvenir à offrir au régime le genre de débat, de discussion et de soutien qui l'aideraient à avancer.

De nombreux députés ont évoqué l'importance des sanctions, mais je pense, surtout, de sanctions intelligentes et ciblées: l'importance cruciale qu'il y a, pour nous tous, de garantir – lorsque nous commencerons de réfléchir aux prochaines étapes et, si et à mesure que nous envisageons la possibilité de sanctions – que nous le fassions tout en reconnaissant qu'elles doivent être ciblées très précisément afin d'obtenir les résultats escomptés. Nul dans cette Assemblée ne souhaite voir les citoyens ordinaires d'Iran souffrir en conséquence de ces éventuelles sanctions.

Cela confirme l'importance de ce débat, mais nous oblige aussi à y consacrer de l'énergie et du temps. Les hauts responsables «E3+3» se sont réunis à New York samedi et nous avons pu dialoguer à propos de cette question, y compris, bien sûr, avec la Russie.

Il ne fait aucun doute, ai-je dit, que même si nous souhaitons poursuivre une relation profitable avec l'Iran grâce au dialogue, en fin de compte, si l'Iran rejette cette option, conformément à l'approche à deux voies que nous suivons, la question des sanctions se pose et, bien entendu, au lendemain de cette réunion, l'examen des mesures qui s'imposent ensuite aura déjà commencé.

Ce point sera également discuté lors du Conseil «Affaires étrangères» de lundi, et c'est en partie pourquoi je tenais tant à entendre les avis des honorables députés, tandis que je me prépare également à ces discussions.

En ce qui concerne la visite de la délégation dans ce pays, Madame Lochbihler, vous présidez en effet la délégation. Il est très important que cette visite n'ait pas encore été annulée officiellement. Je pense qu'il serait bon de nous demander s'il convient de maintenir cette visite. J'espère que cette réunion pourra avoir lieu bientôt, une fois de plus dans un esprit de poursuite du dialogue.

Grâce notamment à l'action de ce Parlement, Euronews commencera effectivement à diffuser en farsi à la mi- 2010. Cet aspect est également important en termes de communication et de contrôle sur la manière d'utiliser efficacement la communication et la technologie.

Il est difficile d'envisager de bloquer l'accès si, en même temps, nous bloquons l'accès à l'information que les personnes souhaitent obtenir, un aspect, je pense, qu'il nous faut garder à l'esprit.

En ce qui concerne l'examen de ce qu'il nous faudra faire à l'avenir, les honorables députés ont dit clairement ce qu'ils nous souhaitent voir envisager. Comme je l'ai dit, les E3+3 étudient déjà ces options. Et nous avons le Conseil «Affaires étrangères». J'ai indiqué que nous voulons envisager des sanctions intelligentes et ciblées lorsque nous envisageons cette approche à deux voies. J'ai affirmé et continue d'affirmer clairement que je suis ouverte et prête à dialoguer et j'ai décrit dans mes remarques d'introduction le potentiel de ce grand pays –, mais nous le faisons avec à l'esprit la conviction et la certitude que nous ne pouvons continuer d'utiliser le dialogue comme un moyen d'éviter l'action.

Il me faut conclure en disant que j'ai été frappée par la phrase utilisée par le président Obama dans le discours qu'il a prononcé en recevant son Prix Nobel. Il a dit en effet que, lorsque nous étudions l'intérêt de poursuivre l'engagement, «l'engagement avec des régimes répressifs n'a pas la pureté satisfaisante de l'indignation. Mais [...] aucun régime répressif ne peut emprunter une nouvelle voie à moins d'avoir le choix d'une porte ouverte».

La porte est ouverte à ce dialogue sérieux en vue d'avancer, mais en disant cela, je tiens absolument à reconnaître la double voie que mes prédécesseurs ont ouverte et à la poursuivre, car elle est nécessaire.

Le Président. – Chers collègues, ces discussions durent de 15 heures à 20 heures, ce qui fait cinq heures. Aussi proposé-je que nous fassions cinq minutes de pause pour permettre à la haute représentante et à tous ceux qui sont présents dans l'hémicycle et vont y rester, de reprendre leur souffle. Nous reprendrons à 17 h 35, c'est-à-dire dans cinq minutes.

Geoffrey Van Orden (ECR). – (EN) Monsieur le Président, avant que nous ne fassions une pause, je voudrais intervenir sur une motion d'information. Madame Ashton, vous avez évoqué la délégation pour les relations avec l'Iran. La délégation devait se rendre en Iran du 8 au 10 janvier, mais la visite de la délégation a été annulée, en l'occurrence par les autorités iraniennes.

Beaucoup d'entre nous ont insisté pour que cette visite soit annulée plus tôt que cela – même si, en fait, le président de la délégation ne nous a pas prêté attention – eu égard aux essais de missiles à longue portée, à l'assassinat de manifestants et à tous les autres troubles qui se sont produits pendant la période de Noël. À titre d'information donc, la visite a été annulée, et le Parlement aurait en fait dû prendre plus tôt des mesures pour l'annuler.

Le Président. – J'ignorais qu'il existait une procédure appelée «motion d'information», Monsieur Van Orden. Je vous ai autorisé à poursuivre, mais par souci d'équité à l'égard de tous les autres, il ne s'agissait pas d'une motion d'ordre.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la première période de session de février à Strasbourg.

(La séance, suspendue à 17 h 30, est reprise à 17 h 35)

PRÉSIDENCE DE M^{ME} ROBERTA ANGELILLI

Vice-présidente

6. Situation au Yémen (débat)

La Présidente. – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la déclaration de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission sur la situation au Yémen.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, nous connaissons la raison pour laquelle le Yémen se trouve à notre ordre du jour aujourd'hui. Nous avons retracé la piste du kamikaze de Detroit depuis les États-Unis jusqu'en Europe, en Afrique et au Yémen. Ainsi, cet incident nous a une nouvelle fois rappelé que notre propre sécurité est en danger si nous n'aidons pas des pays comme le Yémen, qui luttent pour faire face simultanément à des défis multiples.

Le terrorisme est la priorité immédiate, mais il est seulement un défi parmi un ensemble de défis interdépendants. Il existe une instabilité dans le Nord, alimentée par le conflit armé avec les rebelles Houthi. Il y a des conflits portant sur les droits fonciers et sur les eaux, ainsi que des tensions déjà anciennes avec la région du Sud, qui s'est sentie marginalisée depuis l'unification de 1991. Le gouvernement a jusqu'à présent été en mesure de maintenir une stabilité générale mais, les recettes pétrolières ayant diminué, l'État se bat pour garder le contrôle sur certaines parties du territoire national.

Nous pouvons ajouter à cela la piraterie dans le golfe d'Aden, la contrebande, les migrations et la traite de personnes originaires de la Corne de l'Afrique et, à présent, une montée du terrorisme djihadiste. Le Yémen présente une forte croissance démographique et une population jeune de plus en plus mécontente. Un consensus politique interne inclusif sur la façon d'aller de l'avant reste difficile à atteindre.

Parmi tous ces faits, une chose est claire: aucun d'entre nous ne peut accepter l'existence d'une zone de non-droit, ou à peu près, s'étendant de la Corne de l'Afrique à l'Afghanistan. Nous en paierions nous-mêmes le prix.

Au cours des 18 derniers mois, l'Union européenne a mis l'accent sur le Yémen en tant que priorité dans le cadre de sa stratégie antiterroriste et de son approche globale de la construction des États et du développement. Le Conseil a adopté en octobre des conclusions détaillées relatives au Yémen. Nous cherchons maintenant à rallier tous nos acteurs clés autour de cette stratégie. L'initiative britannique consistant à organiser la semaine prochaine une réunion de haut niveau avec et sur le Yémen ne pourrait donc être plus opportune.

Un des principaux points de la réunion sera la sécurité. Un important ensemble de mesures est en cours d'élaboration pour aider à stimuler les efforts du gouvernement: la formation et l'équipement destinés à

l'application des lois, un meilleur cadre juridique et un système de justice pénale, des travaux en matière de lutte contre la radicalisation et de prévention des conflits. Cette aide viendra s'ajouter aux 11 millions d'euros alloués, dans le cadre du programme de développement de la Commission, à la formation de la police et à la justice des mineurs au cours des deux dernières années.

L'ancrage d'Al-Qaïda au Yémen est un symptôme de problèmes plus profonds. Les liens entre les défis économiques, politiques, sociaux et de sécurité sont cruciaux. C'est pourquoi nous avons besoin d'une approche globale. Il est également essentiel que l'État yéménite accroisse sa capacité de réponse aux besoins des personnes dans l'ensemble du pays. L'Union européenne proposera d'augmenter d'un tiers ses fonds de développement prévus pour la période 2011-2013. L'aide humanitaire fournie par ECHO se poursuivra en 2010. Nous évoquons régulièrement avec le gouvernement les problèmes d'accès aux nombreuses personnes déplacées.

Aucun montant d'aide ne peut toutefois se substituer à l'engagement et à l'action du gouvernement lui-même. L'engagement déclaré du président Saleh en faveur du dialogue national entre tous les acteurs concernés est en mesure de créer un nouveau consensus national, à condition que tous les acteurs y soient associés et que leurs intérêts soient pris en considération. La communauté internationale doit apporter un soutien constant à ce dialogue. C'est la seule façon durable d'aller de l'avant.

Dernier point, mais certainement pas des moindres: les principaux acteurs régionaux doivent participer à l'effort commun de collaboration avec le Yémen, au premier rang desquels l'Arabie Saoudite. La réunion de Londres offre une chance inestimable d'inclure les Saoudiens, les États-Unis et d'autres acteurs dans un dialogue international positif sur et avec le Yémen. Je me réjouis déjà des débats que nous allons avoir.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, *au nom du groupe PPE.* – *(ES)* http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" Après le formidable coup d'éclat réussi hier par les talibans en Afghanistan, où, ne l'oublions pas, 100 000 de nos hommes se battent pour la liberté, et l'attentat terroriste manqué de Detroit à Noël dernier, je crois, Madame la Baronne Ashton, qu'il est légitime de se demander si le terrorisme n'est pas plus fort aujourd'hui qu'au moment où la liberté s'est vue attaquée par la destruction barbare des tours jumelles de New York.

Nous venons d'avoir un débat sur l'Iran, nous pouvons voir ce quil se passe en Afghanistan, au Pakistan, au Moyen-Orient, en Somalie, et même les événements au cœur de notre continent, avec les attentats de Madrid et de Londres. La question que nous devons nous poser – car nous devons tous essayer de tirer des conclusions de ces événements - est celle de savoir si ce que nous faisons est judicieux.

Il est vrai qu'il y a un facteur nouveau, Madame la Présidente, qui est le fait qu'à présent nous avons des armées sans ennemi apparent, et des ennemis sans armée. Pourtant, le président Obama est rapidement passé à l'action après l'attentat manqué de Detroit, et le général Petraeus a effectué sa troisième visite au Yémen en un laps de temps très court. Nous pouvons voir que les États-Unis ont mobilisé un important paquet d'aide économique et ont élaboré une politique qui produit des résultats.

Vous venez de nous parler, Madame la Baronne Ashton, des mesures concrètes que l'Union européenne envisage de mettre en œuvre, et vous avez évoqué des montants venant compléter les 11 millions d'euros. Le montant dépensé par les États-Unis passera de 67 millions USD en 2009 à 167 millions USD en 2010.

C'est pourquoi, Madame la Baronne Ashton, ma question est la suivante: ne croyez-vous pas que, lorsque nous nous trouvons confrontés au terrorisme, les notions de politique étrangère, de sécurité, de défense, de coopération et d'aide au développement, de commerce – et j'inclurais même la culture ou la civilisation – viennent se fondre en un tout et que nous devons être conscients que, face aux dangers et aux menaces qui nous touchent tous de la même manière, la réponse doit également être partagée par nous tous de façon égale?

Vous avez parlé de coordination avec les États-Unis. Pourriez-vous préciser dans quelles conditions cette coopération, qui est si importante et si nécessaire, se déroule actuellement?

David-Maria Sassoli, *au nom du groupe S&D. – (IT)* Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, Mesdames et Messieurs, notre groupe est très inquiet de la situation au Yémen, car la menace est mondiale: la tentative avortée de faire sauter un avion américain, les menaces à l'encontre des ambassades étrangères et l'intensification des attaques perpétrées par Al-Qaïda, la plus récente ayant eu lieu en Afghanistan, doivent être prises très au sérieux.

Malheureusement, la situation intérieure du Yémen ne nous aide pas, et nous devons garder à l'esprit le fait qu'il est un des pays les plus pauvres du monde, avec de graves pénuries d'eau, un chômage élevé et une économie fortement tributaire des revenus tirés du pétrole et du gaz, dont on estime qu'ils seront épuisés dans les 10 années à venir.

Je pense donc que l'action de l'Union européenne est indispensable, sous la forme d'une collaboration étroite entre la Commission européenne, sur les aspects de l'aide humanitaire et du développement, et la haute représentante pour les affaires étrangères, dans le domaine de la sécurité commune, de la collaboration avec les forces de police et du contrôle aux frontières.

Je dois également mentionner notre préoccupation face à la répression qui s'abat sur les représentants de l'opposition politique dans ce pays, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, que les organisations humanitaires opérant au Yémen évoquent depuis longtemps. Madame la Baronne Ashton, il me semble donc prioritaire de veiller à ce que les organisations humanitaires puissent pénétrer sur le territoire yéménite et y travailler en toute sécurité.

J'espère aussi que l'Union européenne fera l'effort de veiller à ce que le Yémen respecte les engagements pris en 2006 lors de la conférence internationale des donateurs, à savoir accélérer le processus de réformes politiques et économiques, afin de renforcer la démocratie et d'accroître le niveau de vie de la population.

Depuis l'attaque du 11 septembre, nous nous sommes rendus compte que la sécurisation des zones à risque dépendait de notre disposition à parier sur des conditions de vie meilleures. Madame la Baronne Ashton, la démocratie commence ici; elle part de la capacité de combler les écarts entre les pays riches et les pays les plus pauvres.

Holger Krahmer, au nom du groupe ALDE. (DE) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" il me semble un peu symptomatique de l'Union européenne en général, mais aussi du Parlement en particulier, que nous ayons le réflexe primaire de mener des débats sur des situations caractérisant certains pays, mais qui ne sont nullement nouvelles. Malheureusement, il se trouve très souvent que les événements nous poussent du jour au lendemain à émettre, ici au Parlement, des flots de revendications politiques que je trouve parfois quelque peu douteuses. Je pense que si un attentat raté contre un avion n'a pour effet que de susciter chez nous un débat général sur le Yémen, cela ne donne pas une bonne image de nous. Nous devrions réaliser qu'il serait judicieux d'envisager une stratégie visant à affronter cette situation.

Je pense aussi que la situation au Yémen exige une analyse précise, en particulier en ce qui concerne le fait qu'il s'agit d'un État en déliquescence dans lequel des zones étendues du pays échappent au contrôle du gouvernement. Nous devons analyser pour nous-mêmes les risques que cette situation comporte pour l'Europe. Les risques semblent être que des terroristes y reçoivent un entraînement, et des risques semblent

également liés aux côtes du Yémen, où la piraterie est clairement présente. Nous – M^{me} la baronne Ashton aussi, peut-être – devons examiner ce que nous pouvons faire pour contrer ces risques. Je considère que la principale question pourrait bien être: comment pouvons-nous soutenir le gouvernement yéménite afin qu'il puisse reprendre le contrôle du pays, et donc contenir ces risques? Tous les autres débats sur la construction à long terme du pays doivent également avoir lieu, bien entendu, mais je ne pense pas que cela ait vraiment un sens que nous avancions maintenant un catalogue de revendications dans tous les domaines politiques – depuis la liberté des médias jusqu'aux droits des femmes – ici au Parlement, et que nous pensions être pris au sérieux si nous le faisons. Procéder ainsi ne nous permettra pas d'atteindre notre objectif au Yémen, et nous devrions donc plutôt nous concentrer sur l'aide concrète que nous pouvons apporter dans la situation actuelle afin de résoudre un problème urgent.

Franziska Katharina Brantner, au nom du groupe Verts/ALE. – (EN) http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' Je vais continuer un peu sur ce qu'a dit l'orateur précédent. Le Yémen ne constitue en aucun cas une crise nouvelle: sa situation se dégrade depuis des décennies, et la détérioration de la situation politique a été clairement énoncée dans l'évaluation à mi-parcours de la Commission.

Je pense que nous devons vraiment nous concentrer sur le contexte politique: le conflit déjà ancien dans le Nord entre le gouvernement et les Houthis, l'agitation dans le Sud, vous avez évoqué ces aspects, et à présent, le conflit du Nord qui se propage dans la région et concerne l'Arabie saoudite et l'Iran.

La question est donc: que faire au juste? J'ai entendu tout à l'heure des appels à un recours à l'instrument de stabilité pour qu'une mission effectuée au titre de la PESD injecte de l'argent dans la formation d'un plus grand nombre de personnes, mais je pense que cette approche n'est pas suffisante – du moins ne s'agit-il pas d'une réponse de crise, à moins que nous n'acceptions le concept de crise permanente.

Je pense que nous devrions insister pour obtenir une plus grande implication du Conseil de coopération du Golfe au Yémen, et pas seulement de l'Arabie saoudite. Il faut que cette organisation réunisse les différentes parties yéménites, le gouvernement, l'opposition, les sécessionnistes du Sud, les Houthis et les acteurs régionaux dans le cadre d'une sorte de processus de paix, et je pense que cela devrait être par exemple soutenu et financé par l'instrument de stabilité. J'estime que ce devrait être la finalité de l'instrument de stabilité.

Si nous avons une autre mission de la PESD et un autre cycle de formation au titre de l'instrument de stabilité sans un processus politique qui nous mène quelque part, je ne pense pas que cela nous aidera. Je vous exhorte vivement à utiliser plutôt l'instrument de stabilité comme un instrument politique d'alerte précoce en vue de passer à un processus politique, et de soutenir et financer celui-ci. Je pense pour ma part que ce serait là quelque chose de valable.

Je voudrais ajouter un autre point: l'égalité des sexes a été mentionnée, vous l'avez évoquée, et je pense que nous devrions vraiment investir massivement dans cet aspect. La croissance démographique est l'une des principales préoccupations de ces pays et, comme nous le savons tous, nous ne résoudrons pas ce problème tant que nous n'aurons pas de planning familial, ce qui signifie le respect des droits des femmes.

Je sais que vous ne réclamerez pas de droits majeurs pour la femme, mais je pense que l'égalité entre les sexes, et notamment le planning familial, sont essentiels si nous examinons maintenant ce qu'il convient de faire pour aider la société yéménite.

Adam Bielan, _ au nom du groupe ECR. (PL)Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound player.swf" les yeux du monde entier se sont récemment braqués sur le Yémen, après que des militants d'Al-Qaïda établis dans ce pays ont revendiqué la responsabilité de ce qui ne fut, heureusement, qu'une tentative avortée de faire sauter un avion d'American Airlines à Noël. Cependant, nous savons depuis longtemps que l'état de détérioration de la sécurité dans ce pays permet aux groupes terroristes d'y trouver un refuge à partir duquel ils peuvent planifier et organiser de nouvelles opérations. Le terrorisme s'était propagé dans la région depuis de nombreuses années, avant même le 11 septembre, un jour dont nous nous souvenons tous. Il suffit de se souvenir de l'attaque d'Al-Qaïda contre le navire de guerre américain USS Cole, le 12 octobre 2000.

Le Yémen est un pays extrêmement important, notamment en raison de sa situation géographique. Nous devons nous rappeler que 3,5 millions de barils de pétrole brut, qui représentent 4 % de la production mondiale, sont transportés chaque jour par les 26,5 kilomètres du détroit de Bab-el-Mandeb, situé entre le Yémen et Djibouti. En même temps, c'est un pays qui connaît une situation intérieure très compliquée. Outre Al-Qaïda, qui y est prospère, il existe aussi une grave rébellion chiite dans la province de Saada, au Nord du pays, et une flambée de violence des mouvements sécessionnistes dans le Sud. Si l'on ajoute à cela les effets négatifs de la crise alimentaire mondiale d'il y a deux ans, la récente crise financière, la diminution des réserves du pays en pétrole brut, qui représentent les trois quarts de ses revenus et, enfin, une pénurie d'eau de plus en plus grave, nous avons l'image d'un pays à genoux, la cible idéale pour Al-Qaïda qui, compte tenu des problèmes qu'elle rencontre en Afghanistan, est à la recherche d'une nouvelle base.

Par conséquent, abstraction faite d'une action militaire qui, sous une forme ou une autre, paraît inévitable compte tenu de la passivité et de l'impuissance des autorités locales, la communauté internationale, y compris l'Union européenne – et je lance ici un appel à M^{me} Ashton – doit, surtout, se montrer très active dans le processus de reconstruction des institutions de l'État.

Sabine Lösing, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Madame la Présidente, les médias mobilisent déjà les masses pour un troisième front dans la guerre contre le terrorisme. À l'heure actuelle, toutefois, les options stratégiques qui s'offrent aux États-Unis et aux États membres de l'Union européenne au Yémen et dans la Corne de l'Afrique ne sont pas vraiment ouvertes. Le fait est que les élites dirigeantes entourant le président Saleh discriminent et répriment brutalement la population chiite dans le Nord du pays et mènent une guerre contre le mouvement séparatiste dans le Sud, dans la région de l'ancienne République démocratique populaire du Yémen, guerre qui inflige de nombreuses souffrances à la population de cette zone. Il n'existe aucun lien réellement vérifiable entre la population chiite et Al-Qaïda, et cette idée ne fait donc que servir le gouvernement

corrompu et de facto autocratique, à la manière d'un écran de fumée destiné à obtenir une aide militaire massive.

Il convient d'éviter de soutenir ce gouvernement pour renforcer les forces de sécurité; le faire reviendrait à jeter encore plus d'huile sur le feu. Toute aide accordée doit bénéficier à l'ensemble des régions, indépendamment de leur orientation religieuse, ethnique ou politique. Un processus de réconciliation incluant les Nations unies et tous les acteurs locaux, y compris les États voisins tels que l'Iran doit être enclenché et encouragé. Nous ne devons pas apporter un soutien unilatéral au gouvernement dans sa lutte contre les rebelles. L'opération Atalanta ne doit pas être poursuivie et étendue, et en aucun cas sur le territoire continental du Yémen, car cela servirait les seuls intérêts géostratégiques des pays occidentaux industrialisés.

Nous devons consacrer tous nos efforts à faire en sorte que l'Union européenne n'accompagne pas elle aussi la stratégie américaine, complètement erronée, d'escalade au Yémen.

Fiorello Provera, au nom du groupe EFD. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" plutôt qu'un nouvel horizon du terrorisme, comme quelqu'un l'a surnommé, le Yémen est un pays à la stabilité précaire.

Le contrôle imparfait du gouvernement central sur son territoire ainsi que la perméabilité des frontières permettent aux trafics illégaux, aux migrations non contrôlées, à la piraterie et aux activités terroristes de se développer. La réponse aux nouveaux défis que pose Al-Qaïda au Yémen ne devrait pas se limiter à exercer une pression militaire, mais devrait aussi aider les autorités locales à mieux contrôler le territoire. Je le répète: les autorités locales, et pas seulement le gouvernement.

La stabilité au Yémen doit être installée dans un esprit d'autonomie nationale et régionale, sans imposer de solutions extérieures ou préfabriquées, qui sont souvent en porte-à-faux avec la situation sur le terrain et sont vouées à l'échec. Cela permettrait de faciliter un plus grand engagement de la part du Conseil de coopération du Golfe, dont la participation financière aux projets locaux serait capitale. L'Union européenne devrait collaborer avec ses partenaires – le Yémen, le G8 et les pays du Golfe – par des contributions financières et des aides au développement bénéficiant du soutien du gouvernement yéménite.

http://www.gstatic.com/translate/sound player.swf"

Pour conclure, les politiques qui, bien qu'excellentes, sont des politiques à long terme, devraient être accompagnées d'une aide ferme et immédiate à la sécurité et au contrôle du territoire, sans laquelle nous risquons une déliquescence de l'État yéménite et d'immenses progrès du terrorisme dans la région.

Andreas Mölzer (NI). – (*DE*) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' il est bien connu que le Yémen est actuellement un foyer d'extrémistes islamistes, un pays rongé par la misère, à la sécurité inefficace et à forte densité en armes, qui est ébranlé par les conflits et souffre d'une grave pénurie d'eau. C'est un pays dans lequel le gouvernement ne semble même pas contrôler entièrement la capitale.

Le Yémen s'est ainsi retrouvé sous les projecteurs de la lutte contre le terrorisme et constitue donc un autre pays dans lequel la présence des islamistes radicaux est une conséquence malheureuse des manquements politiques passés des États-Unis. Il convient de bien garder cela à l'esprit lors du débat, de même que les survols de la CIA, les prisons secrètes et les conséquences désastreuses des campagnes américaines menées jusqu'à présent au Moyen-Orient.

À mon avis, il serait naïf d'assimiler le terrorisme à la pauvreté, tout comme il serait irresponsable d'accepter de nous laisser imposer la politique américaine et de croire aveuglément que l'augmentation de l'aide militaire au Yémen pourrait résoudre les problèmes auquel ce pays est confronté. Le président dictatorial est bien trop heureux de recueillir des millions de l'Occident en aide militaire, mais dans le passé, il a eu maintes fois recours aux islamistes pour faire taire définitivement les opposants au régime.

Bien sûr, nous ne pouvons rester les bras croisés et regarder ce pays devenir, d'une zone de repli des djihadistes qu'il était jusqu'à présent, une base pour leurs opérations et leur formation. Par ailleurs, il est clairement nécessaire de discuter des moyens d'améliorer l'aide au développement, ne fût-ce que pour soustraire une partie des recrues djihadistes de l'équation.

Enfin, l'Union européenne ne doit pas accepter d'être cantonnée à un rôle de trésorière des États-Unis. L'Union doit plutôt assumer le rôle d'un intermédiaire impartial, afin d'instaurer un dialogue et d'ouvrir la voie à une solution politique à long terme.

Laima Liucija Andrikienė (PPE). – (EN) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" j'ai un bref commentaire à formuler, et deux questions à poser à M^{me} la baronne Ashton. Il semble que l'Union européenne soit aujourd'hui confrontée à un dilemme. D'une part, nous avons besoin de soutenir des actions plus vigoureuses contre les terroristes, qui représentent un danger direct pour la sécurité des citoyens européens. Divers groupes extrémistes islamistes établis au Yémen ont été plus actifs que jamais auparavant et Al-Qaïda considère le Yémen comme l'une de ses zones les plus stratégiques en vue de planifier ses attaques contre des cibles occidentales et de former des milices et des kamikazes potentiels.

L'opération avortée contre l'avion de Northwest Airlines est l'exemple le plus récent de la menace qui nous guette. Par ailleurs, il faut savoir que les autorités yéménites ont plusieurs fois été accusées, par diverses organisations de défense des droits de l'homme, de torture, de traitements inhumains et d'exécutions extrajudiciaires. Les arrestations arbitraires de citoyens et les perquisitions de leurs domiciles sont très répandues, et la nécessité de lutter contre le terrorisme a été citée comme principal prétexte de ces actions illégales.

Dans ce contexte, Madame la Baronne Ashton, et si l'on se réfère aux conclusions du Conseil relatives au Yémen, quel type de soutien l'Union européenne peut-elle proposer au Yémen en matière de lutte contre le terrorisme? En outre, l'Union européenne considère qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise dans la région. Dans le même temps, Washington a signé avec les autorités yéménites un accord de coopération militaire plus étroite. Je voudrais donc connaître votre opinion, ainsi que la position de l'Union européenne au sujet de la décision des Américains de s'engager plus activement au Yémen dans la lutte antiterroriste, notamment en signant un accord sur le renseignement militaire et la formation.

Richard Howitt (S&D). – (*EN*) Madame la Présidente, je me félicite du débat d'aujourd'hui, à l'approche du Conseil «Affaires étrangères» de la semaine prochaine et de la conférence de Londres convoquée par Gordon Brown.

Notre attention peut avoir été attirée par la tentative du kamikaze de faire sauter cet avion. Aujourd'hui, je lance également un appel pour que l'attention internationale dirige ses efforts vers la libération de l'ingénieur britannique Anthony S. et de cinq autres otages européens, qui travaillaient dans un hôpital local au Yémen et qui ont été enlevés en juin dernier.

Par ailleurs, nos futurs travaux devraient reconnaître les besoins internes, et non pas seulement externes, concernant le Yémen, et ce afin de lutter contre des niveaux de malnutrition qui dépassent celui de certains pays d'Afrique subsaharienne, comme le Niger, et contre les violations des droits de l'homme, comme M^{me} Andrikiene vient de le rappeler, dans un pays qui se place au 11^e rang du nombre d'exécutions dans le monde, y compris d'enfants. Ainsi nous n'attendrions pas, en tant que communauté internationale, que les terroristes se manifestent pour aborder les questions de capacité, de gouvernance et de développement dans les États fragiles de notre planète.

Je salue l'annonce effectuée aujourd'hui par M^{me} la haute représentante au sujet de l'aide, et lui demande de faire en sorte que les réunions de la semaine prochaine abordent les engagements réels de fonds d'aide au Yémen, de la part de tous les participants, à un moment où l'appel consolidé des Nations unies en faveur de ce pays n'a produit que moins de 1 % des fonds nécessaires. Tout comme M^{me} Brantner, je souhaite que les réunions aient pour objectif un cessez-le-feu, et peut-être une conférence de paix sur la dernière série de combats avec les Houthis dans le Nord, et garantissent l'accès humanitaire à la région. Par ailleurs, les revenus pétroliers du pays devraient être investis dans le développement économique et social de la population du pays. Enfin, l'Europe doit coopérer afin de trouver des solutions durables pour les prisonniers yéménites, le plus gros contingent resté à Guantanamo Bay.

Mais j'espère que M^{me} la haute représentante explorera le potentiel d'un projet PESD conjoint Union européenne-Conseil de coopération du Golfe en matière de formation dans le secteur de la sécurité au Yémen, secteur dans lequel nos efforts revêtent une importance capitale dans de si nombreux pays.

Enfin, les Ben Laden ont beau provenir du village d'Al-Rubat au Yémen, c'est l'absence d'engagement international qui a permis à un trop grand nombre de jeunes de ce pays de se radicaliser en son nom. L'heure d'un engagement international est à présent venue.

Charles Goerens (ALDE). - Madame la Présidente, chers collègues, il suffit d'une tentative d'attentat pour enlever tout caractère de banalité à l'affirmation du droit à la sécurité de nos concitoyens. La protection de nos sociétés nous oblige d'ailleurs en permanence à rechercher le point d'équilibre entre sécurité et liberté.

Le droit à la protection, notamment contre une attaque terroriste, est stipulé par l'article 188R du traité de Lisbonne, et plus précisément à son article 4, qui habilite l'Union et ses États membres à agir d'une manière efficace. Le même paragraphe précise que le Conseil européen doit procéder à une évaluation régulière des menaces auxquelles l'Union est confrontée. J'aimerais demander à M^{me} Ashton de me préciser si, et dans quelle mesure, l'Union européenne et ses États membres ont agi en conformité avec cette disposition.

De son point de vue, la coopération au sein de l'Union européenne lui permet-elle d'affirmer que des pannes, au niveau du service de renseignement américain, qui sont apparues dans le cadre de la récente tentative d'attentat sur le vol 253 d'Amsterdam à Detroit, ne pourraient pas avoir lieu dans l'Union européenne?

Une question tout à fait centrale dans ce débat: le nom du terroriste présumé était-il connu des services de renseignement européens, de tous les services de renseignement européens? Dans la négative, quelles conclusions compterait-elle en tirer? Est-ce qu'elle juge, à l'heure actuelle, le niveau de coordination et d'échange d'informations entre les services de renseignement propre à exclure ce genre de panne dans l'Union européenne?

Madame la haute représentante juge-t-elle suffisante la capacité des services de renseignement des États membres à coopérer dans l'esprit de solidarité, inscrit à l'article 188R?

En effet, les citoyens sont en droit de réclamer une gestion irréprochable de la menace terroriste. Ils comprendraient mal que, d'une part, l'Union européenne continue à renvoyer aux États-Unis de plus en plus de données à caractère personnel du type SWIFT et que, d'autre part, la même Union présente des lacunes au niveau de la prévention et du renseignement.

Geoffrey Van Orden (ECR). – (EN) http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' Madame la Présidente, malheureusement, il y a bien longtemps que le Yémen a développé les caractéristiques d'un incubateur du terrorisme, et qu'au fil des ans, une attention insuffisante a été accordée à cet aspect. Les conflits, l'anarchie et la corruption y sont profondément ancrés.

Il convient de rappeler au passage que si les troupes britanniques sont intervenues au Yémen au début du XIX^e siècle, c'était pour mettre fin à la piraterie dans le golfe d'Aden, et elles y ont très bien réussi pendant plus d'un siècle. Plus récemment, bien sûr, le Yémen a évolué comme un incubateur de terrorisme, où des actes terroristes ont été perpétrés, et il a en même temps exporté le terrorisme vers d'autres pays. Les groupes terroristes sont passés maîtres dans l'art d'exploiter les possibilités offertes par les États en déliquescence. Il faut que nous nous opposions à cela.

Pour le moment, le Royaume-Uni fournit une part disproportionnée de l'aide. J'espère que la conférence de Londres encouragera d'autres pays à en faire davantage, y compris l'Union européenne, et, j'en conviens, d'autres États régionaux.

Bien sûr, nous ne pouvons pas espérer étouffer le terrorisme partout où il foisonne, et cela signifie que nous devons améliorer la sécurité de nos propres pays et exercer un contrôle plus efficace à nos propres frontières. Je doute que l'Union européenne soit motivée comme elle le devrait à cet égard, et chacun de nos pays devra par conséquent faire lui-même le ménage chez lui.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (*EL*) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" le peuple du Yémen est la première victime des conflits impérialistes et interventionnistes. Je crois que les puissances impérialistes fomentent des querelles intestines de nature ethnique, raciale et religieuse dans ce pays. Pendant des années, elles ont fréquemment eu recours à la force militaire. Elles sapent la résolution pacifique des différends afin de pouvoir contrôler les réserves d'énergie et les canaux de transport de l'énergie dans la région.

http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf"

Les évolutions ont toujours été, dans ce pays, le résultat des choix politiques impérialistes de l'OTAN et de la politique de soutien au régime profondément réactionnaire et antipopulaire de ce pays. Avec l'énorme augmentation de l'aide financière et militaire des États-Unis sous le prétexte de la lutte contre Al-Qaïda, ainsi que la classification du Yémen en tant que pays abritant des terroristes, le bombardement de régions du pays

par les forces saoudiennes, avec l'aide des États-Unis, et la présence de troupes étrangères, l'escalade de l'intervention militaire impérialiste ouverte est possible. Cela ressort clairement de la nouvelle poussée d'hystérie qui a suivi l'attentat raté contre l'avion de Delta. Je crois que les peuples vont répondre en intensifiant la lutte contre les mesures répressives et les interventions impérialistes décidées à leur encontre.

Andrew Henry William Brons (NI). – (*EN*) Madame la Présidente, comme aurait pu le dire le personnage de fiction Lady Bracknell, faire une grosse erreur dans le monde musulman est malheureux, mais en faire deux ressemble à de la négligence.

En faire trois ou plus est un signe de stupidité, de folie, ou le signe d'une volonté de semer la zizanie. On qualifie maintenant le Yémen de nouvel Afghanistan. Des troupes américaines y sont déjà déployées en qualité de conseillères. Combien de temps s'écoulera-t-il avant qu'elles et leurs alliés, y compris la Grande-Bretagne, n'y déploient des troupes au sol contre Al-Qaïda?

Que devrait, en réalité, faire l'Occident pour prévenir la menace? Tout d'abord, il faut arrêter les guerres dans les pays musulmans, qui tuent des soldats occidentaux, tuent des civils et radicalisent les jeunes musulmans dans ces pays et à l'étranger. Il faut ramener les troupes à la maison, afin qu'elles contribuent à la sécurité intérieure pour protéger nos populations et nos infrastructures.

L'Occident devrait adopter une politique véritablement neutre à l'égard du Moyen-Orient, et abandonner la politique partisane qui est celle des États-Unis, et il devrait mettre un terme à l'immigration en provenance des pays musulmans et encourager les musulmans radicaux vivant en Ocident à réaliser qu'ils vivraient plus heureux parmi leurs propres coreligionnaires.

Angelika Niebler (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Baronne Ashton, Mesdames et Messieurs, les conditions de vie de la population ainsi que la situation politique et économique se sont considérablement détériorées au http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" cours des derniers mois au Yémen. Nous autres, Européens, devons donc faire tout notre possible pour stabiliser définitivement le pays.

Madame la Haute représentante, je vous en prie, ne laissez pas le Yémen devenir un second Afghanistan. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre le terrorisme international. Nous ne serons cependant en mesure d'accomplir cela que si nous soutenons également un processus de paix au Yémen. Nous devons parvenir à la paix dans la région, et nous devons appuyer les efforts de paix du gouvernement de ce pays. Il serait également possible de rappeler une fois de plus au gouvernement yéménite qu'il doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination au Yémen – ce n'est qu'à cette condition qu'une paix sera possible. La paix exige des structures démocratiques qui respectent les droits des minorités. Telle est notre voie européenne, et il se peut que celle-ci se distingue d'autres voies. Je vous demande, dans votre nouveau rôle, de ne reculer devant aucun effort pour nous accompagner sur cette voie européenne.

Sans stabilité politique, le Yémen n'a aucune chance. Avec la stabilité politique, l'économie locale peut se rétablir, une économie peut alors se construire et il devient possible d'offrir aux gens des perspectives d'avenir. Je vous demande de travailler âprement dans ce but. Je vous demande aussi de faire usage de votre influence pour veiller à ce que les renforts militaires déployés là-bas puissent fournir une assistance humanitaire. Il y a plus de 130 000 réfugiés somaliens au Yémen. La situation sur le terrain est terrible. Je place tous mes espoirs en vous, Madame la Baronne Ashton, pour que vous pesiez de tout votre poids sur ce point. Je vous prie aussi de défendre les six otages, citoyens européens – un Britannique et cinq Allemands – qui sont retenus au Yémen. Peut-être pouvez-vous également aider à leur libération. Un grand merci.

Zigmantas Balčytis (S&D). – (*LT*) http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" Je suis d'accord avec la Commission et avec mes collègues députés qui ont affirmé que la situation au Yémen était tendue. Le pays est épuisé et appauvri par des guerres partisanes sans fin et des combats séparatistes, et les gens souffrent d'une pauvreté extrême. Cette instabilité économique et politique a déjà suscité des inquiétudes dans les pays voisins de la Péninsule arabique et menace la sécurité non seulement régionale mais mondiale. Les informations concernant la récente intensification de l'activité des groupes terroristes sont préoccupantes. Rappelons-nous aussi la tentative avortée de faire sauter un avion à destination des États-Unis ainsi que les menaces contre des ambassades au Yémen. Les États-Unis ont déjà annoncé qu'ils accorderaient une attention particulière à la situation dans ce pays. Par conséquent, tout en mettant en œuvre la politique étrangère commune, je pense qu'il est du devoir du Parlement européen, de la Commission européenne et d'autres institutions, notamment après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, d'entreprendre des actions conjointes et coordonnées, de concert avec la communauté internationale.

Ivo Vajgl (ALDE). – (*SL*) http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' Je vais parler en slovène, veuillez par conséquent écouter l'interprétation. Le Yémen est un pays troublé par des conflits religieux et tribaux, ainsi que par les erreurs commises dans le passé par les politiques coloniales et par la politique américaine. Comme l'ont dit certains de nos collègues, nous avons avant tout affaire, avec le Proche-Orient et le Moyen-Orient, à une région instable, tourmentée par des problèmes non résolus, et ensuite, bien sûr, au père de tous les conflits, à savoir le conflit israélo-palestinien.

Le Yémen est représentatif de tous ces problèmes et nous ne devons pas nous leurrer en pensant que nous sommes confrontés à un problème local. Le Yémen fait face à une guerre civile, aux bastions d'Al-Qaïda, à un État faible, à de piètres services de renseignement et à des forces de sécurité et des forces armées inefficaces. Que pouvons-nous attendre de la conférence de Londres?

Madame la Haute représentante, la chose la plus difficile de toutes consistera à mon avis à élaborer une approche globale, mais c'est exactement ce que nous devons faire. Seule cette approche permettra de résoudre les problèmes du Yémen. Il nous faut une approche économique et de développement, et nous devons offrir au Yémen le type d'assistance qui l'aidera à construire son État et ses capacités administratives.

Cependant, j'estime que le deuxième rapport, que je voudrais que vous nous présentiez, Madame Ashton, exige que nous ne faisions pas l'erreur de penser – personne ne doit commettre cette erreur – qu'il s'agit tout simplement d'une autre question ou d'un autre problème pouvant être résolus par des moyens militaires. Je crains qu'il n'existe déjà de nombreux signes, notamment dans les médias du monde entier, qui nous montrent que nous préparons un nouveau front, un nouveau conflit armé. Ce serait la pire chose qui pourrait arriver au Yémen, et cela ne ferait probablement qu'envenimer encore plus les relations dans toute la région. Nous avons tiré suffisamment de leçons des aventures militaires auxquelles nous avons assisté, depuis le Proche-Orient et le Moyen-Orient jusqu'à l'Afghanistan, en passant par quelques autres endroits.

Struan Stevenson (ECR). – (EN) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' nous avons débattu plus tôt de la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la brutalité du régime fasciste iranien. Nous avons entendu, dans ce débat, de quelle manière les mollahs ont exporté le terrorisme en Palestine et au Liban, et comment ils exportent à présent au Yémen les infâmes stigmates de la terreur.

Fin octobre, les autorités yéménites ont indiqué qu'elles avaient intercepté un bateau chargé d'armes en provenance d'Iran. Elles ont arrêté cinq instructeurs iraniens. Les armes et les instructeurs étaient destinés aux rebelles Houthi.

L'Iran a l'art de mener des guerres par procuration; il l'a fait en Palestine et au Liban. Maintenant, il souhaite fomenter par procuration un conflit régional avec l'Arabie Saoudite à domination sunnite. Je voudrais dire à la baronne Ashton qu'en faisant face avec détermination à l'Iran, elle fera disparaître une grande partie de la tumeur maligne qui menace le Moyen-Orient.

Cristiana Muscardini (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, Mesdames et Messieurs, la grave crise politique, économique et sociale que connaît le Yémen est liée à la présence opérationnelle d'Al-Qaïda sur son territoire et à la vision djihadiste qui motive celle-ci.

Le Yémen est l'un des pays les plus pauvres du monde, et la gestion des conflits internes est semée d'embûches en raison de l'origine religieuse du conflit entre les minorités chite et sunnite. Comme le souligne la proposition de résolution, l'assistance, la coopération et le soutien à la mise en œuvre des programmes d'aide sociale sont essentiels. Nous devons cependant insister sur les risques que court également l'Occident si les problèmes de sécurité ne sont pas abordés clairement et avec détermination.

Les raisons qui poussent les terroristes à acquérir une formation militaire et à s'entraîner à commettre des actes menant au martyre sont le produit de l'idéologie djihadiste, qui devient de plus en plus répandue et ancrée sur le continent africain également, en partie à cause de l'indifférence et de la superficialité avec laquelle la communauté internationale a traité, ou plutôt n'a pas traité, Al-Qaïda et ses cellules en Somalie et au Soudan, ainsi qu'au Yémen.

Nous devrions garder à l'esprit la relation de cause à effet entre la présence de terroristes au Yémen et le nombre d'actions effectuées en vue de déstabiliser la Somalie, qui est un pion aux mains des forces d'Al-Qaïda au Yémen. Celles-ci ne sont pas tant tributaires des wahhabites d'Arabie saoudite que des ayatollahs iraniens, dont elles reçoivent des armes et de l'argent. Le soutien apporté au Yémen ne peut pas être dissocié de la question de la sécurité.

Arnaud Danjean (PPE). - Monsieur le Président, Madame Ashton, vous avez bien fait de souligner que l'important, au Yémen, en termes de priorité sécuritaire, c'était de mettre fin aux conflits internes qui existent dans ce pays. Il ne faut pas confondre les causes et les conséquences, et sans minimiser le risque terroriste, la raison première de l'instabilité au Yémen n'est pas le terrorisme. Le terrorisme se développe parce qu'il y a instabilité du fait de conflits internes. De ce point de vue-là, la priorité de l'Union européenne devrait être d'encourager, de soutenir les efforts qui sont faits actuellement pour nouer un dialogue national au Yémen avec le président Saleh.

Au niveau régional, il existe – et cela vient d'être rappelé fort justement – des interactions avec la crise somalienne et la crise dans la Corne de l'Afrique. Il y a des flux migratoires très importants, mais également un trafic d'armes et des mouvements de combattants jihadistes entre le Yémen et la Somalie. Je voulais savoir, en la matière, où en était l'Union dans le renforcement des capacités de surveillance maritime, qui concernent également le Yémen?

Filip Kaczmarek (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, le Yémen est le pays le plus pauvre du monde arabe. http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" Je me trouvais récemment au Yémen, et j'en ai été moi-même témoin. Il ne fait aucun doute que la pauvreté est la source, ou au moins un facteur aggravant, de certains des nombreux problèmes auxquels le pays est confronté.

Malheureusement, dans un monde globalisé, les problèmes du Yémen deviennent aussi nos problèmes. Les conflits internes mentionnés dans le projet de résolution et au cours de ce débat devraient être résolus par des moyens politiques, et les parties aux conflits devraient respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'Union européenne devrait consentir des efforts pour empêcher l'escalade de la crise actuelle. L'aide au développement que nous apportons, si elle est efficace et à condition d'être judicieusement dépensée, peut être utile à la réalisation de la stabilisation politique, économique et sociale.

Toutefois, nous ne sommes pas loin d'une catastrophe. La pénurie d'eau a été mentionnée, de même que la diminution des réserves de pétrole brut, mais il y a aussi le problème de l'abus, de la part de 90 % des Yéménites, du qat, un stupéfiant hallucinogène qui tend à remplacer d'autres cultures. Par exemple, le Yémen exportait autrefois du café, mais il ne peut plus le faire, ce stupéfiant étant maintenant cultivé à sa place.

Le gouvernement du Yémen et la communauté internationale ne doivent pas se borner à prendre des mesures palliatives, car ils sont confrontés à des problèmes structurels, et même si nous pouvons mettre fin à la présence d'Al-Qaïda au Yémen, les problèmes vont revenir si l'on n'en élimine pas les causes.

Marietta Giannakou (PPE). – (EL) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf' comme nous l'avons déjà entendu et comme nous en sommes tous conscients, la situation au Yémen est extrêmement dure d'un point de vue social et économique et du point de vue de la cohésion sociale. Le pays n'a pas d'eau, les réserves de pétrole s'épuisent et les habitants cultivent de la drogue.

C'est exactement ce qu'était l'Afghanistan il y a maintenant 26 ans lorsque, dans cette salle – je veux dire dans l'ancien hémicycle du Parlement européen – nous avions pris des dispositions, lors du débat sur le rapport relatif aux stupéfiants, pour l'avenir de l'Afghanistan. S'il n'y a pas, maintenant, d'intervention de nature à favoriser le développement, et si l'on ne permet pas aux Nations unies d'être présentes en permanence et à tous les niveaux, le Yémen va certainement se retrouver dans la même situation que l'Afghanistan d'aujourd'hui, avec des problèmes non résolus.

Les moyens de combattre le terrorisme ne sont pas si nombreux, et la manière dont l'Occident est en train de s'y prendre dans ce domaine n'en fait assurément pas partie. La seule façon d'aider ce pays à ne pas devenir un avant-poste d'Al-Qaïda est de faire en sorte qu'il parvienne à un accord avec tous les pays arabes, et pas seulement l'Arabie saoudite, et nous devons bien entendu faire des efforts pour aider cette nation à tourner le dos à sa philosophie tribale et aux conflits civils, et à se mettre en quête de droits démocratiques.

Cristian Dan Preda (PPE). – (RO) http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" La tentative avortée d'attentat à la bombe du 25 décembre à bord du vol Amsterdam-Detroit aura en fait servi à révéler un fait important. Elle a attiré l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation au Yémen parce que, comme on le sait, ce ne sont pas un, mais trois conflits qui se déroulement actuellement dans ce pays. En dehors de la bataille impliquant le mouvement séparatiste dans le Sud, le conflit dans la province de Saada, au Nord, a été relancé par l'offensive menée il y a environ six mois par les forces gouvernementales contre les rebelles chiites Al-Huthi, et des frappes aériennes ont été opérées contre des bases d'Al-Qaïda.

La situation humanitaire, comme cela a également été mentionné le 5 janvier par le secrétaire général des Nations unies, est profondément préoccupante et risque de se détériorer davantage encore si aucun de ces conflits ne prend fin. Dans l'optique de la conférence internationale qui se tiendra la semaine prochaine à Londres, je crois que l'Union européenne doit encourager une action coordonnée en vue d'assurer la stabilité de ce pays, qui pourrait également contribuer à la sécurité internationale.

Le chemin vers un Yémen uni, stable et démocratique réside à mon avis dans l'élaboration d'un plan cohérent destiné à renforcer le soutien à la fois militaire et économique et la lutte contre le terrorisme, qui doit être appuyée par des mesures spécifiques visant à soutenir le développement économique de ce pays. Merci.

Alf Svensson (PPE). – (*SV*) Le Yémen n'est pas seulement un refuge pour Al-Qaïda. Cela a été précisé dans le débat que nous avons ici. Le pays pourrait très bien se transformer en un champ de bataille entre deux des principales puissances de la région, l'Arabie saoudite et l'Iran. Le gouvernement yéménite a accusé à plusieurs reprises l'Iran de soutenir le mouvement de rébellion chiite. Cela est réfutée par l'Iran, mais ces accusations, en fait, ont également été avancées dans les médias saoudiens.

Les preuves invoquées incluent la déclaration du gouvernement yéménite selon laquelle il a interceptéé en octobre 2009 une livraison d'armes iraniennes au mouvement rebelle, et le fait que ces derniers mois, les médias d'État iraniens ont couvert plus intensivement et avec plus de bienveillance qu'auparavant la lutte du mouvement rebelle chiite. Quatre-vingt-deux soldats saoudiens ont péri dans le conflit avec les rebelles au Yémen depuis que l'Arabie saoudite a lancéé son offensive le 4 novembre 2009.

Comme cela a été souligné, le Yémen est le pays le plus pauvre du monde arabe, mais il s'est aussi retrouvé pris en tenaille entre les grandes puissances de la région, l'Iran et l'Arabie saoudite. Je me demande si M^{me} Ashton peut le confirmer et procéder également à une analyse de la situation?

Janusz Władysław Zemke (S&D). - (PL) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound player.swf" je suis d'accord avec l'évaluation de la situation présentée par M^{me} Ashton. Vous avez raison, Madame Ashton, lorsque vous dites que si nous voulons changer la situation au Yémen, nous avons besoin à la fois d'une action humanitaire et, peut-être aussi, d'une action militaire. Si l'on veut que cet éventail de mesures soit large, cela nécessitera aussi une coordination, car l'Union européenne n'est pas la seule responsable de l'amélioration de la situation au Yémen. De nombreuses institutions similaires sont impliquées. À ce sujet, je tiens à poser la question suivante: ne pensez-vous pas que le travail des Nations unies et de l'Union européenne sur les questions humanitaires devrait être mieux coordonné? Dans le domaine des questions militaires et de la reconnaissance, il nous faut aussi une meilleure coopération avec l'OTAN et les services de renseignement – je pense plus particulièrement aux services de renseignement de certains pays. Ces mesures doivent être coordonnées, car elles seront alors beaucoup plus efficaces.

Paul Rübig (PPE). la Présidente, _ (DE) Madame Madame la Baronne Ashton, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" ma question porte sur les formes de coopération dont vous estimez que nous, Union européenne, devrions les développer au Yémen, par exemple dans le domaine des petites et moyennes entreprises, ou peut-être dans celui de l'approvisionnement en énergie et en eau, car la communication et le renforcement des connexions pourrait jouer un rôle particulier à l'avenir. Quels seraient, sur ce point, les programmes prioritaires, Madame la Haute représentante?

Marek Siwiec (S&D). – (*PL*) Madame la Présidente, le Président du Parlement européen http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" a failli devoir présenter ses condoléances aux familles de près de 300 victimes, qui se trouvaient dans un avion de ligne entre Amsterdam et Detroit. Il l'aurait fait hier. Or, cela n'est pas arrivé par accident. Il a fallu cet incident dramatique pour que le monde découvre le problème du Yémen, une nouvelle source de terrorisme.

Nous sommes impuissants face à une situation semblable à celle à laquelle nous avions été confrontés en Afghanistan. Nous sommes impuissants face à ce qu'il se passe aujourd'hui au Yémen, et l'Europe, comme ce bâtiment, résonne des voix des défenseurs fourvoyés des droits de l'homme qui s'étaient apitoyés sur le sort des prisonniers de Guantanamo. Ces prisonniers ont été libérés et organisent à nouveau des attaques. Une fois de plus, des gens vont mourir, et nous allons dire que nous sommes impuissants.

Je tiens à apporter mon entier soutien à ce qu'a déclaré M. Zemke: sans coopération militaire, sans une coopération en matière de renseignement et sans la coopération des institutions dont le rôle est de poursuivre le terrorisme, nous allons mettre la santé et la vie de nos concitoyens en danger.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. — (EN) Madame la Présidente, une fois de plus, nous avons http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" un important et vaste débat à propos d'une région du monde sur laquelle nous nous focalisons depuis quelques années. Je réfléchissais au fait que, sur la période 2007-2010, 100 millions d'euros ont été dépensés par la Commission à titre de soutien, et qu'un montant similaire sera dépensé à l'avenir, mais il s'agit néanmoins d'une région à propos de laquelle nous avons de nouveau réfléchi à l'importance que revêtent des efforts durables et coordonnés, comme l'ont souligné de nombreux députés.

Je pense que les commentaires formulés au début par M^{me} Salafranca ont été repris et se sont reflétés dans un certain nombre de contributions consacrées à la façon dont nous pouvons nous assurer que notre coordination sera efficace en termes de sécurité ainsi qu'en termes de rassemblement politique et économique

des forces en vue de répondre aux préoccupations auxquelles cette nation est confrontée. M^{me} Giannakou a évoqué la question de la raréfaction de l'eau et du pétrole, et je crois que le Yémen est le premier pays qui devrait manquer d'eau vers 2015, ce que nous devons considérer comme un défi réel et significatif.

Afin de régler ce problème, nous devons nous tourner vers une approche intégrée; un certain nombre de députés ont posé la question de savoir quelle stratégie nous devions poursuivre. Permettez-moi d'en décrire quelques-uns des éléments clés: tout d'abord, les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme. À l'approche de la réunion de Londres, nous avons besoin de collaborer efficacement sur ce point, évoqué par un certain nombre de députés: nous devons rassembler le paquet d'assistance et nous concentrer sur le travail que nous effectuons déjà, par exemple dans le cadre de la mission Atalanta au large des côtes, et sur son importance.

http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf"

La question de l'amélioration de la surveillance maritime est examinée en ce moment même; elle a fait l'objet d'une discussion que j'ai eue récemment avec le ministre espagnol de la défense pour voir ce qui peut encore être fait afin de nous coordonner mieux et plus efficacement en vue d'assurer la sécurité maritime et en gardant à l'esprit la longueur des côtes et l'espace qui doivent être couverts.

Je pense que nous avons aussi décrit l'approche globale qui consiste à relier entre eux les différents éléments et àimpliquer les pays voisins du Yémen. Madame Brantner, vous avez notamment évoqué le Conseil de coopération du Golfe. Je suis d'accord: la façon dont nous devrions traiter cette région consiste en très grande partie à travailler en collaboration avec les pays voisins de la zone et, encore une fois, la réunion de Londres rassemblera, je l'espère, les principaux États membres de la région qui peuvent nous aider.

La réunion de Londres est bien sûr l'occasion de rassembler nos réflexions, et nous devons faire de même avec les États-Unis et avec d'autres acteurs. Nous sommes en train d'en discuter avec les États-Unis. Il n'est pas vrai de dire que leur approche se limite à la lutte antiterroriste: ils soutiennent également notre approche, qu'ils partagent entièrement, des «causes profondes», et donc ce mélange de mesures que nous devons prendre pour veiller à soutenir ce pays.

Pour répondre à la question spécifique de la sécurité, la réunion informelle «Affaires intérieures» de l'Union européenne se déroule en Espagne ce week-end. J'ai compris que notre homologue américain serait présent afin d'avoir des discussions sur les points que les députés ont soulevés.

Je suis d'accord avec le commentaire selon lequel ce n'est pas là un sapin de Noël ou une simple liste de vœux. Nous devons être très sélectifs quant à ce que nous pensons pouvoir faire pour obtenir des résultats; aider le Yémen à avoir le type de dialogue interne dont il a besoin, afin de soutenir le peuple et de tenter de résoudre certains des conflits qui existent dans ce pays sera tout aussi important, à mon avis, que tout ce que nous ferons par ailleurs.

À la question de savoir quel est le type de soutien approprié, les instruments de stabilité peuvent également être utilisés de façon adéquate, je pense, pour fournir le niveau de soutien nécessaire, mais cela ne saurait remplacer, et ne remplacera jamais, l'attitude consistant à essayer d'aider le gouvernement à mener le dialogue interne que lui seul peut mener. Les partenaires doivent s'engager au Yémen afin de pouvoir résoudre les problèmes revêtant une importance majeure pour ce pays.

Pour moi, donc, ce débat a été très utile. Je vous en suis très reconnaissante, car là encore cela m'aidera à définir l'ordre du jour des questions que j'aborderai lors du Conseil «Affaires étrangères» lorsque nous en débattrons, puis à Londres pour discuter, comme je l'ai indiqué, avec le gouvernement sur tous les éléments

pour lesquels nous pouvons fournir un soutien continu en vue de développer économiquement le pays, d'aborder la lutte antiterroriste, mais aussi de traiter les questions ayant trait au soutien apporté par les pays voisins.

Je pense enfin que nous devons reconnaître la situation critique des otages, qui a été évoquée à plusieurs reprises: six otages, un Britannique, cinq Allemands, dont quelques très jeunes enfants avec la famille allemande qui a été prise en otage. Je sais que M. Westerwelle, le ministre allemand des affaires étrangères, se trouvait récemment au Yémen. J'en ai parlé avec lui cette semaine, et nos pensées iront toujours vers ces otages qui souffrent à l'heure actuelle. Nous aborderons toutes ces questions à la réunion de Londres, et encore une fois, je suis très reconnaissante aux députés d'avoir évoqué ces questions importantes.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la première période de session du mois de février.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Nous assistons depuis longtemps à la convergence de puissants intérêts géostratégiques dans la vaste région qui englobe le Moyen-Orient et le Proche-Orient, ainsi que l'Asie centrale et l'Afrique du Nord, y compris la mer Rouge et le golfe d'Aden, où le Yémen occupe une position stratégique (à côté de la Somalie). Ces intérêts sont, de manière croissante, défendus par des moyens militaires et avec une agressivité toujours plus grande. La situation actuelle du Yémen et les souffrances terribles que subit son peuple doivent être analysées à la lumière de cette situation. L'implication militaire croissante des États-Unis et de l'Union européenne dans la région doit être comprise et dénoncée en conséquence. Une manifestation brutale et dégoûtante, que nous condamnons vigoureusement, en a été le bombardement américain, à l'aide de missiles de croisière, de ce qui était censé être une base terroriste d'Al-Qaïda, mais qui aurait eu pour conséquence des dizaines de victimes civiles. La vraie solution aux problèmes complexes et aux dangers qui menacent la population de la région doit passer par la démilitarisation, le respect des lois nationales et de la souveraineté du peuple, et une véritable coopération qui vise à la résolution des profonds problèmes sociaux auxquels celui-ci est confronté.

Kazimierz Marcinkiewicz (PPE), par écrit. (PL) Madame la Présidente, http://www.gstatic.com/translate/sound_player.swf" concernant le problème de la sécurité et de la stabilisation économique et politique du Yémen, problème qui a été assez souvent évoqué dernièrement, je voudrais, en tant que membre de la délégation du Parlement européen pour les relations avec la Péninsule arabique, exprimer mon inquiétude. Le Yémen, qui est le pays le plus pauvre du monde arabe, est devenu l'objet de l'intérêt particulier des groupes terroristes, qui, profitant de sa faiblesse, l'ont transformé en une base pour lancer des attaques terroristes bien au-delà de ses frontières. Selon les observateurs, le Yémen risque l'éclatement, en raison de la rébellion chiite dans le Nord, du mouvement séparatiste dans le Sud et de l'activité terroriste d'Al-Qaïda.

Je lance par conséquent un appel en faveur du renforcement des relations bilatérales avec le Yémen et de l'élaboration de plans en vue de trouver les méthodes les plus efficaces pour améliorer la sécurité et la situation politique, en particulier dans le cadre de la réunion spéciale consacrée à ce thème, qui sera organisée par Gordon Brown à Londres le 28 janvier.

7. Situation en Irak (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission sur la situation en Irak.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. — (EN) Madame la Présidente, si l'on observe la situation en Irak aujourd'hui, nous constatons de réels progrès, même si les défis restent multiples. Mais je voudrais surtout vous parler aujourd'hui du présent et de l'avenir de l'Irak, un pays qui a un grand potentiel et qui a atteint des résultats remarquables ces derniers mois.

La violence est aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis 2003. Malgré les terribles attaques ciblant les institutions gouvernementales, le nombre de civils tués en 2009 représente moins de la moitié du nombre atteint en 2008. La violence sectaire, un problème majeur en 2006 et 2007, a considérablement diminué.

L'Irak dispose d'une nouvelle Constitution et a organisé plusieurs élections, qui ont connu un taux de participation important malgré les risques élevés. Grâce au courage du peuple irakien, l'enracinement

d'institutions démocratiques a pu se faire. L'an dernier, les élections provinciales se sont déroulées sans heurt, partout dans le pays. Les prochaines élections générales prévues le 7 mars 2010 seront cruciales car elles peuvent constituer un nouveau pas important vers la consolidation de la démocratie irakienne.

Pour nous, cela veut dire qu'il faut poursuivre notre action de soutien à l'Irak et l'étendre à d'autres domaines au fur et à mesure que la situation s'améliore.

Depuis 2003, l'Union européenne a fourni à l'Irak plus d'un milliard d'euros sous la forme d'une assistance dirigée vers les services de base, le développement humain, les réfugiés, la bonne gouvernance, le processus politique et le renforcement des capacités, le tout en fonction des priorités irakiennes. À la demande de l'Irak, notre mission intégrée «État de droit» EUJUST LEX a été prolongée plusieurs fois et organise maintenant aussi des formations à l'intérieur du pays.

L'Union européenne a joué un rôle prépondérant en matière d'assistance électorale et nous continuerons d'aider l'Irak dans ce domaine, et dans d'autres, jusqu'à ce que les institutions irakiennes soient en mesure d'en assumer elles-mêmes la charge. Et vu les progrès réalisés, nous axons de plus en plus notre action sur la participation active des Irakiens et la durabilité à long terme.

Nous développons également nos relations avec l'Irak. Nous venons de signer un protocole d'accord en matière de coopération énergétique et nous signerons bientôt un accord de partenariat et de coopération qui sera la première relation contractuelle entre l'Union européenne et l'Irak. Cet accord couvrira des thèmes tels que le dialogue politique, le commerce, la coopération en matière de réglementation et l'aide au développement.

Notre intention est de développer avec l'Irak un dialogue politique plus élargi et plus approfondi, incluant aussi les droits de l'homme. Le Parlement a porté un vif intérêt à l'Irak et nous espérons voir se développer une coopération encore plus grande entre le Parlement européen et le Conseil irakien des représentants.

Il est clair que l'Irak est confronté à de nombreux défis. Les prochaines élections générales seront cruciales et devraient être libres et équitables. Nous les suivrons de très près, avec nos partenaires internationaux. L'union européenne va déployer en Irak une équipe d'évaluation des élections, qui formulera ensuite des recommandations précises.

Mesdames et Messieurs, l'Irak est sur la bonne voie. Je suis certaine que le pays utilisera ses nouvelles institutions pour trouver les compromis nécessaires à une réconciliation nationale. En ce qui nous concerne, nous resterons aux côtés de l'Irak et maintiendrons notre aide, en collaboration avec les Nations unies et le reste de la communauté internationale.

Je me réjouis du débat qui va suivre.

Esther de Lange, *au nom du groupe PPE*. – (*NL*) Madame la Présidente, je remercie la haute représentante pour ses propos empreints de la note d'optimisme nécessaire. Il y a, en effet, des signes positifs. Vous avez mentionné, entre autres, la diminution du nombre de victimes d'attaques et les prochaines élections. Toutefois, Madame Ashton, des élections réussies ne font pas d'un pays une démocratie, ni un État de droit. Pour citer, dans votre langue maternelle, Madame, le grand écrivain allemand Schiller, «The voice of the majority is no proof of justice». Une démocratie mature reconnaît également les droits des minorités et sur ce point, j'ai de sérieuses inquiétudes. Je trouve décevant que vous n'ayez pas prononcé le mot «minorités» dans votre allocution.

Pourquoi suis-je inquiète? Human Rights Watch continue de faire état de persécutions des minorités non musulmanes. Depuis 2004, 65 églises ont été attaquées. Des chrétiens continuent d'être chassés de leurs maisons par des milices locales. Avant-hier, un épicier de 52 ans, père de deux filles, a été abattu en pleine rue à Mossoul. Cela provoque évidemment l'exode continu des minorités chrétiennes. En 1991, ils étaient encore 850 000; à la fin de la guerre du Golfe, on en comptait 550 000. Après l'invasion américaine, ce chiffre est tombé à 385 000, dont 100 000 déplacés internes. L'union européenne ne peut rester passive. L'article 2 du traité sur l'Union européenne fait référence aux droits de l'homme, y compris les droits des minorités, comme étant l'une des valeurs centrales de l'Union européenne. Nous exigeons le respect des minorités dans nos 27 États membres et il vous incombe, Madame Ashton, d'exiger ce même respect au niveau international.

Comme vous l'avez dit, la Commission s'est jusqu'à présent fortement concentrée sur l'aide générale dirigée vers l'infrastructure et l'établissement de la démocratie, à travers les Nations unies ou d'autres voies. Vous avez dit que notre action était menée en fonction des priorités de l'Irak. Pourriez-vous nous dire comment

vous comptez garantir une meilleure prise en considération des minorités vulnérables par la politique de l'Union européenne en faveur de l'Irak et le budget qui lui est alloué. Ce n'est peut-être pas la priorité majeure de l'Irak, mais c'est la nôtre. Je souhaiterais avoir votre réaction sur ce point.

Silvia Costa, au nom du groupe S&D. – (IT) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est important que le Parlement européen saisisse l'occasion offerte par ce débat en vue des élections qui auront lieu en mars en Irak.

Le processus politique irakien s'est avéré important - et même, comme vous le disiez, intéressant - mais il est encore très fragile. Dès lors, il est d'autant plus important de faire tout ce qui est possible pour consolider et renforcer les nouvelles institutions du pays et l'équilibre politique qui les soutient. C'est, selon nous, un objectif essentiel pour parvenir au premier retrait substantiel des troupes américaines au mois d'août, sans répercussions graves sur la situation interne.

La coexistence des chiites, des sunnites et des Kurdes, qui s'exprime à présent dans les structures fédérales, doit être garantie par de nouvelles lois et par un consensus politique impliquant toutes ces parties. À ce sujet, et nous souhaiterions connaître votre position sur ce point, la récente décision de la commission électorale d'exclure des listes électorales plusieurs candidats et partis ayant des liens étroits avec les sunnites ou les chrétiens suscite des inquiétudes dans la mesure où cela risque d'affaiblir le processus démocratique déjà fragile en Irak.

À travers les mesures prises, l'Union européenne doit, comme vous l'avez dit, suivre ce processus électoral, mais aussi se montrer plus ambitieuse dans le développement de ses relations avec l'Irak. Le programme EUJUST LEX de l'Union européenne nous implique directement dans le processus d'amélioration de la législation irakienne et des institutions démocratiques. À cet égard, le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen juge positive la décision du Conseil de prolonger cette mission jusqu'au 30 août 2010.

L'UE doit continuer de soutenir fortement l'Irak à travers ses programmes de coopération, afin de participer au processus de stabilisation et de développement du pays, et devrait renforcer les relations interparlementaires après les élections. Rappelons aussi que plusieurs États membres, dont l'Italie, travaillent avec l'Irak dans le cadre de l'important programme de coopération culturelle.

L'équilibre politique de l'Irak est essentiel pour le pays mais aussi par rapport au rôle stratégique que ce pays peut jouer pour venir à bout des conflits existants et assurer la paix dans la région. L'amélioration des relations du gouvernement régional du Kurdistan avec la Turquie constitue à cet égard un pas positif.

Cependant, nous le savons, l'Irak connaît encore de très graves problèmes sur le plan de la sécurité, du respect de la démocratie et des droits de l'homme, et est dans une situation d'insécurité économique. Ce sont les groupes les plus vulnérables, comme les réfugiés - qui représentent 10 % de la population -, les minorités ethniques, les femmes, les minorités religieuses et les enfants, qui souffrent de l'impact négatif de cette situation.

Nous devons donc jouer un rôle encore plus actif dans ce domaine - je termine -, notamment à travers le soutien des ONG locales et européennes présentes en Irak. À cet égard, l'implication des femmes pourrait être stratégiquement précieuse pour aider la population à surmonter certaines difficultés.

Johannes Cornelis van Baalen, *au nom du groupe ALDE.* – *(EN)* Madame la Présidente, il est certain que l'Irak n'est pas un pays sûr. C'est indéniable.

L'Iran tente de prendre plus d'influence que nécessaire en Irak, dans tout le Sud, à travers la minorité chiite. Je n'ai pas entendu la haute représentante parler de la position de l'Iran. L'Iran menace l'Irak. Selon M^{me} Ashton, que pourrait faire l'Union européenne pour maintenir l'Iran là où il devrait être, c'est-à-dire en Iran et non en Irak?

Dans le Nord, le Kurdistan pose un gros problème entre la Turquie et l'Irak. Il peut bien sûr être légitime de combattre les guérillas du Nord de l'Irak, qui menacent la Turquie, mais tout le problème est là. Le Kurdistan, région autonome du Nord de l'Irak, doit connaître son propre développement.

Le protocole d'accord en matière de coopération énergétique est essentiel, mais l'Irak n'est pas un État unitaire. Je voudrais savoir si des discussions sont également en cours avec le gouvernement autonome kurde concernant ce protocole. Parce qu'à Kirkouk, il y a actuellement un débat pour savoir à qui appartiennent les champs pétroliers, etc. Cet élément est-il pris en considération?

Permettez-moi également d'attirer votre attention sur le fait que la formation et le fonctionnement des forces de sécurité ne sont pas encore au point. Nous devons donc soutenir l'État de droit, mais aussi - s'il y a une demande dans ce sens - être prêts à venir en aide aux forces de sécurité irakiennes. Une approche intégrée des aspects énergie, économie et stabilité s'impose. Une approche intégrée est également nécessaire en ce qui concerne les États voisins de l'Irak. Pourriez-vous nous donner quelques éléments de cette approche intégrée? Au nom du groupe ALDE, je vous remercie.

Jill Evans, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Madame la Présidente, je remercie M^{me} Ashton de sa déclaration.

Il me paraît pertinent de signaler que notre débat de ce soir a pour toile de fond l'enquête de la commission Chilcot sur l'intervention militaire illégale du Royaume-Uni en Irak et les leçons qu'il convient d'en tirer. Dans ce contexte, de nombreuses informations confirment ce que beaucoup d'entre nous pensaient au moment de l'invasion, à savoir, que cette guerre était motivée par la volonté d'obtenir un changement de régime et un contrôle des ressources et n'était pas fondée sur la menace de l'existence d'armes de destruction massive. Dans leurs témoignages, de hauts diplomates et officiers militaires parlent de la planification à long terme de l'après-guerre en Irak avec des mots tels que «funeste», «profondément déficiente» et «terriblement mince». Les lourdes conséquences de cette action n'ont donc rien d'étonnant.

M^{me} Ashton a parlé des progrès accomplis, et c'est exact, mais de graves problèmes subsistent. Aucune loi ne protège les minorités en Irak. Le problème des réfugiés demeure majeur. Des syndicalistes, des journalistes, des femmes politiques et des défenseurs des droits de l'homme ont disparu ou ont été tués. Les attentats-suicides se poursuivent. S'agissant des élections prévues le 7 mars, comme cela a déjà été dit, la commission électorale irakienne a écarté des listes électorales quelque 500 candidats politiques, principalement sunnites. Ils sont déjà sous-représentés au parlement irakien et il est certain que cela va accroître les tensions et l'instabilité.

En novembre dernier, la Présidence de l'UE a exhorté le gouvernement irakien à suspendre et abolir la peine de mort. Pourtant, 900 personnes attendent encore dans le couloir de la mort et les condamnations à mort sont souvent prononcées à l'issue de procès inéquitables, dont certains ne durent que quelques minutes.

La responsabilité de l'Union européenne est d'aider à construire la démocratie et à garantir le respect des droits de l'homme et à ce titre, le cadre pour l'engagement en Irak fixe trois priorités qui sont le développement de services de base tels que la santé et l'enseignement, le renforcement de l'État de droit et le soutien de la Commission des droits de l'homme.

L'accord de partenariat et de coopération constituera la base d'actions futures, mais nous devons exiger une action immédiate sur des questions telles que l'abolition de la peine de mort, la protection des groupes vulnérables et ciblés et le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme.

Struan Stevenson, *au nom du groupe ECR*. – (*EN*) Madame la Présidente, Madame Ashton, les élections en Irak ne seront ni libres ni justes. Il y a dix jours, la Commission pour la justice et la responsabilité a décidé d'exclure des listes électorales Saleh Al-Moutlaq, chef du Front du dialogue national et parlementaire irakien depuis quatre ans. Sa participation aux prochaines élections a donc été interdite. Je pense que ce n'est pas un hasard si cette exclusion scandaleuse, ainsi que celle de plus de 500 autres personnalités politiques laïques irakiennes, a été annoncée le jour même où Manouchehr Mottaki, l'odieux ministre iranien des affaires étrangères, était en visite à Bagdad. Saleh Al-Moutlaq est un critique féroce de l'ingérence iranienne en Irak et les mollahs ont donc insisté pour obtenir son exclusion des listes électorales.

Je suis soulagé de voir que le vice-président américain, Joe Biden, a déjà protesté contre cette interdiction et j'espère, Madame Ashton, que vous allez faire de même. Sauf réintégration dans le processus électoral de M. Al-Moutlaq et des autres candidats, nous ne devons - et ne pouvons - pas reconnaître la légitimité de cette élection.

Willy Meyer, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*ES*) Je suis désolé, Madame Ashton, mais je ne partage pas votre optimisme. Il est bon d'être optimiste mais en l'état actuel des choses, on ne peut l'être au sujet de l'Irak.

Pour preuve, la Commission européenne a décidé de ne pas envoyer d'observateurs vu qu'elle ne peut garantir leur sécurité. Je pense que cette décision parle d'elle-même. Cela montre clairement qu'en ce qui concerne l'Irak - je sais que vous ne souhaitez pas parler du passé mais il n'y a pas d'autre choix -, nous sommes face à un pays anéanti, avec plus d'un million de morts et quatre millions de sans-abri, conséquences d'une guerre illégale et injuste reposant sur des mensonges. Il n'y avait ni armes de destruction massive ni lien entre Saddam

Hussein et Al-Qaïda. Voilà la vérité. La seule vérité était l'intérêt de l'industrie pétrolière nord-américaine de prendre le contrôle du pétrole brut en Irak.

Voilà la réalité. Et cette réalité ne peut raisonnablement tenir avec la présence des forces d'occupation, qui déforme tout. Je ne serais pas surpris si la décision d'interdire les partis d'opposition débouchait sur une véritable confrontation civile. Actuellement, certaines ambassades européennes n'excluent pas l'éventualité d'un coup d'État militaire en Irak. Le tableau est donc très sombre.

Je vous invite à œuvrer rapidement pour un retrait des forces d'occupation le plus tôt possible car ce facteur déforme la situation réelle en Irak. Les Nations unies devraient par conséquent prendre le relais et permettre une transition qui garantira un retour à la normalité d'une chose sur laquelle il n'aurait jamais fallu céder: l'application du droit international.

Bastiaan Belder, au nom du groupe EFD. – (NL) Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, la nuit de Noël 2009, autrement dit pendant nos vacances de fin d'année, plusieurs églises ont été fermées en Irak, le pays des deux fleuves, en raison de menaces d'attentats à la bombe, exactement comme ce fut tristement le cas l'année précédente. Quoi qu'il en soit, avec ou sans de telles menaces, les églises restent le plus souvent vides car de plus en plus de chrétiens quittent le pays. La violence à leur encontre ne cesse d'augmenter, malgré leur nombre de plus en plus restreint. Avant Noël, trois attaques mortelles ont eu lieu à Mossoul. Les chrétiens de la ville de Kirkouk, jusqu'alors relativement sûre, assistent également depuis quelques mois à une impitoyable série d'enlèvements et d'assassinats, ce qui provoque l'exode de centaines de familles chrétiennes.

Alors que l'Irak comptait environ 1,5 million de chrétiens en 2003, plus de la moitié d'entre eux ont fui pour échapper à la «purification religieuse» entreprise par des extrémistes islamiques. Un chrétien irakien a demandé si le Conseil européen et les 27 États membres de l'Union européenne se bornaient à contempler cette «afghanisation» de l'Irak. Je souhaiterais connaître votre position sur ce point, Madame la Haute représentante. Quelle qu'elle soit, une Mésopotamie sans sa communauté chrétienne historique ne connaîtra pas un avenir plus tolérant et cela ne sera pas bon non plus pour la sécurité de l'Europe à long terme.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Les préparatifs des élections législatives et présidentielles du 7 mars ont suscité une activité frénétique et notamment la formation de nouvelles coalitions et alliances. Certains opposants au Premier ministre irakien veulent rétablir d'anciennes alliances, par exemple, l'Alliance Unie. Par ailleurs, le Premier ministre tente de convaincre des groupes laïques ou des candidats indépendants de rejoindre l'Alliance pour un État de droit.

Cependant, n'oublions pas qu'après ces élections législatives et présidentielles, le gouvernement devra organiser le référendum sur Kirkouk. Il y a de fortes chances pour que le niveau de sécurité se détériore si ces élections sont contestées par certains groupes irakiens ou en cas de conflits internes.

Pour les autorités de Bagdad, les principaux problèmes actuels sont le report du référendum sur l'accord SOFA signé avec les États-Unis et de la finalisation de la loi sur le pétrole et le gaz, la baisse du prix du pétrole, le nombre important d'exécutions - actuellement, 900 personnes ont été condamnées à la peine de mort - et l'utilisation de la torture pour obtenir des aveux. La détérioration générale de la situation des droits de l'homme inquiète profondément l'Union européenne. Enfin, et ce n'est pas le moins grave, la corruption est en hausse. Je citerai, à titre d'exemple, l'arrestation de l'ex-ministre irakien du commerce.

Sur le plan de ses relations avec l'Irak, la Roumanie vise à passer d'une contribution à la sécurité militaire à une contribution à la sécurité civile. En maintenant sa présence militaire en Irak jusqu'à la fin de la mission, mon pays a montré qu'il tient ses engagements envers ses partenaires .

Ana Gomes (S&D). – (PT) Les progrès du peuple irakien sur le plan démocratique ont encore besoin d'être consolidés et poursuivis et il en est de même sur le plan de la sécurité. Ces derniers mois, la reconfiguration des alliances a contribué de manière importante à réduire les divisions ethno-religieuses qui ont marqué la politique irakienne ces dernières années. Le succès du nouveau parti kurde Goran («Changement») est un exemple de la normalisation de la vie politique en Irak. Toutefois, l'annonce récente par la commission électorale de l'exclusion des listes électorales de quelque 500 candidats sunnites n'incite pas à la réconciliation nationale, peut menacer le processus électoral et provoquer la résurgence de conflits. Les informations concernant l'application de la peine de mort sont également décourageantes. Madame Ashton, les dirigeants européens doivent tenter de convaincre les autorités irakiennes de l'abolir. Le renforcement de la mission EULEX est également important à cet égard.

Un million et demi d'Irakiens vivent encore dans des pays voisins. Nombreux sont ceux qui ne pourront jamais rentrer chez eux. Les pays européens qui ont participé à l'invasion en 2003 ont une responsabilité particulière et devraient accueillir un plus grand nombre de ces réfugiés. À cette fin, de même que pour le soutien des déplacés internes, des droits de l'homme en général - et des droits de la femme en particulier - ainsi que pour la lutte contre la corruption, il est capital que le gouvernement irakien rectifie la loi sur les ONG afin que la société puisse s'organiser librement. L'union européenne doit impérativement encourager l'interaction entre les Irakiens et les ONG européennes. Une société civile, libre et dynamique, est une condition indispensable à la consolidation de la démocratie en Irak.

Tomasz Piotr Poręba (ECR). – (*PL*) Madame la Présidente, Madame Ashton, malgré l'énorme engagement de forces internationales et les centaines de victimes au sein de la coalition internationale, dont 23 soldats polonais, la situation en Irak reste mauvaise. Ce pays est confronté à des attaques terroristes et à la persécution des minorités religieuses, dont la minorité chrétienne. Bien sûr, il y a progrès par rapport à ce qu'était la situation il y a plusieurs années. Cependant, nous recevons encore des informations concernant des attaques terroristes qui déstabilisent l'Irak mais aussi tout le Moyen-Orient. L'objectif des terroristes et de ceux qui soutiennent le terrorisme international est la déstabilisation de l'Irak. De nombreuses preuves indiquent que l'Iran soutient ce terrorisme.

Madame Ashton, en tant que haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, quelle est votre opinion au sujet de l'ingérence de l'Iran dans les affaires de l'Irak? Je vous encourage à adopter une position plus ferme et à coopérer avec les États-Unis pour trouver des solutions qui influenceront et feront pression sur l'Iran afin qu'il cesse d'interférer dans les affaires intérieures de l'Irak. Selon moi, c'est indispensable pour pouvoir, peut-être, apporter une relative stabilité dans la région.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL). - Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, nous ne partageons votre optimisme ni sur la situation en Irak, ni sur les bienfaits de la coalition, car il confine à l'aveuglement. L'Irak a été envahi et occupé sur la base d'informations sciemment mensongères concernant la présence d'armes de destruction massive.

De ce fait, dix-sept pays de l'Union sur vingt-sept ont été entraînés dans l'attaque et l'occupation de l'Irak. Le pays est saccagé, son patrimoine pillé, sa population profondément divisée. Le fanatisme religieux y recrute d'abondantes réserves de combattants. La tyrannie iranienne y intervient librement. Les élections s'y déroulent de manière pitoyable et injuste.

Que comptez-vous, et que comptons-nous, faire pour demander des comptes aux pays qui ont menti et qui peuvent recommencer demain à propos du Yémen ou de n'importe quelle autre nation? Quelles dispositions comptons-nous prendre pour condamner le recours des occupants aux armes non conventionnelles chimiques et radiologiques et aux bombes à uranium appauvri dont les conséquences sur les générations futures sont connues? Comment s'assurer que ces armes ne seront pas utilisées en Afghanistan parce que nous aurions fermé les yeux sur la situation de l'Irak?

Fiorello Provera (EFD). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous saluons la prochaine tenue d'élections en Irak parce que c'est un pas de plus vers la démocratie. Elles ne seront ni libres ni justes, mais il faut apprécier chaque petit pas accompli.

Reconstruire l'Irak du point de vue économique, commercial, culturel et financier et garantir sa sécurité est capital pour le développement de la démocratie, mais il importe aussi de promouvoir le renforcement des institutions du pays. La coexistence pacifique des différents groupes ethniques et religieux présents en Irak est possible à travers un renouvellement des institutions, par l'application d'un modèle fédéral - le fédéralisme - permettant une large autonomie des différentes régions dans le cadre d'un État unitaire. L'expérience du Kurdistan irakien pourrait constituer un point de référence utile à cet égard.

Je souhaiterais par conséquent avoir l'opinion de M^{me} Ashton sur cet aspect institutionnel du pays.

Alf Svensson (PPE). – (*SV*) Il est naturellement beaucoup question de violence et d'horreurs terribles lorsqu'on parle de l'Irak, mais un processus de démocratisation est incontestablement en cours dans ce pays.

Je rappelle que 3 912 femmes étaient candidates, de façon relativement ouverte, lors des élections locales de l'an dernier en Irak. Cela fait à peu près dix femmes candidates par siège. Il faut voir cela comme un élément positif, en particulier dans un pays arabe. Cela nous a également donné un peu d'espoir pour les élections parlementaires du 7 mars prochain, notamment en raison de la participation des sunnites aux élections locales. Cependant, comme cela a été dit il y a deux semaines, une commission gouvernementale a refusé à

quatorze partis sunnites et à plusieurs centaines de personnes l'autorisation de se présenter aux élections. Parmi ces personnes figurent le ministre de la défense, Abdel Qader al-Obaidi, et le chef (sunnite) du Front irakien pour le dialogue national, Saleh Al-Moutlaq.

Les élections parlementaires irakiennes sont naturellement cruciales pour l'avenir du pays et la démocratisation future de l'Irak, notamment en ce qui concerne la cohésion ethnique et religieuse. J'insiste également pour que nous parlions sans détours du traitement réservé aux minorités ethniques et religieuses en Irak. Comme je viens de le dire, les élections parlementaires irakiennes détermineront le regard que nous porterons sur l'Irak dans un avenir immédiat. Selon la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, que peut faire l'Union européenne pour que les prochaines élections soient davantage inclusives et démocratiques?

Zigmantas Balčytis (S&D). - (LT) Ces dernières années, l'Union européenne a fortement renforcé ses relations et son influence dans les pays du Proche-Orient. L'union européenne a toujours accordé beaucoup d'attention à l'Irak et a participé, avec la communauté internationale, à la reconstruction du pays ainsi qu'à des missions de maintien de la paix et de sécurité. Différents groupes se battent encore pour le pouvoir dans le pays, ce qui empêche la mise en œuvre des réformes entreprises dans plusieurs domaines. L'exclusion de quatorze partis aux prochaines élections est également préoccupante. L'Irak a choisi la voie de la démocratie. Par conséquent, l'Union européenne et d'autres États doivent exiger et, si nécessaire, œuvrer pour garantir le respect des engagements internationaux qui ont été pris ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Je pense que l'Irak est prêt pour une coopération étroite avec l'Union européenne. Le protocole d'accord en matière de coopération énergétique signé lundi entre l'Union européenne et l'Irak démontre son engagement de développer une relation de longue durée, mutuellement bénéfique. D'un point de vue énergétique, l'Irak est très important pour l'Union européenne, mais assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique est inévitablement lié à la stabilité économique et politique du pays, ce qui n'est pas le cas ces derniers temps. Il s'agit clairement d'un processus de longue durée, mais je pense que l'Union européenne, la haute représentante et la communauté internationale doivent offrir des moyens et des solutions pour que les principes des droits de l'homme et l'État de droit deviennent les piliers fondamentaux de la future politique en Irak.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Madame la Présidente, Madame Ashton, si je devais résumer en une phrase le discours de M^{me} Ashton, j'utiliserais l'expression «optimisme officiel». Or, je pense que l'Europe et nos électeurs attendent quelque chose de plus spécifique et veulent la vérité. Les responsables politiques se révèlent non seulement par ce qu'ils disent mais aussi par ce qu'ils ne disent pas et dans votre allocution, Madame Ashton, je n'ai rien entendu au sujet de certaines choses qui ont choqué une partie importante de l'opinion publique européenne, notamment dans mon pays. Je pense, par exemple, à la persécution régulière des minorités en Irak, y compris, et je tiens à le souligner, de chrétiens. C'est une réalité incontestable.

Je pense que mon collègue, M. Poręba, avait raison dans ses propos sur l'ingérence iranienne en Irak. Mais n'est-ce pas aussi le cas des autorités irakiennes et de leur scandaleuse intervention dans le camp Ashraf qui abrite des réfugiés iraniens? Ne s'agit-il pas aussi d'une ingérence de la part des autorités irakiennes? Il me semble qu'il importe d'en parler clairement, en particulier parce que les autorités irakiennes reçoivent de l'Union européenne une aide financière qui est ensuite souvent utilisée de manière fort inappropriée, par exemple, dans l'intervention au camp Ashraf.

Bogusław Sonik (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, je pense que l'Irak peut servir d'exemple pour montrer que parfois, pour briser une dictature qui détruit ses opposants par milliers en utilisant des armes chimiques, il est nécessaire de recourir à la force. De telles décisions sont difficiles. C'est pourquoi, puisque nous parlons de l'Irak aujourd'hui, je voudrais rendre hommage aux milliers de soldats américains, italiens, polonais et autres, tombés en Irak, ainsi qu'à leurs familles. Ils sont partis là-bas en croyant qu'ils allaient servir une bonne cause et, comme nous venons de l'entendre ici, l'Irak est aujourd'hui en train de construire une démocratie.

Je sais que nous vous appelons tous à être plus active, Madame Ashton, mais nous voulons que l'Union européenne soit active. Je vous en prie, allez en Irak et présentez une évaluation de la situation, pour que l'aide envoyée par l'Union européenne soit utilisée aux conditions que nous venons d'énoncer ici, notamment en ce qui concerne la protection des minorités.

Janusz Władysław Zemke (S&D). – (*PL*) Madame la Présidente, il se fait que seuls des Polonais prennent la parole pour l'instant, mais nous savons quelle a été l'implication de la Pologne et des soldats polonais dans le rétablissement de la sécurité en Irak.

Je partage votre opinion, Madame Ashton, la situation en Irak est heureusement un peu meilleure qu'elle ne l'a été, mais elle reste relativement fragile. Parallèlement aux diverses mesures prises par l'Union européenne, je voudrais proposer deux mesures spécifiques qui me paraissent manquer. La première concerne un aspect qui n'a pas été mentionné aujourd'hui: je pense qu'il est crucial pour le développement et la stabilisation de l'Irak d'adopter un programme pour la formation de jeunes Irakiens en Europe parce qu'en Irak, il y a encore une pénurie de médecins, d'ingénieurs et de spécialistes de l'irrigation. Je pense que nous pourrions aider grandement l'Irak dans ce domaine. La deuxième proposition concerne la protection du patrimoine culturel en Irak. Je pense que l'Union européenne doit, en particulier, aider à la reconstruction de Babylone. Il s'agit d'un trésor que le monde entier devrait se soucier de protéger.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame Ashton, ma question concerne le protocole d'accord en matière de coopération énergétique qui vient d'être signé. Pensez-vous qu'il soit possible d'aller plus loin dans ce domaine, avec M. Oettinger ou M. De Gucht? Selon moi, la reconstruction économique serait la meilleure chose pour apporter davantage de stabilité à l'Irak. Si nous pouvions améliorer les relations dans le domaine énergétique, notamment en fournissant davantage d'équipements européens pour une meilleure utilisation des réserves énergétiques locales et en achetant là-bas de l'énergie en contrepartie, les deux parties seraient gagnantes. Une initiative dans ce domaine au cours des prochaines semaines serait vraiment judicieuse.

Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Je vous remercie pour ce débat important et intéressant. Je vais simplement revenir ici sur certains points précis qui préoccupent le plus les honorables parlementaires.

Je vous rejoins totalement en ce qui concerne l'importance de la question des minorités. Comme vous le savez, un des éléments fondamentaux de notre travail dans les accords de partenariat et de coopération est effectivement de s'assurer que les droits de l'homme sont au centre de nos accords. Nous espérons pouvoir concrétiser bientôt cet accord avec l'Irak et j'accepte et m'engage à veiller à ce que, dans le cadre de nos activités, la question des minorités soit dûment prise en compte. C'est évidemment essentiel.

Je partage également les objectifs formulés par plusieurs députés sur la question de la peine capitale. Notre objectif est en effet de parvenir à son abolition, pour toutes les raisons que vous avez indiquées, à juste titre.

Je pense, moi aussi, qu'il faut consolider et renforcer les processus politiques - et cela occupera une place importante dans chacune de nos actions - et qu'il importe en particulier de s'assurer, parallèlement aux prochaines élections, de la bonne compréhension de nos attentes et objectifs. Je comprends les commentaires de plusieurs députés, dont MM. Costa et Stevenson, sur les problèmes que pose la décision de la commission électorale d'écarter des candidats aux élections.

L'examen des candidats a toujours fait partie de la procédure préélectorale. Un recours a été formé et j'espère que la procédure pourra suivre son cours. Je dois vous dire aussi que nous envisageons d'envoyer notre mission de l'UE la semaine prochaine, soit six semaines avant la date des élections. Cela nous permettra de suivre de près, sur le terrain, le processus préélectoral, ce qui est très intéressant. Nous espérons que les autorités irakiennes veilleront à ce que le processus électoral soit inclusif, pour toutes les raisons que les honorables parlementaires ont clairement indiquées dans leurs interventions.

Plusieurs députés ont également parlé du protocole d'accord en matière de coopération énergétique et souligné son importance. Dans ce contexte, il est très clair pour nous que l'Irak est un État unitaire et que notre coopération se fera avec le gouvernement de l'ensemble de l'Irak. Nous soutenons pleinement l'idée que l'Irak reste un pays unifié et souverain. Dans ce domaine, il importera de renforcer la coopération et j'ai bien entendu ce qui a été dit, notamment par M. Rübig, au sujet de la nécessité d'une réflexion sur le renforcement de cette coopération. Je transmettrai cette information aux commissaires désignés.

Je suis également consciente, s'agissant de la question de la sécurité, que le problème posé par Kirkouk est très important, tout comme celui posé par d'autres frontières contestées. Il s'agit pour moi de l'un des défis majeurs de l'Irak en ce moment. Mon sentiment profond est que l'Irak doit résoudre lui-même ces questions. C'est à l'Irak de gérer cela. Cependant, je tiens à apporter tout mon soutien à la mission d'assistance des Nations unies en Irak, qui a fait de gros efforts pour entamer un dialogue et un processus. Je ne m'attends toutefois pas à ce que ce dialogue soit important en période préélectorale, à ce stade particulier.

Encore quelques mots au sujet de la coopération énergétique. Nous considérons que cette coopération s'inscrit dans le développement d'une politique énergétique globale et intégrée pour l'Irak. Elle concerne l'approvisionnement et la sécurité de l'approvisionnement entre l'Irak et l'Union européenne et doit bien sûr inclure le développement d'énergies renouvelables - notamment solaire et éolienne - ainsi que le renforcement

des mesures d'efficacité énergétique en Irak. J'espère aussi que nous verrons se développer une coopération technologique, scientifique et industrielle au cours des prochains mois et années. Ce point était pertinent.

S'agissant de la récente annulation de l'envoi d'une délégation, M. Meyer a évoqué le problème de la sécurité et des inquiétudes que cela suscite pour l'avenir. Comme je l'ai indiqué, nous voulons voir une amélioration de la situation pour permettre le déploiement de la mission d'observation électorale, avec la participation de parlementaires européens. Ce sera extrêmement important pour les honorables parlementaires dans le cadre des prochaines élections et, comme je l'ai dit, nous enverrons sous peu des personnes sur place.

Certains d'entre vous ont également évoqué la question du retrait des forces armées. Le président Obama a annoncé le retrait de toutes les troupes de combat d'ici août 2010 ce qui signifie, concrètement, que ce retrait débutera peu après les élections nationales. C'est aussi un fait important. J'ai indiqué que nous allions envoyer très prochainement une équipe d'évaluation de l'élection et j'espère que cela nous aidera à répondre aux questions posées par les honorables députés à cet égard.

S'agissant du camp Ashraf, nous avons invariablement et régulièrement rappelé à l'Irak que ce problème complexe doit être géré en totale conformité avec le droit international et sans aucune violence.

Pour en revenir à notre point de départ, je suis optimiste au sujet de l'Irak. Les défis sont importants et les honorables parlementaires ont raison de le rappeler. Cependant, nous pouvons entrevoir un avenir paisible et démocratique pour l'Irak, avec les prochaines élections et l'occasion de renforcer la coopération - une chance pour l'Union européenne, avec son système de valeurs et les thèmes qui lui tiennent particulièrement à cœur: les droits de l'homme, les droits des minorités, la problématique de la peine de mort, le développement d'une coopération solide en matière de sécurité énergétique et d'approvisionnement et une collaboration plus étroite avec le gouvernement, tout en étant clairs sur nos attentes. Nous devons veiller à œuvrer de manière cohérente dans cet objectif.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu en février, lors de la prochaine période de session à Strasbourg.

Déclarations écrites (article 149)

Jaromír Kohlíček (GUE/NGL), par écrit. – (CS) Je ne connais que quelques pays relativement proches de l'Europe, qui sont parvenus à retarder leur processus de «démocratisation» pendant plusieurs décennies. L'Irak, où des unités de pays membres de l'UE ont aussi malheureusement laissé une marque négative, est assurément un de ceux-là. Actuellement, l'un des États les plus laïques du monde islamique est en ruine, avec trois de ses communautés constamment en désaccord. Il ne reste du passé que des lambeaux de systèmes d'éducation et de santé relativement bons et d'une infrastructure relativement avancée. C'est le seul pays de la région où la minorité kurde jouissait d'une autonomie, même si le pays n'était pas gouverné par un régime démocratique idéal. Mais, globalement, de quel pays de la région pouvons-nous dire qu'il a un régime réellement démocratique? L'invasion de l'armée américaine a totalement perturbé l'État irakien et marque, avec la liquidation partielle de l'infrastructure des systèmes sociaux, de santé et d'éducation, un gigantesque pas en arrière. L'organisation d'élections soi-disant démocratiques ne peut en aucune façon masquer cela. Les efforts permanents pour détourner l'attention des problèmes actuels avec des simulacres de procès de personnalités du régime de Saddam Hussein sont naïfs. Seule une personne ignorant totalement la situation pourrait croire que cela pourrait améliorer les choses. Le seul aspect positif de la période récente est que l'administration américaine et le gouvernement irakien ont compris qu'il n'y aura pas d'amélioration sans de bonnes relations avec l'Iran.

Artur Zasada (PPE), *par écrit.* – (*PL*) J'apprécie le ton optimiste de la déclaration de M^{me} Ashton, mais je préfère rester prudent dans mon évaluation de la situation en Irak. Malgré de nombreuses apparences, le pays connaît encore une instabilité intérieure et on ne peut certainement pas dire que la démocratie ait déjà pris racine. On ne peut parler de stabilisation dans un pays où entre 1,8 et 1,9 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur des frontières - tandis qu'un autre million a carrément quitté le pays - et où les conditions de vie des réfugiés sont extrêmement misérables.

Il est essentiel de revoir les méthodes actuellement utilisées en matière de fourniture d'aide étrangère aux réfugiés en Syrie et en Jordanie ainsi qu'aux déplacés internes en Irak. Cette aide doit être apportée pendant une période suffisamment longue. Combien de temps? Nous ne le savons pas encore. Cependant, tout comme un médecin n'arrête pas un traitement aux premiers signes d'amélioration, nous ne pouvons pas nous laisser leurrer par des pronostics trop optimistes.

(La séance, suspendue à 19h25, est reprise à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

8. Deuxième révision de l'accord de partenariat ACP-CE (accord de Cotonou) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport d'Eva Joly, au nom de la commission du développement, sur la deuxième révision de l'accord de partenariat ACP-UE (accord de Cotonou) (2009/2165(INI)) (A7-0086/2009).

Eva Joly, *rapporteure.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, la révision de l'accord de Cotonou nous donne l'occasion de tirer les leçons des crises que nous affrontons: crise économique et financière, crise sociale ou alimentaire, changement climatique et défi énergétique, persistance de la pauvreté extrême.

Le modèle économique dominant du «tout marché» et nos modes de vie n'ont pas simplement montré leurs limites, ils ont provoqué ces crises multidimensionnelles sans précédent. Nous devons donc revoir l'ensemble de nos politiques de manière radicale.

La proposition de rapport qui vous est soumise aujourd'hui, adoptée à l'unanimité des membres de la commission du développement, me semble constituer une première étape vers cette nécessaire refondation.

Le premier impératif à respecter, c'est la cohérence. La politique commerciale, la pêche et l'agriculture de l'Union européenne doivent être conçues de façon cohérente et de manière à assurer un développement durable, à combattre la pauvreté et à garantir un niveau de vie et des revenus décents à tous.

J'ai le regret de vous dire que ce n'est pas le cas aujourd'hui. En faisant du commerce une fin en soi, et non un moyen au service de sa politique de développement, l'Union européenne sacrifie les populations des pays en développement au profit de ses multinationales. Ainsi, les négociations sur les accords de partenariat économique suscitent, à juste titre, la controverse parmi les gouvernements des ACP, les syndicats et la société civile, qui y voient une menace pour leurs économies.

La question de l'agriculture est l'une des plus problématiques et reste dramatiquement négligée dans la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP. Alors que les zones rurales et ce secteur représentent plus de 60 % de la population et de leurs emplois, la part qui leur est réservée dans les fonds européens à destination des pays ACP est presque inexistante.

Il faut que cela change. Comment pourrait-on éradiquer la pauvreté sans faire de la souveraineté alimentaire une priorité? L'agriculture doit être au cœur des politiques de développement de l'Union européenne. Aider les pays en développement, en association avec les agriculteurs locaux, à assurer leur souveraineté alimentaire est tout simplement essentiel, d'autant que cette dernière, comme la légitimité démocratique de leurs gouvernements est aujourd'hui menacée par un nouveau phénomène particulièrement inquiétant, l'acquisition des terres arables par des investisseurs étrangers suite à l'augmentation des prix des denrées alimentaires en 2007.

La Chine, l'Arabie saoudite ou encore le Qatar sont désormais propriétaires de milliers d'hectares dans des pays en développement. L'Union européenne et les pays ACP doivent s'emparer de cette question susceptible d'engendrer des violents conflits et des émeutes de la faim, notamment en élevant l'accès aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau au rang de droit fondamental et inaliénable des populations locales.

Une autre question qui me tient à cœur est celle des paradis fiscaux. Leurs conséquences sont loin d'épargner les pays développés, mais sont bien pires encore pour les économies et les institutions politiques des pays en développement. Les flux financiers illicites qu'ils permettent représenteraient ainsi jusqu'à dix fois le montant de l'aide publique au développement.

Stopper cette hémorragie est une question de cohérence et de crédibilité. Une première étape pourrait être la signature d'un accord contraignant, exigeant des multinationales qu'elles déclarent automatiquement leurs profits et les taxes payées dans chaque pays où elles opèrent, limitant ainsi les abus et les pertes subies par les pays en développement.

Enfin, je souhaite profiter de ce débat pour insister à nouveau sur le déficit démocratique de cette révision, pour laquelle nos parlements n'ont pas été consultés. Le rôle de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/Union européenne doit pourtant être renforcé.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, j'espère que les négociateurs saisiront l'occasion qui leur est donnée d'apporter les corrections nécessaires à ce partenariat afin d'en faire une réussite dont les premiers bénéficiaires seront les populations des pays ACP.

Vital Moreira, rapporteur pour avis de la commission du commerce international. – (PT) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la commission du commerce international, que j'ai l'honneur de présider, a décidé de se prononcer sur l'actuelle révision de l'accord de Cotonou pour deux raisons.

D'abord, parce que le commerce constitue une composante essentielle des relations entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne et ensuite parce que l'accord de Cotonou a entraîné dans son sillage les nouveaux accords de partenariat économique, qui sont essentiellement des accords commerciaux.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de participer en rédigeant un rapport, dont je suis le rapporteur.

Il y a deux choses qui nous intéressent dans ce rapport: d'abord, le respect des détails des accords de partenariat économique et des institutions de contrôle parlementaire qu'ils ont instituées, tel le Cariforum, et deuxièmement l'utilisation des synergies tout en respectant l'autonomie des deux institutions, c'est-à-dire le respect des synergies au sein de l'Assemblée parlementaire paritaire, qui intervient entre l'Union européenne et les pays ACP, ainsi que les nouvelles institutions parlementaires pour les accords de partenariat économique

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je suis très sensible à l'intérêt que vous portez à la deuxième révision de l'accord de Cotonou. C'est aussi avec grand intérêt que j'ai lu le rapport de la commission du développement, qui analyse avec perspicacité les problèmes en jeu. Il est pour nous prioritaire de tenir le Parlement informé durant l'ensemble du processus, comme nous l'avons fait au cours de ces derniers mois.

Les négociations sont passées à la vitesse supérieure et elles entrent désormais dans leur phase finale; la prochaine réunion paritaire des ambassadeurs démontrera la valeur de ces discussions. Nous nous dirigeons vers une réunion ministérielle paritaire extraordinaire afin de conclure, comme le prévoit l'accord de Cotonou, les négociations en mars.

Permettez-moi maintenant de partager avec vous certaines observations à propos du rapport. Avant toute chose, le rapport a déjà prouvé son utilité en confirmant certaines positions de l'UE. Je n'en citerai que quelques unes: votre position sur le renforcement des parlements nationaux des pays ACP, sur la Cour pénale internationale, ainsi que sur d'autres aspects liés aux droits de l'homme confirmés par notre position durant les négociations. Parallèlement, nous partageons l'importance que vous attachez au changement climatique et à la sécurité alimentaire, ce qui se reflétera dans le résultat final.

Je voudrais axer mon intervention sur quatre thèmes, en commençant par l'importance accordée à la dimension parlementaire, tel qu'incarnée dans l'Assemblée parlementaire paritaire, à laquelle le rapport attache une grande importance. La Commission s'est engagée à renforcer la dimension parlementaire dans l'accord de Cotonou. C'est pourquoi notre intention n'est pas d'affaiblir l'APP. Au contraire, la proposition de la Commission doit être perçue dans le contexte plus large d'un accroissement des fonctions de contrôle des parlements, en particulier dans la perspective des accords de partenariat économique (APE) et des programmes du FED existants et à venir. Nous devons garantir une synergie maximale entre les institutions des APE et celles de Cotonou, y compris entre les réunions régionales de l'APP et les organes parlementaires des APE. Dans ce nouveau contexte, une diminution du nombre de séances plénières de l'APP serait justifiée. La Commission reconnaît toutefois que ce point doit être accepté par ceux qui sont les plus concernés et elle est donc prête à réexaminer sa position. Nous aimerions parallèlement que l'Assemblée nous explique plus clairement comment elle conçoit le rôle de l'APP et son fonctionnement dans un environnement politique et institutionnel en mutation.

L'instauration des APE nécessite non seulement de garantir une synergie entre eux et les institutions de Cotonou, mais aussi une mise à jour des dispositions commerciales de Cotonou, car le régime commercial de Cotonou est devenu suranné. Nous nous sommes mis d'accord avec nos partenaires ACP pour continuer les négociations en vue de la conclusion d'accords de partenariat européens régionaux. À cet égard, en tant

que commissaire chargé du développement, je tiens à signaler qu'il ne serait pas souhaitable sur un plan politique ni juridiquement possible d'incorporer, comme le propose le projet de rapport, des régimes commerciaux unilatéraux de l'UE comme le SPG ou le SPG plus dans Cotonou, car ceux-ci dépendent de programmes européens autonomes. Par contre, la Commission se félicite de l'appel lancé pour que Cotonou se penche davantage sur les problèmes liés aux relations commerciales et au développement en général, ainsi qu'au soutien au commerce en particulier.

Vous exprimez dans votre rapport vos inquiétudes que la conclusion d'APE et qu'une régionalisation accrue pourraient compromettre la cohésion du groupe ACP. La Commission estime que la différentiation régionale dans le cadre de Cotonou constitue plus une chance qu'une menace. L'intégration régionale est cruciale pour le développement des pays ACP et nous devons intégrer cette réalité dans Cotonou afin de mieux soutenir leurs propres efforts en vue d'atteindre cet objectif. Cela ne signifie en aucune façon une déstabilisation du groupe ACP, et nos partenaires ACP partagent largement cette ligne de conduite.

Permettez-moi maintenant de formuler quelques brèves remarques à propos des politiques sectorielles dont vous faites état dans votre rapport. Nous partageons en tous points l'importance accordée au changement climatique et aux énergies renouvelables qui sont déjà inclus dans l'actuel processus de révision. De même, nous examinerons la sécurité alimentaire dans la dimension régionale.

Vous insistez également sur l'importance de la bonne gouvernance en matière d'imposition et dans le domaine fiscal. La bonne gouvernance constitue un principe fondamental de l'accord de Cotonou. La Commission prépare actuellement, sur la base de l'article 9 de l'accord de Cotonou, une nouvelle politique sur la bonne gouvernance en matière fiscale dans le cadre de la coopération au développement. Nous cherchons également à aborder ces aspects dans l'actuel processus de révision. Je peux donc confirmer que nous partageons le même objectif, à savoir la création de systèmes fiscaux équitables, efficaces et activateurs de croissance, d'administrations fiscales efficaces, de même qu'une participation accrue des pays en développement aux processus fiscaux internationaux.

Je note enfin que vous déplorez aux paragraphes 2 et 8 le fait que la Commission n'a pas consulté une plus grande palette d'acteurs avant de lancer le processus de révision, et je reconnais pleinement que, pour l'avenir des relations ACP-UE après 2020, un vaste processus de consultation est nécessaire, éventuellement sous la forme d'un livre vert. Nous devrons évaluer les résultats de l'actuel processus de révision et en tirer les leçons.

Cristian Dan Preda, *au nom du groupe PPE.* – (RO) Je voudrais avant tout féliciter M^{me} Joly pour la rédaction de son rapport. Les thèmes qu'il aborde sont extrêmement importants en vue de garantir que l'accord de Cotonou reste la base d'un solide partenariat avec les pays ACP ainsi qu'un instrument utile dans le cadre des nouveaux défis auxquels ces pays sont confrontés.

Les négociations ont lieu dans un climat - nous le savons tous - difficile et complexe. D'une part, les pays ACP sont profondément touchés non seulement par la crise économique et financière, mais aussi par l'absence de la sécurité alimentaire et par les conséquences du changement climatique. D'autre part, il y a un défi institutionnel auquel sont confrontées l'ensemble des parties qui participent aux négociations et qui implique la nécessité de réfléchir d'une manière appropriée aux tendances vers une régionalisation des relations entre les pays ACP et l'Union européenne. Nous devons dès à présent veiller à ce que le texte révisé contienne tous les éléments requis pour une coopération qui œuvre en faveur d'un développement efficace et capable de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement au sein des pays ACP.

Je voudrais également souligner le fait que j'ai déposé cinq amendements au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens). Ils devraient, selon moi, permettre une lecture plus nuancée de certaines propositions contenues dans le rapport. Nous estimons, par exemple, qu'il est important, au paragraphe 29, d'insister sur le concept de droit de propriété par rapport aux terres arables.

En outre, en ce qui concerne la création d'un mécanisme obligeant les sociétés transnationales à déclarer les profits réalisés, j'estime que ce problème doit être réglé à l'échelon international. Au paragraphe 25, il est important de faire clairement référence à la question de la sécurité alimentaire d'une manière cohérente dans le cadre de la politique de l'UE en matière de développement. Enfin, au paragraphe 31, la position exprimée à propos d'accords de réadmission avec des pays tiers ne reflète pas le point de vue du groupe PPE en la matière.

Harlem Désir, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je voudrais, à mon tour, féliciter M^{me} Joly pour son travail, pour le rapport, pour également avoir pris en

compte les apports du groupe socialiste et démocrate et, même si nous avons de nouveau déposé des amendements, nous nous reconnaissons dans la résolution qu'elle a présentée.

Pour notre groupe, le partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP s'inscrit dans un engagement historique, qui doit garder toute sa spécificité, qui ne doit pas être banalisé, même par la nécessité de certaines mise en conformité, par exemple avec les règles de l'OMC. Nous tenons à ce que ce partenariat préserve notamment la cohérence de l'ensemble des politiques de l'Union – politique commerciale, politique budgétaire – avec les objectifs de développement, mais aussi de promotion de la paix, de la sécurité et de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays ACP.

Il ne s'agit pas d'imposer un modèle, mais de construire, avec ces pays, leur développement, qui doit être un développement durable. De ce point de vue, il est très important que cette révision nous permette de prendre en compte des éléments nouveaux depuis cinq ans: la lutte contre le changement climatique, les transferts de technologies, l'aide au développement des énergies renouvelables, la lutte contre les crises alimentaires, et donc une insistance plus importante, dans notre coopération, sur l'agriculture, sur la souveraineté alimentaire, la lutte contre les dérèglements financiers, la bonne gouvernance fiscale et la lutte contre les paradis fiscaux. Nous nous reconnaissons dans tout cela.

Je voudrais insister sur deux points. Le commerce: en raison de la mise en œuvre des accords de partenariat économique, un certain nombre de dispositions de l'accord de Cotonou vont tomber en désuétude, mais nous tenons à ce qu'il reste mentionné dans cet accord que les dispositions commerciales, les régimes commerciaux dont bénéficient les pays ACP, ne doivent pas être moins favorables que ceux dont ils bénéficiaient auparavant. Il nous semble qu'on devrait intégrer le SPG, les APE intérimaires et toutes ces dispositions dans la révision de l'accord de Cotonou.

Enfin, sur l'émigration –nos collègues du groupe insisteront là-dessus – nous tenons à ce qu'il soit vraiment dit que les accords de migration préservent les droits des migrants et que l'on n'accepte pas des régimes de transit vers des pays qui ne garantissent pas le respect des droits des personnes.

Louis Michel, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je voudrais moi aussi féliciter M^{me} Joly pour la justesse, la rigueur aussi de son rapport, et pour l'analyse très adéquate qui s'y retrouve.

La deuxième révision de l'accord de Cotonou doit renforcer les acquis de Lomé tout en consolidant l'unité, la cohésion, la solidarité entre les États ACP. L'appropriation par ces derniers de leur politique de développement doit bien sûr être garantie également par cet accord.

La programmation, le réexamen et le contrôle de l'accord devraient dès lors relever aussi de la prérogative des parlements de nos pays partenaires. Je sais que c'est évidemment là un défi extrêmement important, mais je pense que nous devons faire un effort particulier pour stimuler ces parlements. C'est une attente que nous devons aussi exprimer très ouvertement vis-à-vis des autorités de nos pays partenaires. Certains gouvernements, vous le savez, répugnent à encourager le débat parlementaire dans leur pays.

Je plaide aussi et surtout pour un renforcement du contrôle démocratique et du rôle de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-Union européenne, via notamment l'insertion dans l'accord de Cotonou de dispositions qui permettraient à l'APP de recevoir les documents de stratégie nationale et régionale pour en débattre. Les parlements nationaux et régionaux doivent aussi à l'avenir, selon moi, être consultés beaucoup plus systématiquement sur le processus d'élaboration des documents de stratégie régionale et nationale.

Un mot sur l'organisation des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire: je crois qu'il faut maintenir deux sessions. Les réduire à une session, ce serait envoyer un signal extrêmement négatif à nos partenaires. Il faut peut-être organiser les réunions régionales de manière un peu plus resserrée; le 25 janvier, je ferai des propositions concrètes dans ce sens au Bureau de l'Assemblée parlementaire paritaire.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, j'insiste pour que les organes parlementaires de suivi des APE soient constitués à partir de l'APP pour garantir beaucoup mieux leur dimension de développement. Je salue d'ailleurs, Monsieur le Commissaire, vos propos, puisque vous avez été assez clair sur cette déclaration en tant que prochain commissaire au commerce. Je ne doute pas une seconde de votre sincérité quand vous dites que vous voulez donner à ces accords de partenariat économique cette dimension de développement.

Enfin, la révision de l'accord de Cotonou devrait prévoir une augmentation de l'aide et du financement des pays ACP propre à les aider dans les mesures à prendre pour faire face au changement climatique.

Nirj Deva, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, nous voilà repartis pour un nouveau tour! On continue à parler de la réduction de la pauvreté. C'est déjà le 10^e FED. Nous avons injecté près de 350 milliards d'euros pour soi-disant réduire la pauvreté alors que nous savons qu'elle a augmenté.

Comment se fait-il que nos pays ACP aient des politiques et des programmes que l'Europe n'a jamais eus au cours de son histoire? La région de Bruxelles ou la province du Brabant ne se sont pas enrichies et n'ont pas éliminé la pauvreté en créant ce que nous essayons de faire dans les pays ACP. Nous avons créé la richesse en Europe en créant de la richesse. Comment créons-nous de la richesse dans les pays ACP?

M^{me} Joly a très justement reconnu l'existence d'une fuite des capitaux. Elle affirme que huit fois ce que nous apportons à ces pays en ressort. Pourquoi ces capitaux ne sont-ils pas utilisés dans ces pays? Pourquoi ne créons-nous pas les conditions pour que ces capitaux restent sur place afin de créer des emplois et d'engendrer de la richesse? Tant que ces questions resteront sans réponse, nous gaspillerons l'argent de nos contribuables sans qu'une seule personne ne sorte de la pauvreté.

Gabriele Zimmer, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Monsieur le Président, mon groupe soutient le rapport de M^{me} Joly. Nous voulons que les problèmes suivants soient notamment pris en considération: l'inclusion des conséquences du changement climatique et des mesures d'adaptation nécessaires pour les pays ACP, l'inquiétude exprimée par les pays ACP que les négociations régionales entre l'UE et des groupes de pays ACP ne compromettent la solidarité au sein de la communauté ACP, ainsi que la possibilité de soutenir les investissements nécessaires dans le domaine des services publics et des infrastructures publiques à l'aide de crédits IB sur la base de l'accord de Cotonou. Parallèlement, nous nous opposons à l'introduction de quotas pour le retour de migrants de l'UE vers les pays ACP dans le cadre de ces négociations.

La première révision de l'accord de Cotonou avait pris une dimension politique. C'est désormais au tour de la dimension parlementaire; c'est pourquoi nous considérons que l'idée de réduire les sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à une seule par an est incompréhensible.

Krisztina Morvai (NI). – (*HU*) Il y a une chose qui m'a choquée durant une conférence sur l'alimentation: un membre de la délégation africaine a fait un signe de la main voulant dire «ne nourrissez pas l'Afrique». Nous ferions mieux de comprendre que ce dont l'Afrique a besoin, ce n'est pas une aide, mais une autonomie alimentaire. Il est intéressant de noter que la population et les agriculteurs africains ont les mêmes intérêts que la population et les agriculteurs d'après le régime communiste en Europe orientale, voire, pour pousser les choses à l'extrême, la population et les agriculteurs français, c'est-à-dire le besoin pour les agriculteurs locaux de pouvoir déterminer ce qu'ils souhaitent produire, comment le produire et le vendre sur les marchés locaux. Et l'intérêt de la population locale est de pouvoir manger de la nourriture saine et de qualité, produite sur place. Les idées d'un marché mondial libre et libéralisé, d'une part, et d'une autonomie alimentaire, de l'autre, n'ont pas la même logique. Dans ce cas, nous devons donner plus résolument la priorité à l'autonomie alimentaire.

Filip Kaczmarek (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la deuxième révision de l'accord de Cotonou arrive à un moment très intéressant en ce sens qu'elle permet d'analyser les dispositions de l'accord à la lumière d'une réalité en rapide mouvement. Beaucoup de choses se sont passées depuis la précédente révision de 2005: les crises économique, alimentaire, énergétique et financière, ainsi que les changements issus des négociations sur le climat et leurs effets sur les pays en développement.

Il y a toutefois un point qui doit intéresser les députés: c'est le rôle de l'Assemblée parlementaire paritaire et les tentatives éventuelles de réduire son rôle et la fréquence de ses sessions. J'ai été ravi d'entendre le commissaire déclarer que la Commission européenne n'avait pas de telles intentions. C'est important, car ni le Parlement européen, ni l'Assemblée parlementaire paritaire, ni les parlements des pays ACP n'ont participé au processus décisionnel qui est à la base des modifications apportées à l'accord.

Un autre aspect important concerne la régionalisation des relations entre l'Union européenne et les pays ACP, et en particulier la nature de cette régionalisation. Je ne suis pas opposé à la régionalisation, mais je suis convaincu qu'il faut éviter que des réunions régionales de l'Assemblée paritaire ne remplacent les sessions plénières. Soit dit en passant, il serait peut-être plus normal que ce soit l'Assemblée paritaire elle-même qui prenne les décisions concernant les structures et les principes de travail de l'Assemblée et non les parties signataires de l'accord.

Je partage le souhait exprimé dans le rapport de renforcer les parlements nationaux. M. Michel en a parlé. À l'avenir, nous aimerions que tous les représentants des pays ACP qui participent aux travaux de l'Assemblée paritaire soient membres de leurs propres parlements, et non des représentants de leurs gouvernements.

Il est tout aussi important que les parlements nationaux des pays ACP aient la possibilité de jouer un rôle significatif en matière de coopération au développement, de préparation et de mise en œuvre de programmes, ainsi qu'en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation des mesures prises. Cela explique la nécessité d'avoir accès à des documents stratégiques. J'ajouterai que je partage évidemment l'avis qu'il convient d'éviter que des fonctions fassent double emploi, et je suis également d'accord sur l'importance de la complémentarité et de la synergie entre les accords de partenariat économique et l'Assemblée parlementaire paritaire.

Véronique De Keyser (S&D). - Monsieur le Président, l'article 13 de l'accord de Cotonou n'a pas été révisé depuis 2000. Il touche à un sujet sensible: le dialogue entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'immigration, le traitement équitable des immigrés, les principes de non-refoulement, les causes profondes de l'immigration et, enfin, la lutte contre l'immigration illégale et la réadmission, et c'est sur ces deux aspects-là que l'Union européenne s'est principalement concentrée.

L'absence cruelle d'une politique d'immigration commune, à la hauteur des valeurs dont se réclame l'Europe, risque de renforcer, dans la révision projetée de l'article 13, le versant répressif et la chasse aux clandestins. Le tragique exemple de l'accord bilatéral entre l'Italie et la Libye, qui a conduit à des situations humanitaires intolérables, ne semble pas avoir découragé le zèle de ceux qui veulent durcir l'article 13 pour renforcer le volet de lutte contre l'immigration illégale.

Et, dans certains pays – je pense à la Calabre –, la chasse aux clandestins est désormais ouverte et sans ménagement. Au lieu d'aller dans le sens des peurs suscitées par la crise actuelle, nous devons rappeler la synergie qu'il faut établir entre immigration et développement.

Si les pays ACP ont besoin d'une aide pour décoller économiquement, nous aurons besoin, quant à nous, de l'immigration pour faire face à la crise qui nous touche. C'est donc sur l'immigration légale et sur la mobilité qu'il faudrait se concentrer. Ce sont les seuls garde-fous face au climat détestable qui s'installe subrepticement dans nos propres pays.

Niccolò Rinaldi (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, en tant que démocrates libéraux, nous voulons profiter de la révision de l'accord de Cotonou pour affirmer une idée de modernité que soutiennent également les pays ACP et, lorsque je parle de modernité, j'entends avant tout l'affirmation de politiques susceptibles de souligner et de permettre davantage de liberté.

Cette liberté devrait avant tout être celle par rapport à la bureaucratie, qui devient de plus en plus excessive dans les pays ACP et constitue constamment un obstacle à la croissance économique. Cette liberté devrait être la possibilité avant tout de permettre à des étudiants d'étudier à l'étranger, et j'estime que nous devrions profiter de l'occasion offerte par cette révision pour lancer un ambitieux programme de bourses d'études. Cette liberté devrait passer par la diffusion des nouvelles technologies de l'information afin que l'internet en particulier puisse devenir un atout dont l'accès soit le plus large possible.

Enfin, cette liberté devrait permettre la libre circulation des travailleurs de manière à pouvoir résoudre les graves cas d'ingérence auxquels M^{me} De Keyser a fait allusion lorsqu'elle a parlé des traités bilatéraux. Cotonou, qui est l'héritier direct de Lomé et de Yaoundé, a une longue histoire: il s'agissait à un moment d'un accord précurseur et s'il est capable de relever les nouveaux défis, il rejouera un rôle majeur.

Mariya Nedelcheva (PPE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je félicite d'abord M^{me} Joly pour la qualité de son rapport.

En effet, la révision de l'accord de Cotonou doit être l'occasion de dresser enfin un bilan et de proposer, sur la base des leçons tirées, des solutions pour améliorer sa mise en œuvre, son fonctionnement et son impact. À ce titre, l'identification claire des priorités est extrêmement importante.

J'insisterai ici sur trois points. Tout d'abord, il nous faut davantage préciser le contenu du dialogue politique. Nous ne devons pas perdre de vue la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits, mais rendre opérationnels les dispositifs existants et ajouter les références à la lutte contre le trafic des petites armes et contre la drogue constituent des défis qui, une fois surmontés, auront un impact positif sur les plans à la fois politique, économique et social.

En deuxième lieu, la conclusion d'accords de partenariat économique flexibles, équilibrés et soucieux du développement régional est plus qu'importante. Les secteurs clés, tels que l'agriculture, les énergies renouvelables et l'emploi des jeunes sont à mieux prendre en considération. Le dialogue régulier avec les populations locales permettra un ajustement réaliste.

Enfin, le cadre institutionnel est primordial. Assurer une meilleure cohésion entre les différents piliers de l'accord est plus que nécessaire. Le renforcement du pouvoir de l'APP et des parlements nationaux entraînera automatiquement un meilleur contrôle démocratique et surtout une plus grande transparence.

En conclusion, tout instrument, qu'il soit nouveau ou révisé, doit préserver les principes fondamentaux et l'esprit de l'accord et, surtout, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif central, qui est l'éradication de la pauvreté, tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des ACP dans l'économie mondiale.

Michael Cashman (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, la concision est la source de l'esprit. Bravo, Madame Joly; bravo, Monsieur le Commissaire. Durant ces négociations, le Parlement a à cœur de renforcer le principe de non-négociation des clauses relatives aux droits de l'homme et de l'application de sanctions en cas de non-respect de ces clauses lorsqu'il s'agit notamment d'une discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, ainsi qu'envers les personnes atteintes du sida ou séropositives.

J'ai appris, Monsieur le Commissaire, que certains États membres ne veulent pas de cet amendement, mais pour l'Assemblée, il est vital. Comme vous le savez, les droits de l'homme sont souvent beaucoup trop érodés et cette érosion résulte principalement d'intérêts partisans. La défense des droits fondamentaux est au cœur des préoccupations de l'Union européenne et elle doit donc être au cœur et au centre de nos relations avec l'ensemble des pays ACP.

Monsieur le Commissaire, c'est probablement la dernière fois que vous vous présentez devant nous avec votre portefeuille actuel; permettez-moi donc de vous remercier chaleureusement au nom de l'Assemblée. Vous vous êtes montré un ardent défenseur des droits de l'homme ainsi que des valeurs de l'Union européenne, et je vous souhaite plein succès dans votre nouveau portefeuille. Merci.

Maria Da Graça Carvalho (PPE). – (*PT*) Cette nouvelle version de l'accord de Cotonou introduit des questions capitales pour un développement durable et pour l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Des questions telles que le changement climatique, la sécurité énergétique, la formation et l'éducation sont essentielles pour le développement de ces pays.

Parallèlement, le réchauffement de la planète peut constituer une chance. Les coûts des énergies renouvelables dont disposent ces pays sont essentiels pour leur développement économique et social, et ils leur permettent de progresser vers l'indépendance énergétique afin de pouvoir affronter la crise mondiale.

Il est tout aussi important d'investir dans l'éducation et la formation afin de lutter contre la pauvreté, le chômage, l'émigration et la fuite des cerveaux, et de tels investissements contribueront à renforcer l'économie de ces pays.

En conclusion, je voudrais citer plus spécialement les petits pays insulaires qui sont particulièrement vulnérables et fragiles. Dans cette optique, l'application de l'accord de Cotonou devrait prendre en considération la stratégie pour l'île Maurice ainsi que le plan d'action en faveur des Barbades, qui ont mis en évidence un certain nombre de mesures d'aide aux pays insulaires en développement en vue d'introduire un développement durable.

Diogo Feio (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, le Parlement a été convoqué en ce moment précis pour se mettre d'accord sur la deuxième révision de l'accord de Cotonou.

Permettez-moi cependant de mettre en évidence les difficultés que rencontre actuellement Haïti. Cette situation requiert de la solidarité, de l'action et de l'attention de la part de la communauté internationale. Mes pensées vont bien sûr à ceux et celles qui ont perdu la vie, ainsi qu'à ceux et celles qui vivent dans des conditions désespérantes.

En ce qui concerne le thème abordé, nous savons que Cotonou vise à créer un cadre de coopération qui constituera une réponse commune ACP-UE à la mondialisation, qui contribuera à la paix et à la sécurité et qui encouragera un climat politique démocratique.

La révision de 2005 a fait quelques pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire. La crise économique et financière mondiale, les problèmes climatiques et l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie sont les raisons à la base de la nouvelle version revue.

Je ne voterai plus pour que l'Union européenne maintienne et, quand c'est possible, augmente les niveaux d'aide octroyée aux pays ACP. Je partage l'argument que les parlements nationaux de ces pays doivent être impliqués dans le processus de révision de l'accord, tant actuellement qu'à l'avenir, et je répète qu'ils doivent être invités à y participer.

Mario Mauro (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un objectif qui devrait figurer dans la deuxième révision de l'accord de partenariat, c'est certainement la promotion d'une culture de la responsabilité. Il sera très difficile d'y arriver sans l'aide des organisations de la société civile, des entités non-étatiques, et sans les parlements. En fait, je ne pense pas qu'il soit possible d'avoir des politiques qui répondent pleinement aux besoins réels des communautés concernées.

Un autre élément essentiel concerne l'aide humanitaire. Les 300 milliards de dollars américains qui ont été alloués au titre de l'aide au cours des 40 dernières années n'ont eu aucun effet si l'on considère que la croissance du continent africain pendant cette période a été inférieure à 0,2 % par an.

C'est un scénario apocalyptique que la communauté internationale doit commencer à comprendre. Il est grand temps qu'elle s'attaque au problème des pays en développement en considérant que c'est un problème qui nous concerne véritablement, un problème qui a trait à la vie quotidienne de nos communautés et qui doit être abordé jour après jour conjointement avec les institutions locales qui sont continuellement à la recherche d'une lueur de légitimité.

Permettez-moi enfin de souligner que le fait d'investir dans le capital humain nécessite d'essayer de comprendre que la principale ressource du redressement, ce sont les populations mêmes qui vivent dans des conditions difficiles. Ce sont elles qui portent la responsabilité d'extraire le continent du gouffre et c'est à nous qu'il incombe d'être attentifs aux problèmes de ces pays avec un objectif précis: ce bien commun qui est un avantage non seulement pour les pays ACP mais aussi pour les nôtres et pour l'avenir de nos concitoyens.

Nous devons nous intéresser aux gens plutôt qu'à l'argent, à la substance plutôt qu'aux spots publicitaires. Cela nous permettra d'exploiter au mieux nos stratégies.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, j'ai à de multiples reprises critiqué le fait que les parlements nationaux et les organisations non gouvernementales des pays en développement n'étaient pas impliqués dans le processus décisionnel en matière d'aide au développement et qu'ils n'avaient pas accès aux documents stratégiques. La nouvelle révision de l'accord de Cotonou doit rectifier cette situation. Il faudrait aussi que le nouvel accord inclue l'engagement de l'ensemble des gouvernements et de l'ensemble des parlements de créer des régimes fiscaux opérationnels dans leurs pays. C'est important pour les deux parties contractantes. En fin de compte, les pays ACP ont besoin de leur propre administration fiscale normalisée, c'est-à-dire de recettes fiscales planifiées pour leurs propres objectifs de développement. Cela aidera, à son tour, l'Union dans sa lutte contre les abus des paradis fiscaux, l'évasion fiscale, ainsi que contre les flux illégaux de capitaux.

En tant que vice-présidente responsable des droits de l'homme, j'espère que les traités internationaux contiendront également des clauses relatives aux droits de l'homme, et cela pas seulement pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Je regrette que le rapport rédigé par M^{me} Joly - qui est du reste un bon rapport - ne contienne pas de telles exigences. J'invite instamment la Commission et la Présidence espagnole à remédier à cette situation.

Rareş-Lucian Niculescu (PPE). – (RO) Le rapport que nous examinons aujourd'hui a trait à de nombreux problèmes liés à la sécurité alimentaire dans les pays ACP. J'estime que nous ne pouvons parler de ce sujet sans prendre également en considération certaines réalités de l'agriculture européenne.

L'Union européenne peut et devrait même jouer le rôle d'autorité de régulation sur les marchés mondiaux. Si l'Europe réduisait sa production agricole, l'accroissement des importations des denrées alimentaires contribuerait sensiblement à une augmentation des prix des denrées alimentaires dans le monde. C'est la raison pour laquelle la production alimentaire de l'Union européenne doit être maintenue à des niveaux constants dans l'intérêt des Européens autant que dans celui des citoyens des États ACP et d'autres pays.

C'est pourquoi je considère que ces aspects qui sont liés à la sécurité alimentaire des pays pauvres sont également étroitement liés à l'avenir de la politique agricole commune de l'Europe.

Isabelle Durant (Verts/ALE). - Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, exprimer mon adhésion au très bon rapport de ma collègue, M^{me} Joly. Le partenariat ACP-Union européenne est plus nécessaire que jamais, et ce que révèle la tragédie qui se déroule en Haïti démontre à quel point le partenariat ACP-Union européenne est essentiel, et qu'il faut certainement le renforcer.

Alors, je voudrais – c'est particulier de s'adresser à un commissaire chargé aujourd'hui du développement, qui le sera demain du commerce, pour parler de tout cela – à ce titre, justement, vous faire trois suggestions.

La première c'est, comme l'ont dit d'autres avant moi, de maintenir, pour ce qui est du contrôle parlementaire et de l'Assemblée, deux réunions annuelles et de ne pas les réduire à une seule.

Deuxièmement, pourquoi pas, de soumettre les accords de partenariat économique plutôt au contrôle parlementaire dans le cas des ACP, qu'à une logique strictement commerciale, de manière à pouvoir, là aussi, impliquer et responsabiliser les parlements dans le contrôle des répercussions pour les populations des accords de partenariat économique et la défense de leurs intérêts dans ce cadre.

João Ferreira (GUE/NGL). – (*PT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la révision des accords de Cotonou devrait promouvoir une réorientation de la politique de l'Union européenne en matière de coopération et d'aide au développement. Cette politique devrait viser à garantir une réelle coopération et une vraie solidarité, et elle devrait contribuer à promouvoir un développement autonome et souverain dans les pays ACP.

Il y a une myriade de mécanismes qui font actuellement en sorte que plusieurs de ces pays restent assujettis à la domination et à la soumission. Une dette étrangère étouffante, remboursée plusieurs fois mais qui continue de croître, voilà un élément qui joue un rôle capital dans l'établissement de ce type de relations.

Les pressions exercées par l'Union européenne en vue de mettre en œuvre les accords de partenariat économique - principalement des accords de libre-échange - reflètent les priorités actuelles du Fonds européen de développement, qui a besoin d'être revu et qui est indicatif de la voie actuellement suivie. C'est une voie qui cherche à contraindre ces pays à se soumettre à de nouvelles relations basées sur la dépendance, ainsi qu'aux intérêts des sociétés multinationales, ce qui conduit à une surexploitation de leurs ressources dans le but de servir les intérêts d'autrui et non ceux de leurs citoyens.

Il ne faut pas que l'aide au développement dépende de la mise en œuvre d'accords de partenariat économique. Il convient de respecter les préoccupations et les objections des pays ACP, de même que les priorités définies par eux.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, je tiens à dire franchement une chose: j'estime que la teneur du paragraphe 31 de la présente proposition concernant une deuxième révision de l'accord de Cotonou n'a pas beaucoup de sens. Je suis moi aussi opposé à ce type de course de relai créée par les différents accords de réadmission des migrants, de sorte que les personnes en question sont renvoyées d'un pays vers un autre. À ce propos, il faut sans aucun doute que de tels accords en cascade soient mieux réglementés au niveau international. Il est encore plus important pour moi d'éviter ce genre de situation. C'est pourquoi je considère que l'idée de faciliter le visa circulaire pour les personnes des pays ACP est une mauvaise tactique. Soutenons les efforts individuels! Encourageons l'autosuffisance! Amenons ces gens à devenir des producteurs autonomes et arrêtons la charité! C'est ainsi que nous mettrons fin à l'émigration sociale et à la fuite pour des raisons de pauvreté sociale.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, nous avons assisté cet après-midi à un débat sur la catastrophe terrible et inimaginable qui a frappé Haïti, ainsi que sur la manière dont l'Europe peut venir en aide aux victimes. Ce débat devrait nous rappeler - et c'est la raison pour laquelle j'interviens ce soir - que nous devons envisager les accords avec les pays qui sont confrontés à de graves problèmes économiques et qui sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, comme la tragédie en Haïti l'a prouvé, dans un tout autre état d'esprit que celui dans lequel sont conclus les autres accords économiques de l'Union européenne. Il s'agit de pays qui sont à la merci de la pauvreté, de l'indigence et des maladies. Il s'agit de pays dans lesquels le terme de crise humanitaire a tendance à se généraliser.

Il est par conséquent de notre responsabilité, il est de notre devoir, c'est notre credo et le fondement de l'Union européenne de placer la vie humaine avant tout autre chose et avant les dimensions techniques ou

économiques. C'est pourquoi tout ce dont nous avons discuté aujourd'hui, les formalités administratives, les questions techniques doivent être résolues le plus rapidement possible.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, lorsque je pense aux Caraïbes, deux images me viennent à l'esprit: la terrible catastrophe actuelle en Haïti et, après avoir travaillé depuis plusieurs années au sein de l'Assemblée, les députés européens qui se prélassent lors des réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire (APP) ACP-UE.

Après cette longue discussion, au cours de laquelle des choses importantes ont été dites, ne serait-il pas possible de faire un geste très concret et, compte tenu de la situation en Haïti, de se priver de la prochaine ou des deux prochaines somptueuses sessions de l'APP ACP-UE dans ces pays et faire en sorte que l'argent ainsi épargné soit versé aux victimes? Ce ne serait qu'une goutte d'eau dans la mer, mais ce serait symbolique, et ce geste témoignerait de notre volonté d'appliquer les belles paroles prononcées au sein de l'Assemblée.

Crescenzio Rivellini (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Assemblée ACP est particulièrement importante dans la conjoncture politique actuelle où la mondialisation a plus ou moins divisé le monde en pays producteurs de biens et en pays producteurs d'idées, ce qui entraîne une migration des travailleurs et aussi, bien entendu, des biens.

Au cœur de ce processus figure la Méditerranée, le véritable pivot entre l'Europe et les pays ACP. Les règles de Cotonou doivent par conséquent être adaptées à cette nouvelle situation et je suggère - à la demande du président de la République italienne, M. Giorgio Napolitano, qui soutient officiellement cette proposition - qu'un bureau décentralisé ou qu'une réunion annuelle fixe de l'Assemblée ACP soit institué dans la ville européenne la plus méditerranéenne et la plus multiethnique, proche des pays ACP, à savoir Naples.

Je le répète donc à nouveau à la demande du président de la République italienne: je recommande que cette proposition soit examinée dans les nouveaux accords. Celle-ci présente en outre l'avantage de rapprocher l'Europe de ses citoyens et des habitants du Sud de l'Italie, qui est la véritable plate-forme logistique de l'Europe en ce qui concerne les pays de la Méditerranée.

Janusz Wojciechowski (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, je me permets de demander la parole après avoir entendu l'intervention de M. Niculescu, et je voudrais apporter mon ferme soutien aux idées qu'il a exprimées, à savoir que nous ne devrions pas perdre de vue dans nos relations économiques avec d'autres pays, y compris avec les pays ACP, la sécurité alimentaire de la société européenne. Par rapport aux pays ACP, rappelons-nous la réforme du marché du sucre, qui a été menée sous le noble slogan de soutien à ces pays, mais qui, en réalité, a nettement aggravé la situation au sein de l'Union européenne pour nos agriculteurs et les consommateurs, et qui n'a pas été d'une grande utilité pour les pays ACP. N'oublions jamais la sécurité alimentaire, ni notre société qui a besoin d'une telle sécurité.

Karel De Gucht, *membre de la Commission.* – (*EN*) Tout d'abord, en ce qui concerne le SPG et le SPG plus, nous ne sommes en principe pas opposés à leur inclusion dans l'accord de Cotonou, mais nous devons bien comprendre que le SPG et le SPG plus sont unilatéraux et que Cotonou est contractuel. Je pense donc qu'il serait très difficile de les inclure dans l'accord de Cotonou, mais nous pourrions peut-être trouver des formules qui rendent le lien plus subtil.

Le contrôle démocratique: plusieurs intervenants ont demandé que la pratique consistant à tenir deux réunions plénières annuelles soit maintenue. La Commission est prête à reconsidérer son point de vue à cet égard, mais peut-être pourrait-on quand même s'accorder de manière à ce que les réunions régionales coïncident, dans la mesure du possible, avec une des deux réunions plénières, car toutes les réunions du Parlement européen associées à celles des autres institutions créent un ensemble très dense, il me semble. Je suis donc en principe d'accord avec l'idée d'avoir deux réunions plénières, mais essayons alors de les rapprocher des réunions régionales.

Plusieurs intervenants ont également parlé de la nature des accords de partenariat économique. C'est le terme sur lequel on s'est mis d'accord, mais en fait il vaudrait mieux parler d'accords de partenariat de développement, et je pense que cela rendrait aussi la discussion avec les pays ACP plus facile. Je pense que ce serait de nature à rendre un peu plus ouverte la discussion. De toute façon, si le Parlement, à un certain moment donné, donne son accord pour une nouvelle Commission, dont je suis membre, je ferai tout ce qui est possible, dans le cadre de mes compétences, pour que ces accords soient un succès et pour être présent aux sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire.

Il y a eu des questions sur les matières fiscales. Je pense que, sur ce point, j'ai déjà répondu dans mon introduction et je crois vraiment qu'il est important que cela devienne un sujet crucial de nos discussions avec les pays ACP, mais aussi entre nous, car, soyons sérieux – et je sais que la Présidence espagnole est également très intéressée par ce sujet –, si nous voulons vraiment faire quelque chose, il faudra aussi que nous ayons le courage d'intervenir auprès de nos sociétés dans ces pays en voie de développement. Donc ce n'est pas seulement là que le problème se pose, ce problème se pose surtout, et je dirais même avant tout, dans la relation entre l'Europe et ses propres sociétés et industries dans les pays en voie de développement. C'est une réflexion qui est en cours et j'ai compris que la Présidence espagnole prendra également des initiatives à cet égard.

La migration.

En ce qui concerne l'article 13, les deux parties veulent actualiser la migration. À propos de l'article 13, la Commission a présenté une proposition équilibrée et cohérente qui repose sur les trois piliers de la coopération dans les domaines de la migration et du développement, de la migration légale, ainsi que de la migration illégale et de la réadmission. Les aspects mis en évidence par le rapport sont dûment pris en considération. Tous les domaines méritent la même attention. Les négociations sont en cours et nous sommes optimistes quant à la possibilité de trouver un accord pour autant que l'équilibre entre les trois piliers soit maintenu.

M. Cashman a fait une remarque à propos de la discrimination. M. Cashman n'est plus présent, mais j'estime qu'il a tout à fait raison. L'orientation sexuelle fait partie des propositions de la Commission et nous y attachons beaucoup d'importance, mais n'oubliez pas - et la Commission ne l'oublie pas - que l'homosexualité est interdite par la loi dans certains pays ACP. Nous avons récemment protesté auprès du président du Burundi ainsi qu'auprès du président ougandais par rapport à l'introduction de lois discriminatoires, mais il s'agit d'un sujet très sensible et je pense qu'il faudra, à un certain moment, s'y attaquer. Soit vous insistez pour que le texte soit très clair et, dans ce cas, nous n'aboutirons probablement pas à un accord - c'est la première possibilité -, soit nous utilisons un langage moins spécifique. Le langage des Nations unies est moins spécifique, mais il viserait également l'orientation sexuelle. C'est un point qui doit encore être discuté pendant les négociations. Je pense ainsi avoir réagi à la plupart des points évoqués, même si j'ai été un peu trop long.

Eva Joly, *rapporteure.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, depuis l'entrée en vigueur des accords de Cotonou, la pauvreté n'a pas reculé. Nous avons donc failli à notre mission de développement. Il faut que quelque chose change avec cette deuxième révision.

Je suis heureuse de constater qu'il y a un assez grand consensus sur les mesures que je propose, et je pense que l'un des moyens que nous avons d'agir pour éradiquer la pauvreté, c'est réellement de lutter contre les paradis fiscaux, et d'employer cet instrument pour faire ce que nous pouvons faire. Nous pouvons, à l'intérieur de l'Union européenne et dans la région ACP, obliger les multinationales à déclarer, pays par pays, ce qu'elles gagnent et ce qu'elles paient comme impôts.

Cela est aussi une revendication internationale. Mais simplement, avant que cette revendication n'aboutisse au niveau international, il va s'écouler de nombreuses années. Alors employons les possibilités que nous avons au sein de cet accord pour instaurer cette règle chez nous. Et c'est pourquoi je vous demande de ne pas accepter l'amendement proposé pour le paragraphe 16, mais de bien conserver la rédaction initiale qui nous invite à mettre de l'ordre dans notre propre maison.

Dans la même veine, ce que nous pouvons faire, c'est aussi d'obliger notre propre banque d'investissement à agir par rapport aux paradis fiscaux. Nous devrions interdire les investissements du Fonds de développement dans les entreprises qui ne dégagent pas de bénéfices dans les pays où elles opèrent, mais préfèrent dégager des bénéfices dans les paradis fiscaux.

Ceci a été le cas en Zambie pour de très importants investissements réalisés pour la mine Mopani, par exemple – je crois que c'est de l'ordre de 46 millions de dollars. Cela n'a pas du tout amélioré la vie des Zambiens, cela a amélioré la vie des actionnaires qui ont bénéficié de cette aide. C'est donc totalement contre-performant. Ceci est dans notre pouvoir. Nous pouvons modifier le mandat de notre banque. Faisons donc ce que nous pouvons faire, ne remettons rien à demain. Agissons sur ce plan-là.

Ensuite, il y a des principes sur lesquels nous ne devons pas flancher: les droits de l'homme, les droits des migrants, et je vous invite instamment à conserver la rédaction que je propose de l'article 31 – plutôt que de supprimer les protestations contre les accords bilatéraux – qui, en réalité, constitue une externalisation des flux migratoires.

(Applaudissements)

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (mercredi, le 20 janvier 2010).

Déclarations écrites (article 149)

Corina Creţu (S&D), par écrit. – (RO) La deuxième révision de l'accord de Cotonou offre l'occasion d'évaluer certains domaines et de rectifier certaines imperfections ou inefficacités, et c'est aussi le moment d'apporter des corrections à l'accord en fonction de l'évolution de la mondialisation. Les défis à relever ne manquent pas, et ceux-ci sont dus à des événements économiques et sociaux comme la crise économique et financière, ainsi que les conflits armés; d'autres résultent d'une mauvaise gestion de la santé publique, et c'est ce que montrent l'augmentation du nombre de personnes infectées par des maladies transmissibles comme la tuberculose, le sida ou le paludisme, ainsi que l'accroissement du nombre de victimes de violence ou de catastrophes naturelles. Il y a aussi les défis posés par le changement climatique, qui sont plus difficiles à maîtriser, et tous ces défis font en sorte que la population des pays en développement a un urgent besoin de mieux résister aux déficiences sociales systémiques. Cela suppose également que l'offre de coopération au développement soit davantage axée sur les éléments clés de la santé publique et des systèmes éducatifs. C'est pourquoi j'estime qu'il faut absolument aborder ces aspects avec davantage de clarté en consolidant le titre I -Stratégies de développement - dans la 3^e partie de l'accord.

Martin Kastler (PPE), par écrit. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voterai en faveur du présent rapport, car il est, selon moi, important d'approfondir la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP dans le cadre des accords de partenariat. Cela étant dit, je tiens à signaler que le présent rapport contient les termes «protection de la santé sexuelle et reproductive». Que sous-entend cette formulation? Signifie-t-elle avant tout la nécessité de garantir le bien-être physique et mental des gens par rapport à tous les domaines de la sexualité et de la reproduction humaines, en combattant, par exemple, la violence sexuelle et les mutilations génitales? Cela signifie-t-il aussi un accès à l'information à propos de ce qu'on appelle le planning familial? Ou, en troisième lieu, cette formulation inclut-elle aussi l'avortement? Dans le passé, la Commission et le Conseil avaient bien précisé, dans le cadre de questions posées par des députés, que cette «santé sexuelle et reproductive» n'incluait pas l'avortement. C'est exactement comme cela que je le conçois. J'estime donc qu'il est important de préciser que les termes «la santé sexuelle et reproductive des femmes» ne concernent pas l'avortement, et je propose donc de clarifier le texte de l'accord à cet égard.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) Aujourd'hui, la deuxième révision de l'accord de Cotonou introduit en 2000 est en cours et, dans le cadre de cette révision, l'objectif consiste à introduire un certain nombre de modifications à l'accord - modifications qui nous permettront d'atteindre les objectifs définis dans l'accord: l'éradication de la pauvreté, le développement économique, ainsi que l'intégration progressive du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans l'économie mondiale. Il convient de signaler que de nombreux éléments nouveaux sont apparus dans l'environnement mondial (par ex., la crise financière, le changement climatique, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, etc.) depuis la dernière révision de l'accord de Cotonou en 2005, et que tous ces éléments touchent directement les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Je partage en tous points l'avis de la rapporteure que toutes ces réalités nouvelles dans le contexte mondial pourraient, si le processus de révision de l'accord ne les aborde pas d'une façon appropriée, compromettre la réalisation des objectifs de l'accord de Cotonou et des objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015. Il est un fait que l'UE et les pays ACP se sont aujourd'hui mis d'accord sur les domaines et les articles à revoir dans l'accord de Cotonou qui tient aussi partiellement compte des éléments susmentionnés. Cela signifie malheureusement - et c'est inquiétant - que le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, ainsi que les parlements des États membres et des pays ACP n'ont pas été associés au processus décisionnel, ce qui affecte terriblement la transparence et la crédibilité de la révision de l'accord. J'estime que, dans le but d'accroître la légitimité démocratique et l'appropriation, le rôle du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, ainsi que celui des parlements des États membres de l'UE et des pays ACP devrait être accru dans le cadre du processus de révision de l'accord.

9. - Droits procéduraux dans les procès pénaux (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur:

– la question orale au Conseil sur les droits procéduraux dans les procès pénaux de Sarah Ludford, Elena Oana Antonescu, Carmen Romero López, Heidi Hautala et Rui Tavares, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0155/2009 - B7-0343/2009),

– la question orale à la Commission sur les droits procéduraux dans les procès pénaux de Sarah Ludford, Elena Oana Antonescu, Carmen Romero López, Heidi Hautala et Rui Tavares, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (O-0155/2009 - B7-0343/2009).

Sarah Ludford, *auteure*. – (EN) Monsieur le Président, j'admets pleinement et en toute franchise que ces deux questions orales présentées en décembre de l'année dernière ont été dépassées par les événements. Malgré tout, ce débat est toujours nécessaire pour reconnaître que la question des droits procéduraux est à nouveau totalement d'actualité après une regrettable absence de plusieurs années et pour insister sur l'urgence et la priorité de ce programme.

Le Parlement européen s'est plaint régulièrement au cours de la dernière décennie que les garanties procédurales et les droits des accusés n'ont pas bénéficié de la même attention, encore moins de mesures visant à améliorer la rapidité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites. Nous avons soutenu ces derniers parce qu'ainsi plus de délinquants sont arrêtés. Ceux qui rejettent en principe le mandat d'arrêt européen font l'apologie de la mafia et des voleurs, violeurs et terroristes en fuite. Mais il s'agit d'équilibre et d'obtenir un «mandat d'arrêt européen fort», et ainsi plus de justice en général, au moyen de garanties procédurales afin d'accompagner des procédures transfrontalières simplifiées. Il est évident que les opposants au mandat d'arrêt européen ne veulent pas non plus d'action de l'UE en matière de droits; tout ce qu'ils souhaitent, c'est un «mandat d'arrêt européen affaibli.»

Mais dans certains cas, l'application du mandat d'arrêt européen sans garanties procédurales adaptées a conduit à un déni de la justice, parce qu'aucune base solide de confiance mutuelle n'a soutenu la reconnaissance mutuelle. C'est ce qui est arrivé à l'un de mes propres électeurs, Andrew Symeou. Andrew est incarcéré en Grèce depuis six mois en attendant d'être jugé pour homicide, charge qui semble se baser sur une erreur d'identité et, j'ai bien peur de devoir le dire, sur la brutalité policière à l'égard des témoins, et je pense que le mandat d'arrêt européen a été utilisé de manière abusive. Lorsqu'il a été approuvé en 2002, il était entendu pour toutes les parties que cette mesure, permettant à des citoyens européens de comparaître en justice et d'être incarcérés dans un autre État membre, serait rapidement suivie de mesures garantissant leurs droits procéduraux équitables et l'absence d'erreurs judiciaires. Les États membres n'ont pas tenu cette promesse en refusant la proposition de la Commission en 2004 établissant une décision-cadre suffisamment étendue sur les droits procéduraux, et voilà pourquoi tout ce dont nous disposons aujourd'hui est une approche fragmentaire. Je suis reconnaissante à la Présidence suédoise d'avoir relancé cette question, mais ce n'est qu'une feuille de route à suivre pas à pas.

Nous devons nous dire que le verre est à moitié plein et être optimistes, bien que je regrette que le Conseil, et c'est préoccupant, ne fasse que promettre d'envisager, et non pas de légiférer sur, le modèle «Euro-bail», ce qui aurait aidé Andrew Symeou, qui s'est vu refuser la libération sous caution parce qu'il est étranger. On demande actuellement aux juges d'exécuter les jugements et les décisions de justice dans d'autres États membres sans examiner les faits, et ils feront l'objet de critiques croissantes et susciteront un malaise public si les garanties procédurales minimales et les droits de la défense pour les enquêtes et les poursuites pénales ne sont pas respectés à l'échelle européenne. Il n'y a pas que les citoyens à titre individuel qui craignent que leurs droits ne soient pas suffisamment garantis; cette situation empêche aussi les juges, mais également la police et les procureurs, de collaborer.

Je pense que la garantie des droits de l'homme dans les mandats d'arrêt européens devrait constituer une condition claire d'extradition, même si cela déplaît fortement à la Commission. Grâce aux démocrates libéraux, la législation britannique mettant en application la mesure prévoit que le tribunal doit s'assurer que la Convention européenne des droits de l'homme n'a pas été violée. Curieusement, les tribunaux britanniques semblent éviter d'invoquer cette clause pour bloquer la remise. Pourtant, si tous les États membres respectaient véritablement leurs obligations en vertu de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, on pourrait se passer de mesures à l'échelle européenne. Le problème ne réside pas dans l'absence de normes mais dans l'absence de leur respect dans la pratique, et de nombreux Etats membres sont appelés à comparaître devant la Cour de Strasbourg pour ce motif. Considérant que le traité instituant l'Union européenne et maintenant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne obligent les États de l'UE à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, c'est honteux et inacceptable. Nous avons donc vraiment besoin d'un mécanisme européen d'application qui, désormais, sera assuré par les organes compétents de la Commission en matière d'infraction et la supervision de la Cour de justice de l'Union européenne. Dès lors, les mesures prises par l'UE doivent à la fois être cohérentes avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et ne pas s'y heurter ou l'ébranler et, simultanément, apporter une valeur ajoutée en en renforçant l'exécution pratique.

J'espère que la Commission et le Conseil sont d'accord sur la qualité élevée du caractère normatif des directives garantissant les droits fondamentaux. Le texte approuvé par le Conseil en octobre dernier, dans le cadre de l'initiative des États membres sur l'interprétation et la traduction, est moins ambitieux que le texte de la Commission et doit être amélioré. La première mesure ne fait pas preuve d'un caractère normatif de très haute qualité et cela nous préoccupe. J'espère que nous serons plus ambitieux et que nous établirons un précédent pour les étapes suivantes de la construction des droits procéduraux qui, après le droit à l'interprétation et à la traduction, seront suivies par d'autres mesures telles que le droit à l'assistance judiciaire, le droit à l'information, le droit de communiquer avec les autorités consulaires etc. Dès lors, je souhaite que le Conseil et la Commission me donnent des garanties quant à l'exécution rapide des mesures établies dans la feuille de route pour concrétiser le plus vite possible la véritable réalisation de droits procéduraux équitables qui se font attendre depuis trop longtemps.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Je suis ravi que cette question ait été posée par la baronne Ludford, qui vient de parler, M^{me} Antonescu, M^{me} Romero, M^{me} Hautala et M. Tavares, parce que nous sommes confrontés en réalité à une question d'une portée primordiale, à savoir les garanties procédurales dans les procès pénaux. Je voudrais dire à ce sujet que nous acceptons d'accroître la visibilité de l'affaire que vous nous avez présentée et nous sommes également d'avis qu'une harmonisation au niveau européen est nécessaire.

Dans votre question, vous mentionnez d'emblée les progrès importants réalisés par la Présidence suédoise. Elle a effectivement accompli des progrès considérables dans ce domaine. En octobre, le Conseil a approuvé les directives générales du texte sur le droit à l'interprétation et à la traduction dans les procès pénaux et un mois plus tard, en novembre, le Conseil a adopté un plan visant à faire progresser d'autres mesures concernant les garanties procédurales, en réponse à la demande d'action de la baronne Ludford. Vous en avez cité certaines, Baronne Ludford, telles que le droit à l'information sur les droits d'une personne – la répétition est intentionnelle – et les obligations dans tout procès pénal, en matière d'aide, d'assistance judiciaire, de communication avec les membres de la famille et les autorités consulaires, ou de garanties spéciales qui doivent être mises en place et de protection des personnes accusées vulnérables. Cela concernant le Conseil pendant la Présidence suédoise.

À ce stade, vous pourriez très bien demander: tout cela est bien beau, mais existe-t-il un accord avec le Parlement européen visant à poursuivre ce travail de manière prioritaire? Et nous pouvons vous répondre: oui, la poursuite de cette approche est prioritaire. Comment? Grâce à quelles initiatives?

La première chose que la Présidence espagnole fera est de tenter, en collaboration avec le Parlement européen, de garantir l'adoption de la directive sur les droits à l'interprétation et à la traduction dans les procédures pénales proposée par treize États membres. Il était impossible de poursuivre avec la proposition présentée par la Commission et treize États membres ont remplacé cette initiative. Nous voulons que celle-ci soit approuvée, naturellement en coopération avec le Parlement européen. Par ailleurs, nous espérons que la Commission mettra en place les initiatives appropriées pour les autres aspects des garanties procédurales. Nous voulons vraiment que cela se produise le plus rapidement possible pour que nous puissions démarrer leur processus d'adoption, encore une fois conjointement au Conseil et au Parlement.

Je voudrais conclure en vous disant que la Présidence espagnole a l'intention d'organiser un séminaire à Madrid en mars prochain, avec la Commission et l'Académie de droit européen, sur le thème des normes communes des garanties procédurales. Cette initiative démontre, Baronne Ludford, que nous sommes de tout cœur avec vous et avec ceux qui ont soutenu cette question sur l'urgence de réglementer ces domaines, de les harmoniser dans toute l'Europe et, naturellement, de maintenir le Parlement informé à tout instant de l'évolution du travail.

Jacques Barrot, vice-président de la Commission. – Merci pour cette question. Vous savez quel prix j'attache à ces garanties procédurales. Il est vrai que la Commission, depuis de nombreuses années, milite pour que les normes communes minimales en matière de droit de la défense puissent vraiment être généralisées dans toutes les procédures pénales en Europe. C'est nécessaire pour la coopération judiciaire et c'est la condition de l'indispensable confiance mutuelle entre les États membres. La Commission a beaucoup travaillé pour faire adopter une législation européenne dans ce domaine. Et il est vrai que, grâce à la Présidence suédoise, la feuille de route a été adoptée par le Conseil le 30 novembre 2009. C'est une étape fondamentale dans la création d'une législation européenne en matière de droits procéduraux minimaux. Les États membres ont, par cet acte, trouvé un accord sur le champ d'application de cette législation et ont convenu de la nécessité de l'adopter en priorité en pleine collaboration avec le Parlement européen. Je viens d'écouter, comme vous, M. le Ministre López Garrido, qui a bien expliqué comment la Présidence espagnole convergeait, elle aussi,

vers cette volonté d'adopter ces premières mesures qui nous conduisent vers une panoplie de garanties minimales.

Il est vrai que l'approche pas à pas de la feuille de route nous a parue finalement une bonne solution. Cette approche est de nature à permettre d'atteindre l'objectif visé. L'approche pas à pas (step by step) signifie non seulement que chaque droit peut faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le contexte de la proposition législative, mais aussi que, dans la négociation, chaque droit peut être examiné individuellement. Cela permet d'échapper aux marchandages transversaux, qui caractérisent parfois les textes législatifs trop globaux et qui peuvent permettre à certains États membres de prendre la négociation en otage pour obtenir gain de cause sur un point très spécifique. Alors, Madame Ludford, la nouvelle Commission, j'en suis sûr, travaillera aussi rapidement que possible pour présenter toutes les propositions législatives prévues dans la feuille de route et pour les faire adopter aussi tôt que possible.

En ce qui concerne le droit à l'interprétation et à la traduction, qui est la première mesure prévue par la feuille de route, la Commission a pris acte de l'initiative présentée par un certain nombre d'États membres. Cette initiative, je dois le dire, est basée sur la proposition de la Commission de juillet 2009 et sur les négociations menées au sein du Conseil au cours du deuxième semestre 2009. Mais il est vrai que l'initiative des États membres n'est pas en pleine conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme, avec la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

L'ancienne proposition de la Commission, qui rendait obligatoire l'interprétation des réunions entre l'accusé et son conseil, n'est pas tout à fait suivie par l'initiative des États membres, qui limite ce droit aux communications qui ont lieu devant les autorités policières et pendant le procès. De plus, l'ancienne proposition de la Commission prévoyait un droit à la traduction, un droit plus complet dans le texte de la Commission.

Bien sûr, il va y avoir un travail entre le Parlement européen et le Conseil et nous pourrons, je pense, obtenir un texte ambitieux en matière de droits procéduraux. C'est essentiel si nous voulons créer un véritable espace judiciaire européen. Et nous veillerons à ce que le texte soit en conformité avec les standards établis dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans la jurisprudence de la Cour de Strasbourg ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux. Alors je suis sûr que nous pourrons compter sur l'action du Parlement en la matière et, encore une fois, j'observe que la Présidence espagnole nous apportera aussi son aide.

Elena Oana Antonescu, *au nom du groupe PPE*. – (RO) Bien que des progrès aient été réalisés dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale, très peu l'ont été en ce qui concerne la garantie des droits des suspects et des accusés.

L'importance de normes communes est une condition essentielle pour insuffler une confiance mutuelle dans les systèmes juridiques des États membres. Le déséquilibre entre les droits des suspects et des accusés, d'une part, et les instruments dont dispose le ministère public, de l'autre, peut mettre en danger le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions. C'est pourquoi l'initiative lancée par la Présidence suédoise en juillet 2009 consistant à présenter une feuille de route visant à consolider les droits procéduraux des suspects ou des accusés a représenté une avancée très importante.

En ce qui concerne le droit à la traduction et à l'interprétation, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre a établi un nouveau cadre institutionnel. La proposition de décision-cadre pendante devant la commission sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures doit être transformée en proposition de directive pour que le travail sur ce dossier puisse continuer.

Le calendrier et le champ d'application des futures initiatives sur les droits procéduraux étaient pour nous un sujet préoccupant. C'est pourquoi nous avons décidé de soumettre ces questions à la Commission et au Conseil. Peu après leur présentation en décembre, treize États membres, y compris la Roumanie, ont fait une proposition de directive au Parlement européen et au Conseil. Je suis certaine qu'au cours du processus, nous réussirons à améliorer ce texte, à la fois en ce qui concerne son champ d'application, la garantie de l'intégrité des procédures et la qualité de la traduction et de l'interprétation.

Quant aux autres mesures prévues dans la feuille de route, nous pensons qu'elles visent à garantir l'accès aux droits, ainsi qu'à l'assistance judiciaire, à établir des garanties spéciales pour les suspects ou les accusés vulnérables, et à fournir des informations sur leurs droits et les coûts impliqués. Nous voudrions que le Conseil et la Commission s'engagent clairement pour que les propositions de règlement soient soumises dans les plus brefs délais.

Les différences existant actuellement entre les États membres nécessitent l'adoption urgente de normes communes.

Carmen Romero López, *au nom du groupe S&D.* – (*ES*) Je souhaite la bienvenue à la Présidence espagnole et, dans le même temps, je souligne qu'il s'agit-là de la première initiative en matière de droits procéduraux. Ce thème a fait l'objet de débats mais a été mis entre parenthèses au terme de la Présidence suédoise.

Ce projet d'initiative est déjà entre les mains du Parlement et le premier débat a déjà eu lieu. Nous pensons dès lors que la question est d'actualité et continue à l'être étant donné l'importance du sujet. Des améliorations peuvent certainement être apportées dans ce domaine et nous espérons que des progrès seront réalisés au fur et à mesure que l'initiative franchira les diverses phases.

Comme M. Barrot l'a fait remarquer, la proposition de la Commission était certainement plus ambitieuse et nous devons donc améliorer le texte existant au Parlement. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'un nouveau texte parce qu'il a déjà fait l'objet d'un débat au Parlement et à la Commission, les États membres s'y étant opposés.

La Présidence suédoise a tenté de relancer la machine avec sa feuille de route, mais malgré cela, la situation reste difficile pour les États membres. Elle a clairement changé après le traité de Lisbonne, parce que le Parlement prend maintenant les décisions. Par conséquent, nous pensons que la Commission et le Conseil doivent revoir les droits procéduraux en tenant compte du nouveau scénario que nous connaissons aujourd'hui.

Nous voudrions que ces droits procéduraux soient considérés comme un paquet. Il est impossible de reconnaître le droit à la traduction sans reconnaître le droit à l'assistance judiciaire ou le droit à l'information. C'est pourquoi les plans de la Commission visant à présenter ces droits année après année doivent, à notre avis, être accélérés pour que le sujet puisse être traité aussi vite que possible.

Il est vrai que la législation antiterroriste renverse les garanties, mais si nous voulons bâtir un espace de justice et de liberté, nous devons avoir confiance en nos valeurs pour pouvoir aussi les transmettre au projet européen.

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, cette Assemblée a proposé la création d'un mandat d'arrêt européen le 6 septembre 2001. Notre proposition serait toujours sur une étagère en train de prendre la poussière sans les événements survenus à New York cinq jours plus tard. M. Ben Laden a contribué à la concrétiser, et c'est moi qui ai eu l'honneur de la transmettre à ce Parlement.

Celui-ci avait insisté à l'époque pour qu'elle soit assortie de garanties procédurales minimales dans les procès pénaux. La Commission a élaboré ses propositions en 2002 et s'est engagée à une action rapide. Comment se fait-il alors que jusqu'il y a peu ce texte soit resté coincé au Conseil? Pourquoi la Commission ne s'est-elle pas battue pour faire approuver toutes ses propositions globalement et non séparément?

Le mandat d'arrêt européen a remplacé l'extradition. Il a grandement réduit le temps nécessaire à la remise. Il a encouragé les contacts directs entre les autorités judiciaires des États membres. Il a réglementé des décisions basées sur l'opportunité politique dans la mesure où les États membres remettent leurs propres ressortissants.

Il a fortement amélioré l'État de droit sur notre continent, mais le mandat d'arrêt européen repose sur la confiance mutuelle, et il y a trop de cas où une telle confiance est remise en question par nos concitoyens.

Deux de mes électeurs sont actuellement détenus en Hongrie dans l'attente d'être jugés. Bien que leur extradition ait été demandée il y a plus d'un an, et bien qu'ils soient là-bas depuis deux mois, ils n'ont pas encore été inculpés et leur procès peut avoir lieu dans des mois. L'un a perdu son emploi et la principale source de revenus de sa famille. Tous deux sont privés de la compagnie d'êtres chers. Et pourtant tous deux sont peut-être innocents des crimes dont on les accuse.

Des cas comme celui-ci entachent la coopération judiciaire européenne. Ils jettent le discrédit sur l'inaction des gouvernements au Conseil. Les auteurs de cette question orale ont raison: ils nécessitent l'attention urgente de l'Europe.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Le Président. – Merci, Monsieur Watson. J'allais vous appeler le «parrain» du mandat d'arrêt européen, mais j'ai pensé que vous pourriez mal l'interpréter.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (*EN*) Monsieur Watson, vous avez parlé de Ben Laden et du 11 septembre comme justifiant l'adoption du mandat d'arrêt européen. Pensez-vous donc que le mandat d'arrêt européen ne devrait être utilisé que contre les terroristes et les assassins et dans les cas de graves délits de violence?

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, avec votre permission, je n'ai pas utilisé M. Ben Laden comme justification; j'ai dit qu'il nous avait aidé à accélérer le mandat. Il n'a jamais été conçu uniquement pour les crimes terroristes mais pour tous les délits graves. Ceux qui s'opposent à son utilisation sont ceux qui, en effet, s'opposent à l'État de droit sur notre continent et à la protection que le mandat d'arrêt européen confère à nos concitoyens.

Heidi Hautala, au nom du groupe Verts/ALE. — (FI) Monsieur le Président, M. Watson a absolument raison lorsqu'il dit que le Parlement européen a insisté dès le départ pour que le mandat d'arrêt européen soit assorti d'un minimum de normes procédurales pénales concises. Nous observons maintenant clairement le type de problèmes auxquels de nombreux États membres sont confrontés parce que le mandat d'arrêt européen ne repose sur aucune base solide. En effet, en réalité, on part du principe que les États membres devraient être en mesure de se fier aux systèmes juridiques de tiers, que l'État de droit et les normes concernant les procès équitables sont une réalité dans plusieurs États membres.

Tout comme certains ici l'ont déjà fait, je pourrais moi aussi vous raconter des cas démontrant que ce n'est pas du tout le cas et qu'il est urgent que la Commission agisse, tout comme l'a suggéré mon collègue il y a quelques instants. Nous devons établir un système complet qui soutient les droits minimaux dans les procédures pénales. Je pense que le traité de Lisbonne nous donnera aussi cette chance, puisqu'à présent le Parlement européen est un législateur compétent à part entière avec le Conseil, et c'était très agréable d'entendre M. Barrot déclarer qu'il avait confiance en ce partenariat entre la Commission et le Parlement. Ces deux entités doivent maintenant constituer une alliance forte capable de surmonter véritablement la résistance des États membres qui ont refusé de progresser dans ce domaine.

J'ai promis de vous raconter une histoire sur ce qu'il arrive dans le cas où l'État de droit n'est pas respecté mais bien le mandat d'arrêt européen. Il y a en Finlande, actuellement, un couple tchétchène, Hadižat et Malik Gataev, qui a été incarcéré. Ils arrivaient de Lituanie où, pendant des années, ils ont tenu un orphelinat pour les enfants victimes de la guerre en Tchétchénie. La police lituanienne a mis un terme à leurs activités sous prétexte que leur famille aurait été mêlée à quelques actes de violence mineurs; peut-être cela ne concernait-il essentiellement que la famille et n'avait donc rien à voir avec une agression grave, par exemple. Maintenant, ce couple est en Finlande. Ils sont demandeurs d'asile et la Lituanie demande leur extradition. Ce cas sera entendu lundi prochain devant le tribunal régional.

Qu'est-ce qu'on peut faire dans cette situation, étant donné qu'on se base ici sur le principe que la Finlande devrait pouvoir se fier au fait qu'en Lituanie, ce couple aura droit à un procès équitable? Nous avons toutes les preuves attestant que ce n'est pas le cas, et j'aimerais ajouter qu'il existe des tas d'exemples de cas quotidiens comme celui-ci, dans lesquels le mandat d'arrêt européen n'a été d'aucune aide. Nous devons être capables d'avancer dans ce domaine. Sinon, nous serons dans l'impossibilité de construire la confiance entre États membres, primordiale si nous voulons nous engager dans la coopération judiciaire.

Janusz Wojciechowski, au nom du groupe ECR. – (PL) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi vous citer un exemple, à l'instar de M^{me} Hautala. Un jeune Polonais a été condamné en Grande-Bretagne à l'emprisonnement à vie pour viol, lors d'un procès basé sur des présomptions qui s'est déroulé sur fond d'une campagne de presse diffamatoire et virulente et qui, de l'avis de certains observateurs, n'a respecté aucune des normes polonaises présidant à un procès équitable. Le jeune homme purge maintenant sa condamnation à vie dans une prison polonaise, bien que le droit polonais ne prévoie pas de condamnation à vie pour viol, mais uniquement pour homicide, le viol n'entraînant qu'une condamnation maximale de 12 ans. Nous nous retrouvons dès lors dans une situation où une personne se trouve dans une prison polonaise, condamnée selon des principes non conformes au droit polonais.

Je donne cet exemple pour illustrer le problème et démontrer l'urgence d'établir certaines normes générales, à la fois dans le domaine des procédures pénales et, à mon avis, dans le domaine des règlements d'application des peines. En effet, nous rencontrons, de plus en plus souvent, des situations où les coupables de délits sont jugés dans un pays et purgent leur peine dans un autre. Par conséquent, je soutiens l'idée de normes et l'idée d'une directive.

Rui Tavares, *au nom du groupe GUE/NGL.* – *(PT)* Monsieur le Président, l'Union européenne a besoin de ses deux jambes pour marcher: les États membres et leurs citoyens, représentés par les députés élus de cette Assemblée.

Il arrive pourtant souvent que les États membres, après avoir résolu leurs problèmes, ferment leurs systèmes judiciaires; après avoir permis à leurs systèmes politiques de communiquer, ils oublient de s'occuper de tout le reste et de poser leurs fondations en créant une base de confiance parmi les citoyens de l'Union européenne. Il s'agit-là d'un de ces cas.

Le mandat européen accélère clairement les choses et facilite la vie des systèmes judiciaires dans l'Union européenne. Cependant, d'autres droits, tels que le droit à la traduction et à l'interprétation (sur lequel nous avons le plaisir et l'honneur de travailler avec notre collègue, M^{me} Ludford), sont essentiels pour donner confiance aux citoyens européens dans leurs transactions avec les systèmes judiciaires d'autres États membres.

Je suis heureux de me joindre à mes collègues en demandant à la Commission et au Conseil d'activer l'élaboration de textes qui, au moyen d'une procédure de codécision, fassent avancer ce processus pour d'autres droits procéduraux dans des affaires pénales.

William (The Earl of) Dartmouth, au nom du groupe EFD. – (EN) Je prends la parole ce soir parce que, comme on l'a dit, deux électeurs – Michael Turner et Jason McGoldrick – sont emprisonnés dans la section 2 de la prison centrale de Budapest en Hongrie. Ils sont incarcérés depuis le 3 novembre et doivent encore être jugés. En réalité, aucune date de procès n'a encore été fixée. Les conditions de détention sont pénibles. Ils sont séparés et n'ont aucun contact mutuel. Ils partagent une petite cellule avec trois autres détenus. Ils y sont confinés 23 heures par jour. Ils sont autorisés à passer trois appels téléphoniques et à prendre une douche par semaine. Les membres de leurs familles peuvent leur rendre visite une fois par mois.

En résumé, ils sont seuls. La barrière linguistique aggrave leur isolement. Ils sont accusés d'un crime en col blanc. Ce ne sont ni des assassins ni des terroristes. Et ils sont emprisonnés uniquement à cause du mandat d'arrêt européen.

Le mandat d'arrêt européen a balayé, d'un coup, les garanties contre les arrestations établies en Grande-Bretagne depuis plus de mille ans. Monsieur Watson, au lieu de hocher la tête, vous pourriez vous excuser. Des erreurs d'identité et le vol d'identité signifient que ce qui est arrivé à Jason et Michael peut maintenant également arriver à n'importe quel citoyen britannique n'importe quand.

Le parti travailliste, les démocrates libéraux et le parti conservateur ont tous voté en faveur d'un mandat d'arrêt européen. Pour citer Zola, «*J'accuse*» les partis de l'ordre établi politique britannique: leur soutien au mandat d'arrêt européen menace tous les citoyens britanniques d'arrestations arbitraires.

Krisztina Morvai (NI). – (HU) En tant que citoyenne hongroise et avocate au criminel, je devrais avoir honte parce qu'aujourd'hui, ici au sein du Parlement de l'UE, deux de mes collègues, représentant en temps normal deux visions politiques différentes, ont mentionné la Hongrie comme exemple flagrant du manque de garanties procédurales dans les procès pénaux. Bien que j'aie honte, je ne peux que les approuver parce que j'ai moi-même vécu des expériences similaires. Je leur demande, et à vous tous, les quelques députés encore présents ici pendant le débat sur ce thème essentiel, d'envisager la chose suivante: s'ils ont été au courant de ces violations si graves du droit concernant des étrangers n'ayant aucun lien politique avec l'État hongrois et le gouvernement hongrois, quel peut être le sort réservé aux opposants du gouvernement hongrois, disons parce qu'ils sont politiquement opposés au gouvernement?

Quinze personnes sont actuellement en détention provisoire pour avoir tenté de s'opposer aux pratiques corrompues du gouvernement hongrois. En représailles, des actions pénales ont été lancées à leur encontre, pour actes terroristes, accusations forgées de toutes pièces. À l'heure actuelle, pas une seule preuve n'a été présentée; les autorités ne voient aucune obligation de présenter un quelconque type de preuve. Ils sont détenus dans les mêmes conditions qui ont déjà été évoquées, séparés de leurs familles, exclus de l'opinion publique et de la presse. De grâce, rassemblons-nous et agissons afin de normaliser la situation en Hongrie et de faire en sorte qu'il soit impossible de tirer parti de l'absence de garanties procédurales dans les procès pénaux, en particulier pour des raisons politiques. La Hongrie doit institutionnaliser ces garanties.

Carlos Coelho (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, M. López Garrido ne m'en voudra pas si je m'adresse tout d'abord au vice-président Barrot. J'ignore si nous aurons l'occasion de le voir en séance plénière avant que la nouvelle Commission entre en vigueur et donc, au cas où, je voudrais le remercier pour ses efforts,

son intelligence et sa précieuse collaboration avec le Parlement européen dans ce domaine de la justice et des affaires intérieures.

Je voudrais me joindre à ceux qui pensent que ce domaine est capital. Nous ne voulons pas simplement construire une Europe sûre. Nous voulons également construire une Europe juste, et dès lors toute initiative concernant les droits procéduraux est vitale.

Nous devons prendre des mesures pour soutenir les victimes et promouvoir le respect des droits des citoyens traduits en justice. Je pense que ce message comporte deux appels très clairs, l'un deux s'adressant au Conseil, rappelé par M. Watson, qui l'a exprimé bien mieux que moi dans son intervention.

Il est ridicule qu'après huit ans, nous soyons toujours à ce stade du processus, et que nous n'examinions que certains types de droits. Nous devons être plus efficaces et plus rapides. Cette tâche incombe au Conseil et au Parlement, et le commissaire Barrot devrait également exercer son influence sur son collègue, le prochain commissaire, et sur la prochaine Commission.

La Commission doit prendre l'initiative dans tous les autres domaines concernant les droits procéduraux, et pas seulement dans ceux liés aux langues et à la traduction.

Monika Flašíková Beňová (S&D). –(*SK*) La question des droits procéduraux fondamentaux dans les procès pénaux est l'un des sujets clés qui devrait émerger dans le domaine de la justice et des relations intérieures.

En principe, le projet de décision-cadre définit un ensemble de droits procéduraux fondamentaux dans les procès pénaux, à savoir le droit à l'assistance judiciaire, le droit à l'interprétation et à la traduction, le droit à l'attention spécifique dans des domaines sensibles, et le droit de communiquer et de coopérer avec les autorités consulaires. La liste des droits fondamentaux est fournie à titre indicatif parce que le rôle de l'Union européenne consiste à garantir que les États membres respectent le plus grand nombre de droits fondamentaux, également du point de vue de l'adhésion des États membres au Conseil de l'Europe et en référence à sa Convention.

Nous devrions nous efforcer de promouvoir ces moyens de réglementation des relations procédurales dans les affaires pénales pour garantir les droits précités à toutes les parties des procès pénaux, parties victimes et lésées ou contrevenants, afin d'obtenir un jugement équitable et démocratique qui serve pleinement toutes les peines prononcées, à savoir non seulement la répression mais également la réhabilitation sociale et l'éducation.

Gerard Batten (EFD). – (EN) La commission demande au Conseil de poursuivre son travail consistant à introduire des droits procéduraux européens communs dans les affaires pénales. Une procédure commune existante sous la forme d'un mandat d'arrêt européen a éliminé les garanties séculaires contre les arrestations et détentions arbitraires dont les Anglais ont toujours bénéficié. Ce n'est pas un argument théorique. Le mandat d'arrêt européen détruit la vie de personnes innocentes. Mon électeur, Andrew Symeou, n'est que l'une des personnes de plus en plus nombreuses extradées sans qu'un tribunal anglais ait le pouvoir d'examiner les preuves prima facie à leur encontre et d'empêcher une extradition arbitraire. L'extradition est maintenant devenue une simple formalité bureaucratique. M. Symeou est détenu depuis six mois dans la célèbre prison Korydallos sans libération sous caution ni perspectives de procès. Le cynisme politique des démocrates libéraux britanniques est véritablement stupéfiant. Ils versent maintenant des larmes de crocodile à Londres sur le sort de M. Symeou, alors qu'ils sont matériellement responsables des procédures communes qui en sont la cause et pendant qu'ils sont ici, ils travaillent au renforcement de cette même législation. Les procédures communes sont sur le point de réduire les normes juridiques européennes et pas de les augmenter.

Permettez-moi de faire une suggestion. Si vous souhaitez une qualité plus élevée du caractère normatif dans les procès pénaux européens, adoptez alors l'habeas corpus, un procès devant jury et les principales dispositions de la Magna Carta et de la déclaration des droits de 1689 comme normes communes européennes.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, il est crucial que nous progressions le plus vite possible dans la création d'un cadre de référence européen commun pour les droits procéduraux dans l'exercice de la justice. Le concept clé est celui de la confiance. Nous voulons que les citoyens européens qui ont recours à la justice soient assurés que leurs droits fondamentaux seront protégés. Nous voulons aussi la confiance entre les États membres en ce qui concerne leur coopération et l'exercice final de la justice pour chaque personne devant rendre des comptes. Enfin, nous devons tous avoir confiance en l'exercice de la justice. Tant que nous ne faciliterons pas ces cadres communs au niveau européen, que cela nous plaise ou non, il arrivera que certains délits exploitent des lacunes et finalement, nous n'obtiendrons pas l'exercice de la justice pour lequel nous nous battons parce que, précisément, de tels cadres n'existent pas.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Après avoir écouté les interventions, je voudrais vous dire combien je suis ravi de voir que de nombreux députés européens, de groupes très divers, approuvent le besoin d'harmoniser les garanties procédurales au niveau européen et d'établir une véritable loi européenne sur les garanties procédurales.

Tous les intervenants et tous les groupes parlementaires approuvent le besoin d'établir une véritable loi européenne sur les garanties procédurales. Cette unanimité démontre l'importance et la nécessité d'un processus d'intégration européen et l'importance d'une Europe des citoyens, d'un espace judiciaire européen et de la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Ce thème est au centre du programme de la Présidence espagnole pour les six prochains mois et a bénéficié d'un soutien indéfectible dans toutes les interventions que j'ai entendues, basé sur une série d'arguments et considéré de différents points de vue: la nécessité d'évoluer vers des garanties procédurales harmonisées.

Je voudrais également revenir sur l'aspect évoqué par M^{me} Flašíková Beňová, qui je crois est essentiel, sur le besoin de franchir cette étape au moment précis où l'Union européenne s'apprête à signer la Convention européenne sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément au traité de Lisbonne.

Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en déclarant que le Conseil et la Présidence espagnole travailleront pour s'assurer que toutes ces garanties procédurales seront mises en pratique, grâce à des directives que la Commission européenne présentera en temps utile et également de la directive déjà appliquée et basée sur une initiative des treize États membres, me semble-t-il.

Permettez-moi de faire une dernière remarque concernant le mandat d'arrêt européen. Il a été abordé uniquement pour être critiqué. Laissez-moi vous dire que le mandat d'arrêt européen est un exemple fondamental de l'Union européenne et de la coopération contre le crime organisé dans l'Union européenne. Je peux le clamer haut et fort, étant donné que je viens d'un pays, l'Espagne, qui souffre encore beaucoup du terrorisme et pour qui le mandat d'arrêt européen constitue une arme essentielle pour lutter contre le terrorisme.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, M. le ministre a raison et M. Coelho l'a très bien dit tout à l'heure: «Europe de la sécurité, Europe de la justice». Eh oui, cher Monsieur Watson, le mandat d'arrêt européen a été très efficace et très utile, même s'il est vrai qu'il faut en même temps que l'espace judiciaire européen s'organise, et c'est là que nous avons en effet à travailler pour cette Europe de la justice, pour qu'il y ait vraiment une confiance dans la manière dont la justice est rendue partout en Europe.

À cet égard, je voudrais remercier encore une fois les auteurs de la question et bien leur redire que, à partir du texte qui reflète l'approche générale du Conseil du 23 octobre 2009, la Commission va, avec l'aide du Parlement et de la Présidence espagnole, faire en sorte que la qualité du texte soit supérieure à celle du texte actuel. J'ajoute que nous allons évidemment veiller à formuler en temps utile toutes les propositions législatives nécessaires, de sorte qu'aucune initiative ne doive être nécessaire de la part des États membres.

La Commission travaille déjà à la proposition concernant l'information sur les droits (*letter of rights*). La Commission s'efforcera de faire adopter toutes les mesures prévues dans la *roadmap* aussi tôt que possible. La prévision d'un an pour faire adopter chaque mesure n'est qu'indicative. Si les négociations le permettent, la Commission est d'accord pour passer à une vitesse supérieure; c'est bien évident.

Voilà, ce que je crois, en mon âme et conscience, c'est que les esprits ont mûri, que le programme pluriannuel de Stockholm nous impose à cet égard une véritable obligation de résultat et je dois dire que, depuis que j'ai été chargé de ces responsabilités, j'ai tout fait pour que ce dossier des garanties procédurales progresse, et même si nous avons choisi une formule step by step, pas à pas, je crois que nous sommes maintenant bien en route. Et je remercie le Parlement, je remercie aussi la Présidence espagnole, convaincu que je suis que l'Europe de la justice va beaucoup progresser en 2010.

Le Président. – Merci, Monsieur le Commissaire. Je suis certain que nombreux sont ceux qui, à l'extérieur de cette Assemblée, approuvent les paroles de Carlos Coelho vous remerciant de votre dévouement et votre application en tant que commissaire pendant cette période. Merci beaucoup.

Le débat est clos.

10. Traite des êtres humains (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur:

- la question orale au Conseil sur la traite des êtres humains, de Anna Hedh et Edit Bauer, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0148/2009 - B7-0341/2009), et
- la question orale à la Commission sur la traite des êtres humains, de Anna Hedh et Edit Bauer, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0149/2009 B7-0342/2009),

Anna Hedh, *auteure.* – (SV) Comme nous le savons tous, la traite des êtres humains constitue un des crimes les plus graves et les plus odieux au monde. C'est pourquoi je suis très déçue que nous débattions de cette importante question à une heure si tardive devant une Assemblée vide, sans public ni journalistes.

En 1850, l'esclavage a été officiellement aboli en Europe. Cependant, environ 200 ans plus tard, des centaines de milliers de personnes souffrent de cette forme moderne d'esclavage qu'est la traite des êtres humains en Europe. Le Parlement européen et les autres institutions de l'Union européenne ont la grande responsabilité de combattre et de stopper l'esclavage des temps modernes, qui revêt de nombreuses formes différentes: travail forcé, esclavage sexuel, trafic d'organes, adoption et mendicité, par exemple.

C'est pourquoi je suis heureuse que nous débattions de cette importante question ce soir. Je voudrais en profiter pour vous remercier de votre bonne coopération jusqu'à présent et j'espère que nous parviendrons ensemble à une résolution commune en fin de compte. J'espère également que la nouvelle Commission présentera une directive concernant la traite des êtres humains dès que possible – une directive plus ferme et qui aille même plus loin que la proposition faite par l'ancienne Commission, qui était en soi une bonne proposition.

Pour faire face au problème de la traite des êtres humains, nous devons avoir une perspective générale qui prenne en considération toutes les politiques concernées, c'est-à-dire pas seulement le droit pénal mais aussi la migration. Nous devons également disposer de sanctions appropriées qui reflètent réellement la gravité de ce crime et qui fassent vraiment mal à ceux qui tirent un profit de la traite des êtres humains. Nous devons veiller à ce que les victimes reçoivent une aide et une protection meilleures, à ce qu'une attention particulière soit consacrée aux victimes non adultes et nous avons besoin d'une meilleure coordination au sein des institutions communautaires.

Cependant, pour vraiment s'attaquer au problème de la traite des êtres humains, tous les États membres doivent faire un effort substantiel en matière de travail de prévention. Cela signifie réduire la demande existante dans nos pays en matière de services fournis par les victimes de la traite des êtres humains. Si nous pouvons réduire la demande, alors l'offre de services baissera également.

Enfin, je lance un appel au Conseil, à la Commission, au Parlement européen, aux États membres et aux autres institutions de l'Union européenne: unissons-nous pour mettre un terme à la traite des êtres humains en Europe, cette forme moderne d'esclavage.

Edit Bauer, auteure. – (HU) Rien n'indique mieux la gravité du problème de la traite des êtres humains que le fait que, même en Europe, plusieurs centaines de milliers de personnes en sont victimes chaque année. C'est tellement inimaginable que les interprètes ont dit plusieurs centaines au lieu de plusieurs centaines de milliers. C'est ce que veut aussi plus ou moins la croyance populaire. Elle pense qu'il s'agit d'une question marginale et sous-estime à la fois ses conséquences et le poids du phénomène lui-même. Je pense que l'Europe a l'obligation de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains. Je voudrais aborder deux points. Le premier concerne la protection des victimes et le second la suppression de la demande. Pour ce qui est de la protection des victimes, la Commission avait promis de réévaluer un texte législatif de l'Union européenne pour 2009. Malheureusement, malgré le fait que cette directive n° 2004/81 a vraiment besoin d'une mise à jour, jusqu'à présent cette réévaluation n'a pas eu lieu, alors que la majorité des victimes est traitée comme un accessoire de la criminalité et qu'elle est doublement victime. Nous savons tous aussi que sans l'aide des victimes, il est impossible d'attraper les bandes criminelles, comme la direction d'Europol l'a également confirmé.

Je voudrais attirer l'attention sur le processus législatif concernant une autre question, à savoir la suppression de la demande. La traite des êtres humains possède son propre marché. Les lois de l'offre et de la demande

s'appliquent également dans ce domaine. Nous nous occupons d'habitude de l'offre et nous avons plus ou moins tendance à oublier la demande ou à ne pas vouloir nous en préoccuper. Tant que nous ne serons pas parvenus à supprimer la demande, nous nous épuiserons probablement en vain à combattre la traite des êtres humains. Je voudrais en outre souligner la nécessité de la coordination politique. Nous avons découvert qu'au sein de la Commission, certaines DG, certaines directions générales, ne coordonnent pas vraiment leurs politiques et que le flux d'informations qui circule entre elles n'est pas satisfaisant. Je pense que nous avons aussi du travail à faire à cet égard.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Madame Hedh, Madame Bauer, je suis on ne peut plus d'accord avec l'initiative, la question et le débat qui sont les vôtres. Je pense que la traite des êtres humains est le plus grand fléau de l'humanité. C'est donc un des plus grands défis auxquels nous devons nous attaquer et auxquels nous devons nous attaquer ensemble. C'est un exemple de plus de l'importance de combiner nos efforts au niveau européen et hors d'Europe afin d'éradiquer ce fléau.

Dans votre question, vous avez commencé par vous demander si l'approche de l'Union européenne devait être centrée sur les droits de l'homme, si elle devait être globale et se concentrer sur le rapatriement et la réintégration, les affaires sociales et l'inclusion sociale. La réponse est oui. Nous sommes entièrement d'accord pour dire qu'il s'agit de la bonne approche. Nous sommes également d'accord avec la proportionnalité de la sévérité des peines – c'est là un autre point que vous avez soulevé dans votre question – et avec le besoin de mesures supplémentaires pour la protection des victimes. Vous avez relevé et souligné – et je suis entièrement d'accord avec vous – que la protection des victimes est essentielle si nous voulons lutter contre le commerce et la traite des êtres humains et aussi qu'il n'y a absolument pas lieu de parler du consentement d'une victime ou d'un enfant sans défense; cela doit être hors de propos lorsqu'il s'agit de punir ce comportement d'exploitation.

Je pense que votre idée au sujet de la demande est également importante. C'est une idée très importante qu'il faut également faire passer. Cela vaut aussi pour la juridiction.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, nous pensons que la coordination des informations est absolument nécessaire. Nous sommes donc d'accord avec la proposition contenue dans cette question, qui nous apparaît tout à fait appropriée.

Vous nous interrogez également sur les mesures préventives. À ce sujet, je puis vous dire que l'Union européenne travaille à de telles mesures préventives. En 2005, le Conseil a adopté un plan à cet égard, qui devrait être mis en œuvre de manière efficace. Comme vous le savez également, la traite des êtres humains figure aussi dans de nombreux accords signés par l'Union européenne et des pays tiers, comme le partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne. C'est également l'une des priorités des accords de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux. J'ajouterais aussi que l'assistance en matière de formation et de sensibilisation des personnes pouvant entrer en contact avec des victimes joue un rôle important dans la lutte contre la traite des êtres humains. Il peut s'agir de douaniers, d'agents ou d'officiers de sécurité de pays tiers.

Je voudrais conclure en disant que la Présidence espagnole travaillera dans cette direction et s'attachera spécialement aux enfants concernés par cette traite, c'est l'une des principales priorités de la Présidence espagnole. Parmi les autres initiatives, nous avons invité la Commission à soumettre, au début de 2010, un plan d'action concernant les mineurs non accompagnés qui entrent dans l'Union européenne.

Enfin, Monsieur le Président, au cours de son mandat, au cours de son semestre, la Présidence espagnole demande un débat immédiat sur une directive pour lutter contre la traite des êtres humains et je suis sûr que la nouvelle Commission le prévoira immédiatement. Dès que la Commission présentera son projet, la Présidence espagnole entamera ses discussions avec le Conseil et avec le Parlement. Vous pouvez prendre cela comme l'expression de notre détermination à lutter contre cette forme moderne d'esclavage, comme les interventions précédentes l'ont fort justement qualifiée.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, M. le ministre vient d'expliquer comment, en effet, il s'agissait d'une forme d'esclavage que cette traite des êtres humains. Je remercie beaucoup M^{me} Hedh et M^{me} Bauer d'avoir posé cette question.

Il faut, en effet, parvenir à une approche holistique, pluridisciplinaire, qui ne se borne pas à la répression, mais qui intègre une coopération internationale associant les pays tiers. Cette approche intégrée était celle adoptée par la Commission lors de la proposition de décision-cadre publiée en mars 2009. Cette décision-cadre

prend appui sur la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2005, mais elle va au-delà.

Alors, bien sûr, comme vient de le dire M. le ministre, nous allons utiliser la nouvelle base juridique offerte par le traité de Lisbonne pour présenter, le plus vite possible, une proposition de directive, qui tiendra compte des discussions intervenues avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Et nous espérons bien maintenir, à l'occasion de cette nouvelle proposition de directive, un niveau élevé d'ambition.

Nous avons le sentiment que le Parlement européen doit jouer un rôle central et que son engagement est très important pour renforcer davantage le cadre juridique européen des mesures de lutte contre la traite des êtres humains. Je vous donne donc quelques éléments en réponse au texte de la question.

D'abord les sanctions: la traite des êtres humains constitue une infraction très grave, et elle doit être punie en conséquence. Les sanctions doivent être sévères et il faut que le rapprochement des sanctions maximales se poursuive. Elles varient beaucoup entre les États membres, de trois à vingt ans pour l'infraction de base et de dix ans d'emprisonnement à la perpétuité pour les circonstances aggravantes.

Même en admettant que le mode d'exécution des peines prononcées puisse différer d'un État membre à l'autre, un écart aussi énorme entre les sanctions est injustifiable dans une perspective européenne, et nous allons donc prévoir, dans la nouvelle proposition, des sanctions très élevées.

J'en viens à l'aide et à la protection fournies aux victimes. L'aide, le soutien, la protection apportés aux victimes de la traite, notamment en matière de logement, d'assistance médicale, psychologique, de conseil, d'information, de services d'interprétation, de représentation juridique, tout cela est essentiel.

Évidemment, comme la Présidence espagnole le souhaite, nous allons aussi envisager des mesures spécifiques et plus protectrices pour les enfants victimes de la traite. Le régime d'aide et de représentation juridique devrait être gratuit, notamment pour les enfants.

Enfin, au cours de l'année 2010, la Commission publiera son premier rapport sur l'application de la directive relative aux titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers, qui sont victimes de la traite des êtres humains et qui coopèrent avec les autorités compétentes. Et nous verrons, à la suite de ce rapport, s'il convient de modifier la directive.

Concernant les mesures visant à décourager la demande, la Commission entend, là aussi, dans sa future proposition de directive, inclure une disposition obligeant les États membres à prendre des initiatives à cet effet, ainsi qu'à encourager les États membres à criminaliser le recours aux services sexuels ou à la main-d'œuvre lorsque l'utilisateur sait que la personne est, et a été, victime de la traite des êtres humains.

Pour ce qui est de la compétence juridictionnelle, il faut accroître la capacité de chaque État membre de poursuivre non seulement ses ressortissants, mais aussi les personnes qui résident habituellement sur son territoire et qui se rendent coupables de faits de traite d'êtres humains à l'étranger. Cela est essentiel pour lutter contre le phénomène dit des nouvelles mafias, à savoir des organisations criminelles composées d'individus de différentes nationalités, qui établissent le centre de leurs intérêts criminels, et donc leur résidence habituelle, dans un pays de l'Union.

Ensuite, j'en viens à la collecte des données. La Commission s'est investie énergiquement dans l'élaboration d'indicateurs communs pour la collecte des données. Nous devons doter l'Union européenne de chiffres fiables, comparables. Plusieurs projets importants ont été réalisés, il faut que les résultats de ces initiatives fassent l'objet d'un suivi approprié permettant d'élaborer un modèle commun d'indicateur avec Eurostat, avec les agences de l'Union européenne, Europol, Eurojust, Frontex, Agence des droits fondamentaux.

Enfin, je termine sur la prévention. Nous avons un programme financier «Prévenir et combattre la criminalité» qui comportera, en 2010, un appel ciblé concernant la lutte contre la traite des êtres humains. Et puis le programme de Stockholm prévoit des actions spécifiques qui, dans le document d'orientation générale adopté par le Conseil «Justice et affaires intérieures» concernent des mesures de renforcement de la coopération avec les pays tiers.

S'esquisse donc une politique vraiment plus globale de lutte contre la traite des êtres humains. Comme je l'ai dit, la Commission présentera très prochainement un projet de directive, et je suis heureux que la Présidence espagnole ait annoncé, de son côté, un débat qui vous permettra d'enrichir encore la proposition de la Commission qui vient, me semble-t-il, à son heure, dans la mesure où ce phénomène, hélas, loin de régresser, s'accroît encore dans nos États membres. Il est donc temps de réagir, et de réagir énergiquement.

Roberta Angelilli, *au nom du groupe PPE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je voudrais remercier M^{mes} Hedh et Bauer pour leur initiative.

Comme tout le monde l'a dit, la traite des êtres humains constitue une infraction extrêmement grave liée à l'exploitation sexuelle et à l'emploi illégal. Ces crimes sont commis par des personnes sans scrupule qui recrutent leurs victimes par la violence ou la tromperie, en leur promettant parfois un travail honnête et bien rémunéré, ou par des menaces qui visent non seulement les victimes, mais aussi leurs enfants ou parents.

Malheureusement, comme c'est souvent le cas, ce sont les femmes et les enfants qui paient le prix le plus élevé. On estime qu'il existe environ trois millions de victimes de la traite des êtres humains dans le monde, dont presque 90 % sont des femmes et des enfants. En 2008, avec la première stratégie européenne sur les droits des enfants, le Parlement européen a déclaré que la traite des enfants poursuit plusieurs visées criminelles: le trafic d'organes, l'adoption illégale, la prostitution, le travail illégal, les mariages forcés, la mendicité dans les rues et le tourisme sexuel, pour ne citer que quelques exemples.

Ce document décrit la traite comme un véritable fléau au sein de l'Union européenne et déclare que la lutte contre la traite et l'exploitation doivent par conséquent devenir une priorité pour l'Union européenne à l'avenir, tout d'abord grâce à l'adoption de toutes les mesures législatives urgentes nécessaires pour garantir toute la protection et l'aide aux victimes. Le récent programme de Stockholm aborde également la traite et l'exploitation des mineurs.

En conclusion et à la lumière du débat de ce soir, nous espérons donc que la Commission et le Conseil maintiendront leurs engagements et que la Commission rédigera cette nouvelle proposition de directive, que nous examinerons avec beaucoup d'attention.

Claude Moraes, *au nom du groupe S&D*. — (EN) Monsieur le Président, la performance d'Anna Hedh et d'Edit Bauer aujourd'hui, malgré l'heure tardive, comme l'a dit Anna Hedh, consiste à venir entendre ce soir de la bouche du commissaire sortant, M. Barrot, et de la nouvelle Présidence espagnole des mots tels que «déterminé» et «ambitieux» pour le commissaire. Cela vaut la peine de veiller tard pour l'entendre, car nombreux sont ceux aujourd'hui ici, y compris les auteures, qui comprennent la complexité de ce phénomène brutal mais qui comprennent aussi que les citoyens attendent de l'UE qu'elle s'attaque à ce fléau des temps modernes.

M. Barrot a dit qu'une nouvelle législation s'avère nécessaire. Nous espérons que nous lirons bientôt la proposition de la Commission. Ce matin, au cours de l'audition de la commissaire désignée M^{me} Malmström, nous avons entendu aussi une réponse positive à notre proposition de coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains.

Si vous commencez à rassembler les différentes pièces de ce puzzle, c'est déjà un début, mais l'échelle même du problème décrit par Anna Hedh signifie que nous devons vraiment transformer les paroles en actes. La traite des êtres humains étant un phénomène si complexe, qui touche à tant de domaines différents comme le travail forcé, la criminalité organisée, l'exploitation sexuelle et les abus à l'égard d'enfants, notre réponse doit être multiple et globale. M. Barrot a énuméré de nombreuses choses que nous voudrions voir se réaliser et si elles arrivent ensemble dans un paquet communautaire nous aurons une politique déterminée que les citoyens européens verront comme un plan d'action. Pour l'heure, les citoyens européens comprennent le fléau de la traite des êtres humains, mais ne voient pas d'approche globale et ne comprennent pas ce que l'UE fait dans son ensemble.

Je suis heureux que la commissaire désignée, M^{me} Malmström, ait aujourd'hui souligné son engagement de faire une nouvelle proposition législative très rapidement, et je suis également heureux de voir que la Présidence espagnole insiste non seulement sur la lutte contre la traite des êtres humains mais aussi sur des questions qui y sont liées, comme la violence à l'égard des femmes. Il importe que tout cela arrive en même temps pour montrer une réelle détermination et entendre cette proposition. Malgré l'heure tardive, il faut transformer les paroles en actes et les auteures ont fait un bon travail pour nous aujourd'hui.

Nadja Hirsch, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier le rapporteur pour son engagement et son excellente coopération, car il s'agit vraiment d'un sujet important. Comme nous l'avons déjà dit, la traite des êtres humains représente peut-être la pire forme de criminalité. Les chiffres d'Europol, cités dans la question, montrent qu'il n'y a pas eu d'amélioration dans ce domaine. C'est plutôt l'inverse. Dans le domaine du travail forcé, en particulier, les chiffres augmentent, alors que ceux concernant la traite des femmes restent inchangés. Il est donc absolument clair qu'il faut d'urgence une action cohérente.

Pour qu'une telle action réussisse, il est nécessaire, tout d'abord, d'adopter une approche intégrée dans les domaines les plus variés. Un élément absolument essentiel consiste à sensibiliser les populations – y compris la population européenne – au fait que la traite des êtres humains a lieu au beau milieu de l'Europe, dans chaque pays. Nous devons, avant tout, nous mettre au travail dans le domaine de l'éducation, comme nous l'avons fait par exemple en Allemagne pour la Coupe du monde de football en traitant la question de la prostitution forcée, et pour montrer que cela se passe vraiment partout. Nous devons aussi susciter le débat au sein de la population pour la sensibiliser et faire en sorte d'aider les victimes.

Mon second point concerne la protection des victimes. Précisément au moment où les personnes sont tirées d'une telle situation dramatique, les États membres doivent eux aussi garantir qu'elles reçoivent une aide médicale et psychologique afin de pouvoir rentrer dans leur pays d'origine le cas échéant ou que la porte soit ouverte à l'asile ou à d'autres possibilités de ce genre pour leur trouver un nouveau foyer et commencer une nouvelle vie.

Judith Sargentini, au nom du groupe Verts/ALE. – (NL) Aujourd'hui, un journal néerlandais relate le cas d'une productrice d'asperges arrêtée parce qu'elle est soupçonnée de traite des êtres humains et d'esclavagisme à l'encontre de Roumains, c'est-à-dire de citoyens européens. La traite des êtres humains ne concerne pas seulement des ressortissants de pays extra-européens, mais aussi des citoyens européens. Une politique bien intégrée de lutte contre la traite des êtres humains ne peut simplement se limiter à arrêter des trafiquants comme cette personne et à s'attaquer avec vigueur à ceux qui commettent de tels crimes, elle doit également se concentrer sur les victimes. Leurs droits et leur avenir doivent constituer la première priorité. Les victimes de la traite des êtres humains ne devraient jamais avoir l'impression qu'elles sont seules ou qu'elles sont laissées le bec dans l'eau. Nous devons les soutenir de plusieurs manières: légale, médicale, sociale et communautaire, financière. Nous devrions également les indemniser si possible. La capacité de ces victimes à prendre possession de leurs droits et à se servir des occasions que notre droit permet est essentielle dans n'importe quelle nouvelle directive. J'ai entendu de bonnes choses à cet égard dans la bouche de M. López Garrido et de M. Barrot.

Le commissaire a dit aussi que les personnes qui recourent aux services de personnes qui ont fait l'objet d'un trafic devraient être confrontées à des peines plus sévères. Pour moi, des peines plus sévères pour de telles activités ce n'est certainement pas une mauvaise chose, mais je me demande comment nous aidons les victimes si nous criminalisons encore plus leur fonction, leur travail – puisque cela reste du travail, même si c'est de l'esclavagisme. Comment aidons-nous les victimes si elles doivent craindre que le travail qu'elles font soit encore plus criminalisé? J'apprécierais une réponse à cette question.

Pour le groupe Verts/Alliance libre européenne, les victimes de la traite des êtres humains ont droit à un permis de séjour, un permis de séjour permanent dans certaines circonstances, afin qu'elles ne craignent plus d'être renvoyées dans le pays où tout a commencé et afin de veiller à ce qu'elles puissent déposer contre les trafiquants en sachant que leur séjour dans le pays est assuré. Cela afin d'éviter absolument que quelqu'un ne soit renvoyé dans son pays et risque de retomber sur le même trafiquant. Votre nouvelle directive-cadre, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, doit donner des droits et un nouvel avenir aux victimes. C'est ce que j'appelle de mes vœux.

Zbigniew Ziobro, *au nom du groupe* ECR. – (*PL*) Monsieur le Président, il est extrêmement embarrassant que l'Europe moderne, qui jouit de la liberté et du respect des droits de l'homme, soit devenue un lieu d'oppression et d'abus pour de si nombreuses personnes. C'est d'autant plus choquant que cela concerne souvent des femmes et des enfants, qui sont particulièrement en danger et spécialement démunis.

Quand j'étais ministre de la justice et procureur général en Pologne, j'ai supervisé de nombreuses enquêtes qui ont montré que ces choses se passent en Europe, qu'elles s'étendent au-delà des frontières de certains pays et qu'elles sont parfois de nature très cruelle. L'objectif premier de la traite des êtres humains vise l'exploitation sexuelle ou le travail forcé. Afin de prévenir et de supprimer effectivement ces phénomènes, il est essentiel que dans les États membres de l'Union européenne, en particulier, il existe des agences professionnelles chargées de l'application de la loi, qui devraient être idéalement centralisées et garantir une action décisive et efficace ainsi qu'une bonne coopération internationale. Les institutions de l'Union européenne devraient jouer un rôle majeur, surtout en ce qui concerne ce dernier point.

Il y a en outre deux autres questions. Conscient du fait que la traite des êtres humains est souvent l'apanage de bandes criminelles organisées, chaque pays devrait garantir des sanctions suffisamment sévères pour des crimes aussi graves afin de dissuader et d'isoler les auteurs, y compris des sanctions sous forme de saisie de biens, ce qui pénaliserait l'aspect économique à la base de leurs activités.

Cornelia Ernst, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Monsieur le Président, la traite des êtres humains est, en réalité, un fléau des temps modernes. Il se nourrit de la pauvreté et de l'ignorance. Sa pire forme est la traite des enfants, souvent liée aux abus sexuels. Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique pense qu'il y a un urgent besoin d'action de la part de la Commission. Une des conditions préalables les plus importantes pour combattre avec succès la traite des êtres humains consiste à renforcer les droits des victimes. Ce n'est qu'en y parvenant – et pas seulement à travers des mesures punitives – que l'on pourra combattre vraiment la traite des êtres humains. Cela nécessite des règles très claires par lesquelles la traite des êtres humains n'aboutira pas à des sanctions contre les personnes qui en sont victimes. Une des choses dont ces victimes ont besoin, c'est une protection et un soutien effectifs avant, pendant et aussi après les procédures pénales dans lesquelles elles déposent comme témoins. Cela doit être une priorité pour la période de révision, surtout, ainsi qu'en cas de rétractation des témoins. Il faut d'urgence des programmes de protection des témoins à long terme.

Il importe aussi, je pense, que toutes les victimes de la traite des êtres humains, pas seulement les enfants, reçoivent une assistance gratuite. Lorsqu'il s'agit d'enfants, il est également nécessaire – pour revenir à ce point – de pouvoir recourir à des juristes spécialistes des enfants. Il faut d'urgence des mesures visant à renforcer la prévention, comme la formation de juristes, de policiers, de juges et de conseillers. Je suis heureuse de voir que la Présidence espagnole a l'intention de traiter cette question.

Mario Borghezio, *au nom du groupe EFD*. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, au cours de l'audition de la commissaire désignée, j'ai entendu un engagement très précis concernant la lutte contre la traite des êtres humains.

J'ai été heureux d'entendre un avis unanime. Il y a quelques années, cette même unanimité était absente lorsque certains députés – dont moi-même – dénonçaient les dangers qu'entraîneraient une immigration illégale massive, l'essor considérable des organisations criminelles qui utilisent cette main-d'œuvre et les risques de traite des êtres humains, voire de trafic d'organes. Aujourd'hui, tout le monde découvre ce phénomène et nous ne pouvons que nous réjouir de la nature unanime de cet engagement.

Toutefois, il est important pour nous de réaliser que la cause reste la même. La cause, l'origine, le terreau de ce trafic porte un seul nom, ou un nom principal, une cause principale: l'ampleur de l'immigration illégale et le rôle joué par des organisations criminelles locales, européennes et aussi non-européennes, car maintenant nous avons une traite des êtres humains facilement gérée par des organisations situées en dehors de l'Europe.

Nous devrions maintenant partir de cela. Nous devrions considérer que ce phénomène extrêmement grave et honteux est un sous-produit ou une sous-conséquence de l'immigration illégale de masse qui n'a pas été correctement contrôlée. L'Europe devrait avoir le courage d'appeler un chat un chat.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais féliciter à mon tour les auteures de cette question très importante. Nous vivons à une époque où on s'attendrait à ce que la traite des êtres humains ait disparu de notre société. Malheureusement, les chiffres indiquent le contraire. On estime par exemple que plus de 1 800 000 enfants et jeunes gens sont victimes de la traite dans le monde chaque année. D'après les chiffres des Nations unies, il y aurait 270 000 victimes dans l'Union européenne. En Grèce, le chiffre des victimes de la traite des êtres humains à des fins de prostitution a augmenté pour atteindre 40 000 unités par an, femmes et enfants confondus, à l'exclusion des autres formes de traite.

Je voudrais souligner deux paramètres essentiels, sans sous-estimer l'importance d'autres paramètres. Premièrement, le cadre institutionnel européen de la lutte contre ce crime, de nature transfrontalière et exacerbé par l'immigration illégale, est inapproprié, comme cela a été dit à juste titre. C'est pourquoi nous devons placer la barre plus haut pour une approche globale de ce problème et la directive que nous attendons est très importante dans ce cadre, comme cela a été dit à juste titre.

Deuxièmement, on a identifié des lacunes particulières dans la protection des victimes, surtout en termes de structures de soutien. Il est donc nécessaire – et je me réjouis de l'avoir entendu de la Présidence espagnole – que les ressources et les infrastructures soient rendues disponibles afin d'améliorer toute infrastructure existante et créer de nouvelles infrastructures et, bien sûr, fournir le personnel à même d'apporter le soutien qu'il faut à cette formation.

Cette forme moderne d'esclavage ne peut pas et ne doit pas avoir sa place dans une Union européenne basée sur le principe du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Silvia Costa (S&D). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais exprimer ma grande satisfaction de nous voir traiter aujourd'hui un sujet comme celui-ci grâce à une question importante, dont je remercie chaleureusement les auteures, et je voudrais également exprimer ma gratitude pour le niveau élevé de coopération que nous avons vu entre tous les partis politiques et les deux commissions.

Je suis également heureuse d'avoir entendu les engagements très sérieux de la Commission et aussi de la Présidence espagnole. J'espère sincèrement que la nouvelle directive sera bientôt rédigée conformément à ce qui semble essentiellement recueillir un large consensus.

Je pense que nous savons que les chiffres dans ce domaine sont très complexes à analyser. Pour faire court, nous parlons dans notre Europe civilisée de la traite annuelle de presque 300 000 personnes, 79 % de femmes, de nombreuses mineures. Malheureusement, les chiffres ont augmenté ces dernières années. C'est aussi pour cela que nous devons faire d'importants progrès à la lumière des nouveaux domaines de responsabilité de l'Union européenne et aussi à la lumière de ce que nous avons déjà approuvé dans le Programme de Stockholm afin d'introduire des innovations.

Nous avons fait un grand pas en avant en approuvant, au niveau de l'UE, la disposition – déjà en vigueur en Italie depuis 1998 – qui permet d'accorder des permis de séjour humanitaires aux victimes. Cependant, nous devons également progresser en matière de sauvegarde des victimes par rapport à la protection, à la réinsertion dans la société et sur le marché du travail, à la possibilité d'empêcher qu'il y ait des clients – possibilité à laquelle nous devons réfléchir très sérieusement – et à des mesures plus sérieuses et efficaces dans le domaine des sanctions, qui doivent être harmonisées au niveau de l'UE comme vous l'avez dit Monsieur le Commissaire.

En particulier, nous demandons que l'accord des victimes à leur exploitation soit tenu pour non pertinent, en raison de la fréquence des pressions et du chantage dans ces circonstances.

Je conclurai très brièvement en ajoutant simplement ceci: nous avons besoin non seulement d'une protection spéciale des mineurs, mais surtout de formes de soutien pour les personnes qui arrivent en Europe en ayant souffert auparavant de formes de trafic durant le voyage, toujours plus long et toujours plus tragique, qu'elles accomplissent avant d'atteindre nos côtes et nos territoires.

Antonyia Parvanova (ALDE). – (*BG*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier moi aussi les rapporteurs, la Commission et la Présidence espagnole pour leur audace de nous avoir enfin permis de trouver une solution sérieuse à ce problème. Quand nous parlons de la traite des êtres humains, il est extrêmement important pour nous de penser à créer une politique permanente au niveau de l'Union européenne. Une telle politique contribuera à une approche plus coordonnée et permettra aux actions des États membres d'avoir un plus grand impact en termes de répression, de protection et d'aide fournie aux victimes de cette forme de trafic.

La désignation d'un coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui travaille directement sous la supervision du commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, garantira que tous les États membres utilisent une approche politique unique et cohérente dans le traitement de ce crime grave. Le rôle du coordinateur consistera à identifier les problèmes et les sources de la traite des êtres humains, à mettre en œuvre des mesures préventives, à concevoir et appliquer des stratégies au niveau européen, y compris une coopération et une consultation actives avec les agences de la société civile. Il organisera aussi des campagnes d'information et introduira des mesures pour accroître la protection et l'aide fournies aux victimes et pour les soutenir également dans leur processus de réinsertion.

Afin de faire face avec succès à ce problème mondial et transnational, il faut une stratégie coordonnée au niveau européen qui guide et soutienne efficacement les États membres dans leurs efforts conjoints de lutte contre la traite des êtres humains. Merci beaucoup de votre attention.

Marina Yannakoudakis (ECR). – (EN) On pourrait définir la traite des êtres humains comme le fait d'appartenir à quelqu'un d'autre et d'être la victime sans défense d'une influence dominatrice. En fait, c'est la définition de l'esclavage.

La traite, c'est l'esclavage d'aujourd'hui. La traite des êtres humains, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou d'enfants, est un délit criminel en hausse dans tous les États membres. L'extrême pauvreté, les ruptures familiales et la violence familiale contribuent aux causes qui se trouvent à la base de la traite des êtres humains. Au Royaume-Uni, nous estimons qu'il y a environ 5 000 victimes, dont 330 sont des enfants.

Le groupe ECR salue ce débat. Les gouvernements nationaux, les agences chargées d'appliquer la loi et de surveiller les frontières doivent travailler ensemble. Les mécanismes de soutien des victimes doivent être

renforcés. Les initiatives doivent être résolues, impulsées par les États membres et soutenues par l'Union européenne.

Eva-Britt Svensson (GUE/NGL). – (SV) S'il n'existait pas de demande de main-d'œuvre bon marché à exploiter, s'il n'existait pas de demande d'organes, s'il n'existait pas de demande de services sexuels rémunérés, alors il n'existerait pas non plus de traite des êtres humains.

La demande est un mot-clé en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains. Un autre facteur important est que de nombreuses personnes dans le monde vivent dans la pauvreté et dans des conditions inhumaines, avec pour résultat qu'elles peuvent aisément devenir la proie des trafiquants d'êtres humains.

Dès lors, nous avons non seulement besoin d'efforts pour réduire la demande, mais aussi, bien sûr, de mesures préventives sous forme d'amélioration des conditions de vie des nombreuses personnes qui vivent dans ces parties du monde où l'on recrute les victimes.

Avec le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, je voudrais remercier M^{mes} Hedh et Bauer, ainsi que leurs collègues de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres. Toutefois, je souhaiterais qu'il y ait des propositions différenciées sur la manière de soutenir les victimes de la traite des êtres humains. Les victimes du travail forcé ont besoin de mesures et de soutiens différents des victimes de la traite sexuelle.

Teresa Jiménez-Becerril Barrio (PPE). – (ES) D'après le rapport des Nations unies, en 2009, environ 270 000 personnes ont été victimes de la traite des êtres humains dans l'Union européenne. Compte tenu de ces chiffres, nous devons veiller à ce que l'action de l'Union européenne repose, tout d'abord, sur la protection de la victime, avec un accent particulier pour la situation des femmes et des enfants, qui sont les plus vulnérables.

Nous ne pouvons pas continuer à ne rien faire et à rester indifférents à la pièce qui se joue, au spectacle de l'exploitation sexuelle qui se déroule devant nos yeux. C'est pourquoi je soutiens tout à fait les demandes du Parlement visant une aide inconditionnelle aux victimes et l'adoption de méthodes plus énergiques et de peines plus sévères, comme M. Barrot vient juste de nous le dire.

Cela dit, je voudrais demander à la Présidence espagnole, à la Commission et au Conseil européen d'utiliser toute la législation européenne à leur disposition, existante et à venir, pour protéger les victimes de la traite des êtres humains. Je considère que le système européen de protection des victimes qui est proposé, que j'ai personnellement demandé à la Présidence espagnole lors des débats sur le programme de Stockholm, et qui s'est finalement réalisé, sera un instrument efficace de lutte contre de tels crimes. J'attends un engagement ferme de la Présidence espagnole, comme celui que nous avons déjà vu, afin d'assurer que ce système offrira aux victimes des mesures spéciales de protection qui seront efficaces dans l'ensemble de l'Union européenne.

J'espère que nous qui avons pour responsabilité d'agir contre les problèmes les plus graves de notre société nous apporterons une réponse réelle et substantielle à ce problème extrêmement grave de la traite des êtres humains et que nos paroles ne seront pas des promesses creuses. Nous le devons vraiment à toutes les victimes.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (*SK*) Tout d'abord, je voudrais remercier mes collègues, M^{mes} Hedh et Bauer, car malgré le peu de temps dont elles disposaient, elles ont abordé cette question d'une manière très complète.

Je soutiens la question et je voudrais ajouter quelques observations et notes factuelles. Le citoyen lambda ignore d'habitude l'ampleur du trafic des êtres humains. En fait, il s'agit du troisième trafic illicite le plus lucratif au monde. Le fait qu'il concerne principalement les femmes et les enfants rend cette immense activité encore plus inhumaine. Notre réponse doit être massive et concentrée. Notre lutte doit être efficace en tout point du triangle du trafic – elle doit avoir un impact sur l'offre et la demande, ainsi que sur les trafiquants eux-mêmes. L'offre existe surtout là où se trouvent les conditions de vie inhumaines, la pauvreté et sa féminisation, le chômage, la violence à l'égard des femmes, l'oppression et l'instabilité généralisées qui produisent des êtres humains désespérés. C'est pourquoi nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les victimes du trafic criminel à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union à vivre plus dignement.

La demande mérite des sanctions strictes. Ceux qui profitent de l'exploitation de personnes désespérées ou manipulées dans le cadre de l'économie au noir ne doivent pas rester impunis. Ceux qui fournissent de tels services et ceux qui s'en servent consciemment devraient également subir des sanctions.

Enfin, les trafiquants méritent une punition exemplaire; la criminalité organisée dans ce domaine doit être une cible prioritaire des organisations telles qu'Eurojust, Europol et Frontex.

Cecilia Wikström (ALDE). – (*SV*) L'esclavage n'a pas encore été aboli, comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit. L'esclavage des temps modernes prend la forme du commerce sexuel; il a lieu ici et maintenant. Les corps de femmes, de jeunes filles et de garçons sont vendus comme de la viande, comme n'importe quelle marchandise et cela se passe tout le temps.

On dépouille les personnes de leurs droits humains les plus élémentaires et elles deviennent les esclaves de notre époque, dans nos États membres. Cela devrait être considéré comme le plus grand échec et le principal défaut de l'Europe. Il faudrait s'en occuper en restreignant puis en mettant fin à la fois à l'offre et à la demande.

Dans mon pays, la Suède, une loi entrée en vigueur il y a dix ans prévoit qu'il est illégal de payer pour avoir des relations sexuelles. Cette loi est importante parce qu'à travers elle la société signale qu'aucun être humain n'est à vendre. Le commerce des esclaves vers l'Amérique est devenu illégal en 1807, mais il se poursuit aujourd'hui au beau milieu de l'Europe. Il est temps de le reléguer aux sombres recoins de l'histoire. Il est de notre ressort et de notre responsabilité de faire tout ce que nous pouvons et je voudrais remercier les auteures, M^{mes} Hedh et Bauer, de leur excellent travail qui nous fait du bien à tous.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (PL) Monsieur le Président, il y a quelques minutes, la représentante du parti vert a fort justement souligné que cette question – la traite des êtres humains ou la vente de personnes – n'est pas un problème extérieur importé par l'Union européenne. C'est aussi un problème intérieur. Des citoyens de mon pays sont également vendus dans plusieurs États membres de l'Union européenne. C'est un problème très important et grave. J'ai la conviction qu'une action ferme et unie est nécessaire en la matière, non seulement de la part des institutions de l'UE, mais aussi de la part de chaque État membre. Je rappellerai ici un incident survenu il y a quelques années, lorsque la police et l'administration italiennes, réagissant à des informations venues de Pologne, ont mis fin à des cas de traite des êtres humains dans lesquels des travailleurs polonais étaient illégalement employés en Italie. Cela est aussi de la traite des êtres humains et nous ne devons pas rester muets face à cela.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Mesdames et Messieurs, chaque année, plus d'un million de personnes sont victimes du travail forcé et 90 % d'entre elles sont abusées à des fins sexuelles. Seules 3 000 victimes ont reçu de l'aide et on compte seulement 1 500 cas portés en justice, bien que cette pratique soit qualifiée d'infraction criminelle partout dans l'Union européenne. Des études ont montré que les profits de la traite des êtres humains dépassent ceux du trafic et de la vente de stupéfiants. Ce genre de criminalité organisée a proliféré avec l'élargissement de l'Union à l'Est. Pourtant, nous n'avons pas encore de stratégie commune et il n'existe pas de coordination des mesures prises par les différentes institutions et les États membres, qui ne devraient pas freiner l'harmonisation de leur législation, même si cela n'est pas coulé dans les Traités.

C'est pourquoi je demande à la Présidence espagnole d'achever les négociations avec les États membres concernant les définitions communes des punitions et des sanctions. Je tiens à souligner que la nouvelle directive que nous attendons devrait également combattre plus efficacement la demande de services sexuels illégaux; en fait, il est alarmant de constater que l'abus d'enfants en particulier a augmenté. Dans le cas des enfants, le chiffre approche 20 %. Il manque aussi une prévention efficace et une éducation des enfants et des parents aussi. Savez-vous que seulement 4 % des parents d'enfants abusés admettent que leur enfant a été attiré à des rendez-vous via l'internet? En 2008, on a découvert sur l'internet 1 500 sites qui abusent sexuellement d'enfants. Nous devons indubitablement aux citoyens européens une nouvelle approche coordonnée et une harmonisation de la législation pour combattre également la demande et la traite des êtres humains. C'est pourquoi je demande avec insistance à la Commission de soumettre au Parlement européen une proposition législative générale pour une lutte plus efficace contre le commerce des êtres humains, dans les plus brefs délais possibles.

Britta Thomsen (S&D). – (*DA*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier les auteures de cette importante initiative, parce que l'Union européenne est confrontée à un énorme défi dans la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains. La traite des êtres humains est une activité lucrative en plein essor. Elle est attractive parce que les punitions sont légères comparées à d'autres activités lucratives de la criminalité organisée comme le trafic de stupéfiants et d'armes. C'est pourquoi nous devons sévir lourdement contre ceux qui s'y livrent.

Les victimes de la traite des êtres humains sont des personnes vulnérables et sans défense. Elles ont besoin de notre protection. Nous ne devons pas les renvoyer dans les bras des trafiquants d'êtres humains. Elles

doivent recevoir des permis de séjour. De plus, nous devons également nous concentrer sur la demande des services qui sont fournis par les victimes de ce trafic et appliquer différentes mesures comme la criminalisation des clients des personnes prostituées et augmenter les sanctions à l'encontre de ceux qui recourent au travail illégal. Je suis donc heureuse que la Commission envisage de criminaliser l'abus des victimes de la traite des êtres humains.

Vilija Blinkevičiūtė (**S&D**). – (*LT*) Les événements récents en Lituanie, durant lesquels une bande organisée a été arrêtée pour avoir tiré profit de la traite des êtres humains, ont démontré une fois de plus que ce délit est un phénomène répandu qui s'intensifie encore plus depuis la crise économique et financière. Actuellement, environ 90 % des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes et des enfants, qui cherchent en majorité à fuir la pauvreté et à survivre. La traite des êtres humains est un crime monstrueux et une humiliation extrême de la dignité humaine; il n'existe rien de pire que d'être vendu comme esclave. C'est pourquoi il est très important de renforcer la coopération entre les États membres et avec les pays tiers, afin d'assurer un dialogue avec les organisations non gouvernementales et de demander à la Commission de créer la fonction de coordinateur européen pour ces questions. Il est également nécessaire de garantir la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et leur intégration totale. Les complices, les organisateurs ou les parrains de ce crime affreux ne doivent pas pouvoir échapper à leur responsabilité.

Miroslav Mikolášik (PPE). – (*SK*) Je voudrais féliciter les auteures de cette question, M^{mes} Hedh et Bauer. Je voudrais dire que la traite des êtres humains est une des activités les plus rentables de la criminalité organisée au niveau international. D'après différents rapports et différentes sources, cette activité concernerait entre 700 000 et 2 millions de personnes dans le monde, voire plus, dont 300 000 à 500 000 individus sont des victimes de la traite dans l'Union européenne.

Le cadre juridique actuel apparaît inapproprié; dès lors, je soutiens entièrement l'adoption dans un futur proche de mesures efficaces pour renforcer à la fois la prévention et la répression de la traite des êtres humains. Des sanctions plus sévères devraient être imposées aux auteurs directs du délit, y compris les personnes morales et les consommateurs de services fournis par les victimes. Par ailleurs, je crois fermement qu'il faut assurer un niveau élevé de protection en même temps qu'une indemnisation juste et appropriée des victimes, indépendamment de l'État membre dans lequel elles se trouvent et où le délit a été commis. La protection, le soutien et l'aide fournis ne doivent pas faire des personnes concernées des victimes pour la seconde fois et je voudrais dire également que les dispositions concernant les mineurs, qui font des victimes faciles en raison de leur vulnérabilité et de leur crédulité, méritent une attention particulière.

Enfin, je voudrais dire que la traite des êtres humains a souvent pour objectif également la récolte d'organes.

Karin Kadenbach (S&D). – (DE) Monsieur le Président, il est plutôt significatif que nous débattions du sujet de la traite des êtres humains ici aujourd'hui parce que ce sujet reste tabou et que, malheureusement, dans nos sociétés hautement développées, ce sont souvent les femmes, en particulier, qui sont les victimes de la traite des êtres humains. Je pense à la prostitution, tout d'abord, mais aussi aux enfants. Très souvent, nous ne voulons pas le voir. Pour qu'un programme contre la traite des êtres humains réussisse, nous devons accorder la priorité à l'éducation, à la sensibilisation, et nous aurons besoin d'argent plus tard. Nous devons en tenir compte dans nos considérations dès le départ, car on ne peut simplement se contenter d'arrêter les malfaiteurs et d'infliger une juste punition; nous devons également viser à protéger la victime, c'est-à-dire faire en sorte que les victimes ne soient pas deux fois victimes, mais aussi disposer des fonds pour les réinsérer dans la société. Nous devons viser à supprimer le traumatisme vécu par les enfants et intégrer les femmes, c'est une priorité, dans notre monde du travail, un monde du travail légal.

Catherine Bearder (ALDE). – (*EN*) Monsieur le Président, l'action européenne dans ce domaine se fait attendre depuis longtemps, j'ai donc été heureuse d'entendre les remarques de M. López Garrido concernant les enfants, les remarques du commissaire et, ce matin, que la commissaire désignée, M^{me} Malmström, envisage de produire une nouvelle directive dans ce domaine par priorité.

Je voudrais inviter à la fois le Conseil et la Commission à considérer les systèmes de soutien aux victimes, en particulier les besoins spécifiques de la traite des enfants, dont les besoins sont très différents de ceux des adultes victimes de cette traite. Au Royaume-Uni, l'année dernière seulement, 325 enfants ont été identifiés comme des victimes présumées de la traite des êtres humains. Il s'agissait pour la plupart de citoyens britanniques faisant l'objet de cette traite à l'intérieur du Royaume-Uni et pas d'un approvisionnement extérieur, si vous me passez l'expression.

Il y a des enfants dans ma propre région qui font l'objet de la traite. Nous découvrons que même après enregistrement auprès des services sociaux, nombre d'entre d'eux disparaissent parce qu'ils restent sous la coupe de leurs trafiquants. Il leur est tout simplement trop facile de soumettre à nouveau ces enfants à la traite. Cela se passe partout dans l'Union européenne et nous devons y mettre fin. Les victimes de cette traite sont silencieuses et vulnérables, elles comptent sur l'Union européenne pour parler en leur nom, pour mettre fin à ce crime abominable et pour prendre soin d'elles.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, pour la mendicité, la prostitution, le vol et le cambriolage, ainsi que pour d'autres activités répréhensibles de ce genre, les trafiquants et les bandes de passeurs ont besoin de personnes, principalement des femmes et des enfants. Nous parlons ici d'une activité criminelle difficile à contrôler, qui concerne un nombre très élevé d'affaires non signalées. À cet égard, je voudrais dire que mon pays, l'Autriche, est particulièrement touché comme pays de transit, mais aussi comme destination finale prisée. Nous devons donc savoir que la grande majorité des bandes de passeurs est active dans le transport des personnes d'Europe de l'Est et du Sud-est vers l'Europe centrale et que les victimes ne sont pas seulement recrutées dans des pays tiers, mais aussi dans des États membres. Le fait est qu'il y a eu une augmentation de ces affaires et que nos contrôles aux frontières extérieures fonctionnent mal.

À la lumière de ce développement et de la réalité vérifiable que ces voyages s'effectuent souvent en bus – tourisme criminel –, nous devons nous demander s'il ne serait pas sensé, dans ces circonstances, en plus de rédiger des rapports à travers Europol, Frontex et d'autres organismes, de réintroduire les contrôles aux frontières dans les régions frontalières concernées et de suspendre Schengen pour une période limitée si nécessaire.

Anna Záborská (PPE). – (*SK*) Je félicite les auteures de la question et vous, Monsieur le Commissaire, pour votre réponse.

Je voudrais souligner un des nombreux sujets qui se rapportent à cette question. Le projet de résolution déclare que les enfants sont particulièrement vulnérables et qu'ils présentent donc plus de risques de devenir les victimes de la traite des êtres humains. En même temps, le projet dit que 79 % des victimes identifiées de la traite des êtres humains sont des femmes et des filles. Ce projet ne mentionne pas cependant que les parents devraient jouer un rôle primordial dans la protection des enfants contre la traite. Souvent, les parents ne connaissent même pas les risques auxquels leurs enfants sont exposés ou se désintéressent complètement de la manière dont ils occupent leur temps libre. Dans le contexte de la prévention, j'ai proposé à plusieurs reprises une campagne à l'échelle européenne intitulée: «Savez-vous où se trouve votre enfant en ce moment?». Cette campagne devrait alerter les parents sur les risques auxquels leurs enfants sont confrontés. Je suis convaincu que nous ne pourrons protéger les enfants contre la traite que si nous coopérons avec les parents. Malheureusement, les parents ne sont mentionnés nulle part dans le projet de résolution.

Artur Zasada (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, dans le contexte du débat d'aujourd'hui, il est nécessaire d'attirer l'attention sur trois points qui nécessitent une attention particulière. Trop peu de criminels sont traduits en justice. Malgré la hausse du nombre de procédures criminelles impliquant la traite des êtres humains, celles-ci ne représentent toujours qu'une infime partie des crimes commis.

Les victimes ne trouvent pas une aide, un refuge ou une compensation appropriés. Compte tenu de l'importance estimée de la traite des êtres humains en Europe, il convient de noter que seuls quelques pays ont adopté des mesures qui peuvent être qualifiées de véritable réaction.

Troisièmement, la situation n'est pas suffisamment suivie. Il est évident que ce problème ne touche pas que l'Union européenne. Il est par conséquent essentiel que l'Union travaille encore plus étroitement avec les organisations internationales appropriées pour créer une nouvelle norme dans la lutte contre ce phénomène terriblement dangereux.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil.* – (ES) Je pense que ce large débat a servi à souligner que nous sommes confrontés à un énorme problème, un problème qui nous lance un défi énorme. Je suis heureux que ce débat ait eu lieu le même jour où je m'exprimais pour la première fois devant le Parlement européen, ce qui est sans conteste un honneur. Je suis heureux que cela se soit passé dans ces deux débats importants de ce soir devant ce Parlement important et puissant.

Je pense qu'il ne suffit pas de faire simplement référence ou de réfléchir à cet énorme problème. Il faut s'y attaquer de toutes nos forces parce que c'est un problème très grave et que nous sommes confrontés à des ennemis très forts. Nous avons donc besoin d'une grande volonté politique pour nous attaquer à ce problème. Cette grande volonté politique est apparue ici ce soir et de quelle manière! Je puis vous assurer que la Présidence

espagnole va se servir de ses moyens pour s'attaquer à cette question, avec toutes les autres institutions européennes.

Je pense que nous pouvons dire aussi qu'il s'agit d'un problème qui doit être traité d'un point de vue européen. Vous avez dit très clairement comment les choses se passent en Europe; M^{me} Hirsch l'a signalé clairement et M. Papanikolaou et M^{me} Parvanova ont parlé de la nature transfrontalière de cette question. Cela se passe en Europe et nous devons nous y attaquer à partir de l'Europe. On a répété plusieurs fois et je le répète maintenant: il importe que la Commission propose une directive dès que possible afin de régler le problème sous cet angle. Je pense que M^{me} Roithová l'a exprimé très succinctement dans son intervention.

Je pense que les trois grands aspects que nous devons couvrir et souligner dans le règlement qui sera produit par l'Europe, dans le travail qui sera fait par l'Europe, doivent être les suivants. Le premier concerne la protection de la victime. La protection de la victime est un aspect central et certainement un des plus discutés ici aujourd'hui. Les auteures de la question, M^{mes} Sargentini, Ernst, Thomsen et d'autres intervenants ont indiqué l'importance de la protection de la victime, ce qui concerne normalement et surtout les femmes et les enfants, les personnes les plus vulnérables. M^{mes} Jiménez-Becerril Barrio, Kadenbach et Bearder ont également plaidé avec éloquence pour la nécessité d'introduire un système de protection de la victime, qui est un instrument essentiel et sera une priorité de la Présidence espagnole.

La protection de la victime vient donc en premier lieu. Deuxièmement, il faut poursuivre sans relâche et punir sévèrement les trafiquants – M. Ziobro l'a dit très fermement dans son intervention. Troisièmement, nous devons considérer la question de la demande de ces services. C'est un point difficile à traiter, mais il fait partie du problème et, en tant que tel, je pense par conséquent qu'il faut l'inclure comme l'un des trois aspects majeurs qui doivent servir de base à une approche globale. Comme je l'ai dit plus tôt, Mesdames et Messieurs, la Présidence espagnole est et sera absolument engagée sur un sujet aussi important que celui-ci.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, je crois que ce débat a beaucoup éclairé la préparation de la future directive dont je confirme bien sûr, Monsieur le Ministre, que la Commission entend la présenter au cours de ce printemps.

Je voudrais reprendre la formule de Claude Moraes, en disant qu'il faut lutter avec les moyens les plus modernes contre ce fléau qui est souvent, lui aussi, le fruit de l'utilisation des méthodes les plus modernes, et qu'il faut lutter contre toutes les formes d'exploitation.

Vous venez de dire, Monsieur le Ministre, qu'il y a trois piliers: les victimes, la gravité des sanctions et puis le problème de la demande. J'insiste un peu sur les victimes, la protection des victimes, car nous avions déjà négocié dans la décision-cadre le soutien à toutes les victimes sans conditions, l'immunité des poursuites pénales, le droit à une assistance juridique et nous entendons bien, dans la directive future, traiter du logement, du traitement médical et psychologique, des conseils et de l'information, dans une langue qui soit comprise par la victime, et puis de toutes les formes de soutien supplémentaires.

J'ajouterai, répondant en cela à M^{me} Záborská, qu'en effet, en ce qui concerne les enfants qui sont victimes de la traite des êtres humains, la Commission va aborder les questions liées à la prévention de ce fléau ainsi qu'à la protection, au retour et à la réintégration de ces enfants dans un plan d'action sur la situation des mineurs non accompagnés, ce qui était d'ailleurs, Monsieur le Ministre, une forte demande de la Présidence espagnole.

Nous allons donc proposer ce plan d'action, qui sera adopté par le Collège au printemps 2010, pour être examiné par le Conseil et par le Parlement européen. Ce plan d'action proposera plusieurs pistes pour relever les principaux défis posés par ce phénomène, qui touche les mineurs non accompagnés qui arrivent dans l'Union européenne dans différents contextes, et sera guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Mais M^{me} Záborská a raison aussi; il faut associer de plus en plus les familles à la surveillance, notamment, de l'usage de l'internet qui les expose, encore une fois, à de nouveaux risques.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, la volonté politique existe dans le Parlement européen. La Commission a, je crois, déjà bien préparé ce projet de directive. Elle le soumettra rapidement, et je voudrais remercier le Parlement d'apporter ainsi non seulement tout son appui, mais aussi toute une série de pistes très intéressantes qui sont apparues au cours de ce débat. Et je remercie encore une fois tous les orateurs, considérant, en effet, que le Parlement européen a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre ce grand fléau.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la première période de session de février.

Déclarations écrites (article 149)

Liam Aylward (ALDE), par écrit. – (GA) Ceux qui sont impliqués dans la traite des êtres humains ne font aucune distinction entre les hommes, les femmes ou les enfants, du moment qu'ils peuvent gagner de l'argent dans cette traite. Souvent, ce sont les enfants qui courent le plus grand danger. Selon le BIT, à l'heure actuelle, environ 218 millions d'enfants sont impliqués dans le travail infantile. Il est impossible toutefois de donner un chiffre précis puisque ces enfants sont mêlés à la prostitution, à l'esclavage, au travail forcé et ainsi de suite, domaines pour lesquels nous ne disposons pas de chiffres précis. L'UE doit s'attaquer d'urgence au trafic sur le marché du travail. Je trouve encourageant que cette question soit prioritaire pour la Présidence espagnole et j'espère que les membres du Conseil travailleront ensemble pour mettre les questions liées à la traite des êtres humains et au travail des enfants au cœur de la législation de l'Union européenne et, en particulier, que ces questions seront traitées dans le contexte des accords commerciaux. Compte tenu de son rôle important dans les affaires commerciales au niveau mondial et de son engagement de protéger les droits de l'homme, l'UE a pour responsabilité de combattre la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) La traite des êtres humains est déplorable partout dans le monde, mais elle est particulièrement scandaleuse dans l'Union européenne étant donné nos niveaux élevés de coopération et de ressources intérieures. En particulier, le trafic de jeunes femmes à des fins d'exploitation sexuelle est une relique du passé fragmenté de l'Europe et doit devenir un aspect du passé européen. À cet égard, durant le quinquennat de la Commission entrante, l'Union doit s'engager à accroître la sécurité aux frontières et à demander aux gouvernements nationaux de faire plus pour s'attaquer au commerce sexuel, en particulier quand il implique des jeunes femmes provenant d'un autre pays. Actuellement, les lois existent dans la plupart des pays, mais elles ne sont tout simplement pas appliquées.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) La vitesse à laquelle ce débat a été lancé si tôt après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est non seulement opportune d'un point de vue législatif, mais représente aussi une exigence absolue dictée par une situation exacerbée par la crise économique. La pauvreté, les pertes d'emplois, l'absence de perspectives pour les jeunes, l'absence d'informations précises concernant les risques impliqués et l'absence même d'une éducation sexuelle minimale constituent certains des facteurs qui contribuent de manière significative à la situation vulnérable des victimes potentielles. Je pense qu'une campagne d'information percutante s'avère nécessaire, surtout parmi les mineurs provenant de groupes et de lieux défavorisés, pour améliorer l'efficacité des actions de prévention. Nous ne pouvons parler de combattre spécifiquement la traite des femmes sans considérer des mesures fortes pour s'attaquer aux activités et aux réseaux criminels qui contrôlent ce trafic, extrêmement actifs dans la région des Balkans et de la Méditerranée. Je veux souligner qu'il faut des mesures qui découragent le niveau de la demande en matière de prostitution, c'est la voie la plus directe, avec l'adoption de mesures de punition des clients. Je dirais qu'il faut aussi un meilleur financement des programmes visant à combattre la traite des êtres humains. Je plaide pour l'adoption d'une législation punitive sévère et pour une coopération plus étroite entre les États membres et les institutions européennes autorisées, Europol, Frontex et Eurojust.

Kinga Göncz (S&D), par écrit. – (HU) Bien que deux éléments de la législation européenne actuellement en vigueur s'occupent de la traite des êtres humains et de ses victimes, dans la pratique, les États membres de l'Union européenne considèrent souvent ces personnes comme des immigrés illégaux. Il est très important de faire une distinction entre les deux. Les immigrés sont souvent obligés de quitter leur pays à cause de l'une ou l'autre circonstance financière ou sociale et arrivent illégalement sur le territoire européen, même s'il s'agit de leur propre décision. Les personnes concernées par la traite des êtres humains n'ont pas pris une décision libre et informée. Elles doivent être traitées comme des victimes à part entière.

Les États membres de l'Union européenne doivent offrir une protection appropriée aux victimes. Celles-ci devraient recevoir non seulement l'assurance d'une protection juridique ou physique, mais aussi une assistance médicale et psychologique, et une réhabilitation sociale. Ceux qui collaborent avec les autorités devraient se voir délivrer des permis de séjour pendant la durée de l'enquête sur le cas de traite des êtres humains. En outre, il est important que la Commission se serve de campagnes d'information pour veiller à ce que ceux qui pourraient courir des risques soient conscients de leurs droits, des possibilités et des dangers à la fois à l'intérieur de l'Union européenne et dans les pays tiers. La Commission devrait faire tout son possible pour s'assurer que les États membres transposent et appliquent comme il se doit la législation européenne pertinente. Étant donné que la question de la traite des êtres humains est de la compétence de plusieurs commissaires,

y compris les commissaires à la justice, à la liberté et à la sécurité, aux relations extérieures, à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, il vaudrait la peine d'envisager de désigner un coordinateur de portefeuilles qui pourrait effectivement assurer la liaison afin de garantir un traitement approprié de ce problème.

Zita Gurmai (S&D), *par écrit.* – (*EN*) Les femmes et les enfants sont les principales victimes de la traite des êtres humains. Au moment de rédiger une nouvelle décision-cadre du Conseil concernant la traite des êtres humains, les femmes et les enfants devront être mis au centre de l'action. C'est pourquoi, je suis d'accord avec les avis qui prévoient que les données spécifiques concernant la violence liée au genre doivent être récoltées à travers l'Union européenne dès que possible. Les coûts de la protection des victimes et cet argent destiné à sauver des vies devraient être gérés avec sagesse. Nous devrions garder à l'esprit que sans données fiables et comparables, nous ne serons pas en mesure d'allouer les ressources aux bons endroits d'une manière appropriée. Nous devons également savoir que différents États membres et surtout différentes cultures traitent le problème différemment. Dans certains États membres, la protection des victimes est bien organisée et chacun peut y avoir accès, comme en Espagne et dans d'autres États membres où la question ne se pose plus. Cela signifie que nous devons allouer les ressources avec sagesse, mais nous devons également proposer des solutions pratiques et statistiques (à savoir avec au moins une norme européenne minimale) afin de nous attaquer au problème de latence, et afin d'attirer l'attention sur cette question là où cela s'avère nécessaire.

Jim Higgins (PPE), par écrit. — (EN) Nous connaissons depuis longtemps le problème de la traite des êtres humains, mais au lieu de s'y attaquer, les États membres sont accusés de notre échec individuel et collectif à affronter l'exploitation et la dégradation des femmes. Alors que la liberté de circulation facilite la traite, du fait de la levée des contrôles aux frontières, on pourrait imaginer qu'une coopération policière accrue devrait permettre de traiter le problème. Ce qui est clair, c'est que la volonté politique n'est pas présente. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de mai 2005 n'a été ratifiée que par neuf pays; deux tiers des femmes concernées par la traite à des fins de prostitution proviennent d'Europe orientale, et pourtant des pays comme la République tchèque et l'Estonie n'ont pas signé la convention. Mis à part l'absence de volonté politique, la volonté policière fait également défaut. Le nombre des condamnations est dérisoire par rapport au problème; la police ne considère pas la traite des êtres humains comme un crime.

Marian-Jean Marinescu (PPE), par écrit. – (RO) Les Nations unies ont estimé que la traite des êtres humains avait fait environ 270 000 victimes en 2009 dans l'Union européenne. L'Union européenne doit s'engager dans le futur proche à produire des instruments législatifs qui couvriront à la fois la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la protection des droits des victimes de la traite. La future législation européenne devra revoir le niveau des sanctions contre les trafiquants pour les rendre proportionnelles à la gravité de l'infraction commise. La coopération judiciaire internationale, la collaboration entre les agences chargées de la protection des mineurs et celles qui font campagne pour les droits de l'homme, la création de fonds spécifiques pour assurer l'indemnisation et la protection effective des victimes sont des domaines qui doivent être renforcés. De plus, j'estime qu'Eurojust, Europol et Frontex doivent être encore plus impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains et dans la protection des victimes. Elles doivent également collecter les données et compiler les statistiques concernant ce phénomène.

11. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

12. Levée de la séance

(La séance est levée à 24 heures)